

**LA QUESTION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE
ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ENTREPRISE -
PERSPECTIVE**

AFRICAINNE, CAS DU CAMEROUN

Sous la direction de

Epiphane Kinhoun & Oliver C. Ruppel



Presses de l'UCAC

Yaoundé

Avril 2018

LA QUESTION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ENTREPRISE - PERSPECTIVE AFRICAINE, CAS DU CAMEROUN

Actes du Mini-Colloque à la Faculté de Sciences Sociales
et de Gestion de l'Université Catholique d'Afrique Centrale
du 6 au 8 Novembre 2017
au Campus d'Ekounou, Yaoundé - Cameroun

Sous la direction de :

Dr. Epiphane Kinhoun, SJ
Vice-Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale
Prof. Dr. Oliver C. Ruppel
Directeur du Programme sur les Changements Climatiques
et la Sécurité Énergétique pour l'Afrique Subsaharienne
de la Fondation Konrad Adenauer



Presses de l'UCAC
Yaoundé
Mai 2018

Cette publication a été produite en coopération entre :
Konrad Adenauer Stiftung
Programme sur la Politique Climatique et la Sécurité Énergétique
pour l'Afrique Subsaharienne
Ntougou Golf (à côté de l'Ambassade des États-Unis)
Yaoundé, Cameroun
<http://www.kas.de/climate-energy-africa/fr/>

Université Catholique d'Afrique Centrale
Faculté de Sciences Sociales et de Gestion
Yaoundé, Cameroun
<https://ucac-icy.net/facultes-ecoles-et-etablissements-ucac/sciences-sociales-et-gestion/>



La question de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise - perspective africaine, cas du Cameroun

Sous la direction de Epiphane Kinhoum & Oliver C. Ruppel

2018

ISBN : 978 - 2 84849 - 249-0 (Cameroun)

© **Copyright** : Konrad Adenauer Stiftung et les auteurs.

Éditeurs de contenu : Dr. Epiphane Kinhoum & Prof. Dr. Oliver C. Ruppel

Mise en page : Dr. Léonie Toua

Impression : Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale,
Yaoundé, Cameroun

Avertissement : Le contenu des articles, y compris les erreurs ou omissions définitives, relève de la seule responsabilité individuelle des auteurs. Les opinions exprimées par les auteurs individuels ne reflètent pas nécessairement celles des éditeurs de contenu ou de la Konrad Adenauer Stiftung. Les éditeurs de contenu ont fait tout leur possible pour reconnaître l'utilisation du matériel protégé par le droit d'auteur. En cas de violation du droit d'auteur, veuillez contacter les éditeurs de contenu, et tout sera mis en œuvre pour rectifier les omissions ou les erreurs, en cas de réimpression ou de nouvelle édition.

Couverture du livre : Prof. Dr. Oliver C. Ruppel

Signification du schéma de la couverture : Ce schéma est une des peintures du palais royal de Batoufam à l'ouest du Cameroun. Il exprime un ancien système d'équilibre ayant des frontières spécifiques et qui est d'une actualité: Il présente une roue qui engage dans une sorte de mouvement harmonique. Ceci met en relief la progression qui est toujours nécessaire pour faire avancer un développement qui se veut durable comme voulu dans le système de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise.

CONTENU

PRÉFACE	ix
<i>Epiphane Kinhou, SJ</i>	
L'HOMME ET LA QUESTION DU DÉVELOPPEMENT: QUEL PRÉSUPPOSÉ ANTHROPOLOGIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN AFRIQUE AUJOURD'HUI ?	1
<i>Epiphane Kinhou, SJ</i>	
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES : NORMES ET RÉGULATIONS – PERSPECTIVE AFRICAINE, CAS DU CAMEROUN	13
<i>Oliver C. Ruppel et Marie Stella Tchuenté</i>	
LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE S'INSCRIT DANS UNE PERSPECTIVE LIBÉRALE !	39
<i>Abel N'Djomon, SJ</i>	
LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE EST-ELLE POSSIBLE ? SOUS QUELLES CONDITIONS ?	43
<i>Zozo Nkoulou Nkoulou</i>	
ENTREPRISE CRÉATRICE, DÉFICIT POLITIQUE ET VIDE ÉTHIQUE	65
<i>Charles Dylan Kamdem ; Victoria Matio Black ; Valèse Kamga ; Claudia Djuikwa ; Hubert-Marie Ndi ; Arielle Ndassi ; Blondel Ewane ; Lionel Stéphane Njanjo ; Japhet Pascal Opangault</i>	
UN SYSTÈME INSOUTENABLE	73
<i>Emmanuel Koudangbe ; Ines Bounkeu ; Prestige Ebode ; Daniel Yene</i>	
ÉLARGIR LES FINALITÉS DE L'ENTREPRISE AVEC L'ÉTHIQUE DE L'AVENIR	83
<i>Madeleine Rosette Bikim ; Maéva Yvanna Domeni Njemba ; Aristide René Doualla Nsan ; Cédric-Valence Fangou Pokam ; Kavota Jérémie Katembo ; Roos Astrid Kowo Nangmetio ; Marie Florence Ndzengue Nyeme ; Clara Ynès Otu Ndzie ; Albert Hervé Tjabag ; Ulrich Wansi Monthe ; Serge-Lopez Wamba-Taguindje</i>	
LES ENJEUX DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES EN AFRIQUE	89
<i>Audrey Amboague ; Ben Bruno Bemo ; Jacques Bidias ; Marie-Caroline Lamare ; Cindy Mbotia ; Joana Ndocki ; Kossiwa N'Tsakpe</i>	

MOUVEMENT DES RESPONSABILITÉS SOCIALES VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	95
<i>Gwladys Joel Amalega Beyegue ; Adriane Avidi Atouga ; Thierry Binam Batjama ; Aimée Marlyse Lowe ; Yvan Wandji</i>	
WHEN CAN IT BE SAID, THAT A COMPANY CONTRIBUTES TO SUSTAINABLE DEVELOPMENT ?	105
<i>Roman Staneker</i>	
BUSINESSES ASSOCIATED WITH SUSTAINABLE DEVELOPMENT	113
<i>Lara Winkel</i>	
L'IMPLICATION DE CERTAINES ENTREPRISES AU CAMEROUN DANS LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE : CAS DE TRADEX CAMEROUN ET DE LA SOCIÉTÉ AES-SONEL (ACTUEL ENEO)	121
<i>Nolabo Boabda ; Guefa Kongmeneck ; Dzousse Ngouffo ; Prisca Monthe</i>	
EPILOGUE	132
<i>Oliver C. Ruppel</i>	

Préface

Approfondir la réflexion sur la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (RSE) est une nécessité incontournable aujourd'hui. Suite au colloque international sur cette problématique de la « Question de la Responsabilité Sociale et Environnementale de l'Entreprise » à l'Université Catholique à Yaoundé en 2011, des cours et séminaires sont organisés chaque année avec les étudiants de Master de la Faculté de Sciences sociales et de Gestion. Cette année académique 2017-2018, ils ont bénéficié d'un mini-colloque de trois jours, visant à leur faire connaître l'enjeu de la RSE et à les rendre plus sensibles à cette problématique.

Pour qu'il y ait progrès, pour qu'un effort humain contribue au développement de tout homme et de tout l'homme, la quête du gain (économique) doit aller de pair avec l'entretien de l'environnement et le mieux-être social. Entreprendre de cette manière, c'est donc contribuer à un développement qui se veut durable. La Faculté de Sciences Sociales et de Gestion, ayant vocation à former des élites pour un meilleur fonctionnement des structures contribuant au développement durable sur le continent africain, se doit de mettre un accent particulier sur cette question dans la formation intégrale qu'elle propose à ses étudiants.

Le mini-colloque a débuté par un travail préparatoire au niveau des étudiants des 6 différents Masters participants. La question de la RSE étant suffisamment explorée avec une bibliographie suffisante, certains textes sélectionnés sont remis à chaque classe, pour que les étudiants, non seulement en prennent connaissance, mais aussi en fassent la lecture, la synthèse et un exposé d'environ 20 minutes.

En plus du travail des étudiants, trois grands exposés menés par des enseignants, ont marqué le déroulement même de ce colloque : La conférence inaugurale donnée par le D^r Kinhoun visait essentiellement à présenter les présupposés anthropologiques de la responsabilité sociale de l'entreprise. Il s'agit en d'autres termes de répondre à la question suivante : quelle est la conception anthropologique de base qui justifierait la responsabilisation sociale des entreprises ? La deuxième conférence fut donnée par le Prof. Ruppel. Après un état des lieux de la destruction

progressive de l'environnement par la course effrénée et absolue vers la possession de gain (la logique égocentrique de l'enrichissement propre au système capitaliste outrancier), cette présentation vise à mettre la lumière sur la nécessité urgente de revoir cette logique. Il s'agit d'un éveil de conscience sur l'enjeu. La troisième conférence donnée par le Dr. Nkoulou Nkoulou vise à indiquer quelques pistes pour entreprendre de façon responsable. Après avoir défini ce que veut dire « entreprendre de façon responsable » pour des futurs entrepreneurs et travailleurs sociaux, l'accent a été mis sur les conditions principales qui rendent possible une RSE en Afrique en tant qu'espace de grandes opportunités.

Les textes d'exposé des étudiants revêtent d'une profondeur considérable. Ils permettent d'explorer : l'entreprise comme créatrice, le déficit politique et le vide éthique que cela engendre (Master Banque et Finance) ; le caractère insoutenable du système d'entreprise exclusivement à but économique (Master en Comptabilité et Finance) ; d'élargie les finalités de l'entreprise avec l'éthique de l'avenir (Master en Management des Systèmes d'Information) ; le mouvement des responsabilités sociales vers un développement durable (Master en Gestion des Ressources Humaines) ; la RSE en contexte local : le cas du Cameroun (Master en Marketing et Stratégies) ; et les enjeux et défis de la RSE en Afrique (Master en Audit et Contrôle de Gestion).

Au vu de la qualité des réflexions, et sur la demande des étudiants, nous publions ici les résultats des réflexions menées dans le cadre de ce colloque ainsi que les exposés des étudiants reposant sur des textes sélectionnés. Ce document peut servir de manuel pour les futurs entrepreneurs en formation dans les institutions universitaires.

Dr. Epiphane Kinhou, SJ
Yaoundé, le 15 mars 2018

L'homme et la question du développement : Quel présupposé anthropologique pour un développement durable en Afrique aujourd'hui ?

Epiphane Kinhoun, SJ¹

Depuis plus d'une trentaine d'années, se pose avec acuité la question du développement durable avec un appel à la Responsabilité sociale des entreprises (RSE). Beaucoup d'efforts ont été faits pour penser et entreprendre autrement. Face à une éthique dans les affaires qui s'impose théoriquement dans le marché international, si certains considèrent la RSE comme une pure chimère, un leurre, d'autres en font un fonds de commerce avec une éthique de vitrine pour mieux vendre leur produit. L'une des préoccupations primordiales de l'entreprise est la rentabilité. Pourquoi faut-il entreprendre de façon responsable ? En quoi cela contribue-t-il davantage au développement de l'entreprise ? Voilà la question qui semble importante pour la plupart des entreprises et dont la réponse ne semble pas évidente. En deçà de cette question se situe une première interrogation que nous aimerions considérer ici : pourquoi faut-il entreprendre de façon responsable ?

La question est anthropologique. Pourquoi l'homme doit-il entreprendre de façon responsable ? En d'autres termes, quels sont les présupposés anthropologiques de la Responsabilité Sociale et Environnementale de l'entreprise (RSE) ? Ou quelle est la conception de l'homme qui justifierait la RSE ? Ou plus simplement encore, qu'est-ce que l'homme pour qu'on lui demande d'entreprendre de façon plus responsable ?

1 Epiphane Kinhoun est jésuite, docteur en anthropologie philosophique de la Hochschule für Philosophie de München en Allemagne. Depuis 2014, il enseigne la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise à l'Université Catholique d'Afrique Centrale à Yaoundé dont il est le Vice-Recteur chargé des affaires académiques depuis octobre 2017.

L'exploration de l'approche Anthropologique du philosophe sociologue allemand Helmuth Plessner pourrait être d'une grande utilité ici. En effet, dans sa « théorie de la *Mitwelt* », ce co-fondateur (avec Max Scheler autour des années 1928) de l'anthropologie philosophique, a mis en relief une compréhension de l'être humain qu'il définit en termes de « *homo absconditus* », l'homme en tant qu'une réalité échappant toujours et déjà à toute saisie, ce que d'aucuns définissent en termes d'« excédentarité inclôturable »². Essayons de sonder ce « mystère » de l'homme avec Plessner afin d'en saisir avec lui quelque chose qui éclaire davantage la question de la RSE aujourd'hui, dans sa trilogie de l'homme comme étant une « *Außenwelt* », une « *Innenwelt* » et une « *Mitwelt* »³.

1. L'homme comme une « *Aussenwelt* »

La première réalité saisissable de l'être humain est sa dimension corporelle. Celle-ci le présente comme un corps parmi d'autres corps, un corps qui se situe dans un environnement donné, qui a une position et qui peut situer tous les autres corps par rapport à lui. Le corps humain permet à l'être humain de se situer mais aussi de situer toutes les choses par rapport à lui : tout est situable en un haut, un bas, à droite ou à gauche, dans un espace relatif au sujet corporel. L'homme se définit donc, selon Plessner, comme un « *Außenwelt* », un « monde-du-dehors » où il se définit comme un corps physique parmi d'autres.

L'être humain en tant que *Aussenwelt* permet de saisir qu'être humain, c'est appartenir à un environnement. On ne peut se dire humain que parce qu'on est un corps par lequel on a une position dans un environnement défini. L'individu humain objective tout dans cet environnement par rapport à lui, et se réalise comme un élément de cet ensemble. Il est un parmi d'autres « choses » dans un même espace donné. À partir de son corps posé là, l'homme ne peut se définir qu'à partir de, dans et par rapport à cet espace. Toute définition d'une identité se rapporte à ce cadre spatial que Charles Taylor appelle « cadre de référence »⁴ du

2 Phénoménologie et Politique. Mélanges offerts à Jacques Taminiaux (Recueil). Introduction de Danielle Lories et Bernard Stevens, Bruxelles, Ed. Ousia, 1989, p. 12.

3 Cf. Helmuth Plessner, *Die Stufen des Organischen und der Mensch. Einleitung in die philosophische Anthropologie*, Gesammelte Schriften, IV, Frankfurt am Main, 2003. L'approche anthropologique de Plessner est développée dans cette œuvre.

4 Cf. Charles Taylor, *Les sources du moi : la formation de l'identité moderne*, Montréal, Boréal, 1998, p. 36.

moi. Il est impératif de tenir compte de ce cadre de référence si l'on veut dire quelque chose qui correspondrait à l'identité propre de l'individu humain. L'Aussenwelt permet de saisir ainsi l'homme dans ce qui le constitue de façon primordiale : son environnement.

L'être humain se présente ainsi comme un « corps physique » qui se situe dans un monde et dans un espace défini. Être un « corps physique dans le temps et dans l'espace » indique qu'il est limité, fini. Ce « corps physique » exprime ainsi en même temps l'étendue que la finitude de l'être humain. Ceci met en relief la fragilité de l'être humain qui a besoin de certaines conditions pour vivre. Et l'une des conditions qui ont rendu possible sa vie dans l'univers relève justement de l'environnement. L'Aussenwelt met donc l'accent sur cette dimension première de l'homme en tant que réalité physique dont la vie est conditionnée par son environnement physique.

2. L'homme comme une « Innenwelt »

L'homme se définit comme une « Innenwelt », un « monde du dedans », une vie à partir d'un monde intérieur. Il s'agit du monde de l'affectif où l'individu fait l'expérience du moi. Ce monde dans le corps vivant se meut et se construit autour d'un centre objectivant et inobjectivable : le « Je ». L'individu humain réalise, en effet, tout objet autour de lui par rapport à son lieu d'observation. Il est le centre à partir duquel il voit le monde, il vit le monde, il conçoit le monde. Ce « Je » objective (objectivant) tout autour de lui sauf lui-même (il est inobjectivable). Il est ce à partir de quoi tout le reste se constitue autour de lui. Le « Je » devient ainsi le centre de son monde, avec ses valeurs et ses défauts. Il n'est plus ici une chose parmi d'autres ; il est le sujet qui régent tout et qui s'impose comme étant la mesure de tout dans son univers. Il s'agit là du « moi » dit haïssable, de ce « moi » à qui on doit tout et qui ne doit que ce qui lui convient à partir de sa propre expérience.

En réalité, le sujet humain « Je », qui se met ainsi à la première place en subordonnant tout le reste autour de lui, mérite une attention : l'approche phénoménologique de son avènement dans la conscience humaine montre en fait que le « Je » est un monde reçu d'autrui. En effet, en examinant le processus de l'avènement du « moi » dans le langage humain, on s'aperçoit qu'il fait partir des dernières acquisitions de l'enfant. Dans le processus de prise de conscience de soi, en effet, l'enfant commence par distinguer ses proches qu'il peut interpeller par l'usage

de l'impératif. Il peut crier pour exprimer un besoin et appeler sa maman quand il a faim... Il fait ainsi l'usage du mode impératif qui réalise l'autre comme une deuxième personne du singulier, un « Tu ». A un certain âge (relativement autour de 20 mois), l'enfant se reconnaît lui-même comme il reconnaît les autres autour de lui. Il peut identifier papa, maman, tonton, tata, ... Mais il s'identifie lui-même non pas comme « moi » ou « Je » mais justement en utilisant le nom par lequel on l'indique ordinairement. Par exemple, quand il fait une bêtise et que la maman lui pose la question : « qui a fait ça », il répond : « c'est bébé », ou c'est « Patou ». Il ne peut dire : « c'est moi », car l'acquisition du moi est une phase postérieure à son âge. Dans son œuvre *Alice au pays du langage*, Marina Yaguello met justement en relief cette place de l'acquisition du « Je » dans le langage humain en ces termes: « Chez l'enfant, l'appropriation, qui le pose comme un énonciateur, est, on le sait, assez tardive. Longtemps il perdure à parler de lui-même à la troisième personne⁵. Ce que dit Yaguello ici mérite attention. L'enfant parle de lui-même à la troisième personne. Il se réalise lui-même, certes, mais l'exprime comme s'il s'agit d'un autre. Cette expression de soi-même par l'enfant est une répétition de ce qu'il a acquis auprès des siens. « Bébé » ou « Patou » n'est pas une identité innée qu'il tenait déjà en venant au monde. Dans la série « Jane et Tarzan » créée par Eric Kripke en 2003, l'auteur adapte la légende de Tarzan dans la jungle de New York et présente la complexe acquisition du « Je » dans le langage humain. En effet, Tarzan a vécu durant une vingtaine d'années dans la jungle en compagnie des animaux. Retrouvé par son oncle, il doit apprendre à vivre dans la société humaine avec l'aide de Jane, d'où l'acquisition du langage. On y voit combien il est pénible pour Tarzan d'en arriver à dire : « Moi Tarzan » à la suite de Jane qui lui dit : « Moi, Jane, toi, Tarzan ». Il peut facilement répéter après Jane : « Moi, Tarzan », mais il lui a fallu de la peine pour en arriver à se dire lui-même comme un « Moi ». S'exprimer soi-même comme un « Je » n'advient que quand l'enfant franchit le stade purement sensuel de la répétition et de l'assemblage de sons pour une étape plus réfléchie de recherche de sens.

5 Marina Yaguello, *Alice au pays du langage. Pour comprendre la linguistique*, Paris, Seuil, 1981, pp. 19-37.

En répétant qu'il est « Patou » ou « Bébé », l'enfant ne fait qu'exprimer ce qu'il réalise comme son identité selon les autres autour de lui. Il ne pourra jamais se réaliser comme un « je » qu'en passant par cet intermédiaire qu'est l'autre qui conditionne l'avènement de son moi en tant que lui-même. Le « Je » désigne donc d'abord un « autre » avant de désigner soi-même. Il y a le soi-même parce qu'il y a l'autre. L'expérience du processus de l'avènement du « moi » montre ainsi l'importance de l'autre, de tout autre dans l'environnement de l'enfant. Il ne sera lui-même qu'en passant par ce que cet environnement social lui donne comme identité.

En résumé, avant de se désigner lui-même comme étant un « moi », l'enfant identifie d'abord l'autre qu'il interpelle par l'impératif (Tu) ; ensuite il s'identifie lui-même mais l'exprime comme si c'était quelqu'un d'autre « à la troisième personne », avant d'en arriver à se dire lui-même comme un « Je ». C'est dire que le « Je » procède par l'identification de l'autre, d'une part, et de soi-même comme un autre, d'autre part. Le « Je » est ainsi un « soi-même » qui résulte d'un « Je » s'exprimant et considérant un « Tu » (deuxième personne) et un « il » (troisième personne). Le monde du « Je » est un monde reçu, un monde qui lui est donné par autrui. Son univers est réalisé par autrui fondamentalement. Il n'est quelque chose que parce que les autres sont quelque chose qu'il partage avec lui. Son monde privé est un monde à lui donné. Il ne parviendrait au « Je » que parce que les autres autour de lui le lui donnent : son existence et le langage pour le dire lui viennent d'autrui. Le « moi » est ainsi constitué par son milieu social ; il est, en d'autres termes, un « social intériorisé » selon l'expression de Madeleine Grawitz.⁶

Cette deuxième approche de l'être humain l'indique en termes de « corps psychique » comme une réalité vivante et dynamique dans le corps physique. La « Innenwelt » suppose ainsi la « Aussenwelt » en lui donnant une vie particulièrement humaine. De ceci découle la troisième considération de l'être humain : la « Mitwelt ».

6 Madeleine Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Dalloz, 1990, p. 367.

3. L'homme est une « Mitwelt »

La théorie plessnerienne de la « Mitwelt » relève d'une phénoménologie du sujet humain dans ce qu'il est essentiellement : un « monde-d'avec ». Nous traduisons « Mitwelt » non pas simplement par « monde-avec » (qui indique de façon très parcellaire la dimension sociale de l'homme) mais plutôt par « monde d'avec » : il s'agit d'un monde qui est constitué essentiellement d'une caractéristique : « être avec ». Le monde de l'homme est un monde de l'« être avec », du « vivre avec ».

Plessner l'expose à partir du processus de l'avènement du « Je » dans le langage humain mis en relief dans l'approche précédente. En effet, le sujet humain prend conscience de son monde et de son identité en tant que « Je » par l'intermédiaire de son milieu social qui le lui donne. Il réalise d'abord l'autre, lui-même comme un autre avant d'en arriver à se dire lui-même comme étant lui-même. Il passe par la deuxième personne du singulier, le « Tu », qui indique l'autre dans le dialogue, et le « Il » qui indique tout autre hors du dialogue. Le « Je » qui veut s'exprimer à la suite et au nom des deux premiers parle en termes du « Nous ». Autrement dit, en arrivant à s'indiquer lui-même comme un « Je », le sujet humain se découvre comme étant la résultante du « Tu » et du « Il » dont il est le porte-parole : il est essentiellement un « nous ». Nous entendons par « nous » ici, non pas plusieurs personnes dont le « Je » fait partie, mais un « je » qui est à lui tout seul un « nous », dans ce sens qu'il est constitué en tant que « Je » par l'autre du dialogue et même le tout-autre dont le mutisme indique en même temps l'absence. Le « nous » est certes un pluriel. Ici, pour Plessner, c'est un « nous » radicalement singulier, dans ce sens qu'il n'existe en lui qu'un seul et même « individu » irréductible : il s'agit d'un « Nous-pur »⁷, dit-il. L'individu humain est constitué par « la sphère du nous »⁸, ce qui définit sa spécificité spirituelle. L'esprit humain réside dans cette spécificité de l'homme comme un « Nous-pur ».

Pour comprendre le « Nous-pur » de Plessner, il nous faut remettre en relief les deux premières approches en termes d'« Aussenwelt » et de « Innenwelt ». En effet, dans la « Aussenwelt », l'être humain fait l'expérience qu'il « a un corps » qu'il peut identifier entre plusieurs choses dans son environnement, dans une objectivation concrète. L'exploration de la « Innenwelt » nous indique qu'il « est un corps » vivant dans sa subjectivité la plus radicale.

7 Helmuth Plessner, *Op. Cit.*, p. 377.

8 Helmuth Plessner, *Op. Cit.*, p. 382.

Ces deux caractéristiques de la même personne mettent en jeu une dynamique de fonctionnement du sujet humain : il peut parler avec lui-même qu'il peut indiquer comme un « Tu », comme je peux dire : « mon gars, tu as frappé fort ! ». Ce gars qui a frappé fort n'est personne d'autre que moi-même. De même, le sujet humain peut parler de lui-même à la troisième personne du singulier. Par exemple, je dis : « Il a commencé l'école à 7 ans ». Ce « il » n'est personne d'autre que le « je » qui parle. Ceci met en lumière l'esprit dont l'homme est doté et qui fait de lui un être centré sur lui-même mais qui se définit essentiellement comme un « excentré », c'est à dire qu'il se situe toujours et déjà hors de son centre. Plessner l'indique en termes de « positionalité excentrique »⁹. L'être humain est une réalité insondable ; il est une « excédentarité inclôturable », bref un « homo absconditus ».

On peut ainsi rejoindre ici l'approche anthropologique de Martin Buber selon laquelle « au commencement est la rencontre »¹⁰. Dans son œuvre « *Je et Tu* », en effet, Buber met en relief que le « Je » n'est « Je » que dans son rapport à un « Tu » ou à un « Cela » : « Il n'y a pas, dit-il, de « Je » en soi ; il y a le « Je » du mot-principe « Je-Tu » et le « Je » du mot-principe « Je-Cela ». Quand l'homme dit « Je », il veut dire l'un ou l'autre. »¹¹ Il faut comprendre le « Je-Cela » dans le rapport existentiel que l'homme entretient avec toutes les choses de son environnement, ces choses avec lesquelles il ne peut entrer en « dialogue » au premier sens du terme. On peut y mettre aussi les personnes les plus lointaines de son champ physique avec lesquelles le « Je » n'est pas ou ne peut être en dialogue physique. Le dialogue suppose deux êtres dont l'un désigne l'autre en termes de « Tu » et réciproquement. Ce qui n'est pas possible dans le rapport « Je-Cela »¹². Quant au mot-principe « Je-Tu », il faut y trouver l'essence même de l'existence humaine. En effet, dire « tu », c'est s'offrir à une relation. Il ne s'agit pas d'une chose en face de soi, mais d'un « Tu ». Il n'est plus question d'une relation « Je-Cela ». Le « Tu » sors le « Je » de son mutisme en l'introduisant dans un lien de réciprocité appelé dialogue.

9 Helmuth Plessner, Op. Cit., p. 377.

10 Martin Buber, *Je et Tu*, Paris, Ed. Montaigne, 1981, p. 19.

11 Idem., p. 20.

12 Nous reviendrons plus amplement sur ce rapport Je-Cela dans la suite de notre réflexion.

Dès que ce dialogue est établi, les deux interlocuteurs entrent dans la vie qui se veut humaine. Pour Buber, c'est ici que se trouve « le berceau de la vie véritable ».¹³ Par l'expression du « Tu », le « Je » devient lui-même. En réalité, si « être Je et dire Je, c'est la même chose », toute véritable vie se trouve dans la « rencontre »¹⁴. Le « Je » se rend présent par la présence d'un « Tu » sorti du « mutisme de Cela » venu à sa rencontre. Buber note que cette rencontre est « à la fois active et passive ». Elle est active parce que le « Tu » vient à la rencontre du « Je » qui entre en relation immédiate avec lui. L'action se trouve à la fois du côté du « Je » et du « Tu ». Elle est aussi passive dans ce sens que le « Je » se laisse fonder par le « Tu » qui, à son tour, n'est « Tu » que par le fait du « Je ». La rencontre ne dépendant exclusivement ni de l'un ni de l'autre, elle ne peut cependant se faire sans l'accord simultané des deux. Dans le dialogue entre le couple « Je-Tu » – il n'y a en fait dialogue qu'entre « Je » et « Tu » – figurent deux êtres à la fois souverains et dépendants. Ils sont souverains par leur individualité irréductible et par leur engagement libre dans la rencontre. Ils sont de même dépendants par le fait qu'ils sont par nature des êtres de relation. Le « Je » peut au nom de sa souveraineté vivre sans dialogue, sans rencontre d'un « Tu », mais il ne peut être véritablement humain, comme le note Buber, que par la rencontre du « Tu ». Ici, il rencontre et il est rencontré, reconnu et nommé pour ce qu'il est, être singulier. Voilà la relation authentique entre deux êtres humains qui fonde l'un et l'autre. Par cette relation « Je-Tu », le « Je » est transfiguré et devient « Je » authentique en même temps que le « Tu ». Il se pose hic et nunc. Pour Buber, « l'instant véritablement présent et plein n'existe que s'il y a présence, rencontre, relation. Dès que le « Tu » devient présent, le présent naît ».¹⁵ Il ressort de ceci que le « Je » est bien postérieur à la rencontre « Je-Tu ». Autrement dit, c'est dans et par la rencontre que le « Je » se rend présent à lui-même et se découvre comme tel¹⁶.

13 Martin Buber, *Op. Cit.*, p. 27.

14 *Idem.*, p. 30.

15 *Idem.*, p. 31.

16 Cf. Epiphane Kinhou, *La positionalité excentrique: Nouveau paradigme d'une anthropologie réaliste sans dogme*. Utz Verlag, München, 2014. Nous avons davantage fait une analyse du rapport « Je-Tu » dans cette œuvre dont la problématique était justement de remettre en lumière ce que l'allemand appelle la « Sonderstellung » de l'existence humaine, en d'autres termes, ce qui fait la particularité de l'homme en tant qu'être humain : il est un « nous », ce qui exprime sa dimension spirituelle.

La « Mitwelt » définit l'être humain, en dernière analyse, comme un être vivant toujours et déjà au monde avec autrui. Il est un « corps-vivant-déjà-au-monde » en tant qu'être physique dépendant de son environnement; il est « au-monde-avec-autrui » en tant qu'être essentiellement social.

4. L'homme et l'entreprise

4.1. Entreprendre veut dire tenir compte du rapport « Je-Cela »

Entreprendre, c'est se définir dans un rapport de « Je-Cela » où l'homme agit sur son environnement. Autant l'environnement définit l'homme – nous l'avons montré plus haut – autant la réciproque est aussi vraie. En effet, l'homme peut beaucoup agir sur son environnement. Il peut arriver à construire cet environnement ou à le détruire radicalement. De Woot, dans son œuvre *Responsabilité sociale de l'entreprise* se pose la question pertinente : « Faut-il enchaîner Prométhée ? »¹⁷ En réalité, selon la mythologie grecque, Le titan Prométhée a volé le feu, symbole de la transformation scientifique et technique, que les dieux se sont réservés pour eux seuls, pour le donner aux humains, fragiles. L'image de Prométhée est illustrative selon de Woot : ce titan « incarne l'entrepreneur-innovateur » qui apporte aux hommes le progrès matériel et en même temps l'ambiguïté d'un progrès peu finalisé. Il offre aux humains fragiles « le feu libérateur, source créatrice, maître de tous les arts, route infinie qui s'ouvre pour les hommes ».¹⁸ A-t-il raison de donner aux hommes une chose si précieuse ? L'humain est-il capable vraiment d'en faire bon usage ou bien de détruire son environnement et sa propre vie avec ce feu ? La question demeure intéressante non pas simplement en termes de mythe d'un dieu voleur de feu pour ce qu'il pense être précieux pour une meilleure vie humaine. La vraie question est d'examiner ce que l'homme est capable de faire dans la destruction de tout le « Cela » que constitue son environnement. Son action sur le « Cela » autour de lui a une importance capitale dans la définition de son propre « Je ». Il n'est pleinement « Je » dans l'entreprise que quand son rapport « Je-Cela » est juste, c'est à dire que son agir tient compte de son environnement qu'il transforme et qui le constitue en tant que un « Je » authentique.

17 Philippe de Woot, *Responsabilité sociale de l'entreprise. Faut-il enchaîner Prométhée ?* Economica, Paris, 2005.

18 Cf. Philippe de Woot, *Op. Cit.*, p. 9.

Le rapport à l'environnement est d'une importance capitale dans ce sens que la vie humaine n'est possible sur cette planète terre que parce que certaines conditions climatiques sont remplies. Et si l'agir humain influence négativement ces conditions, la vie humaine ne peut être que menacée. Un proverbe africain dit justement qu'on ne coupe pas la branche d'arbre sur laquelle on est assis. La destruction par l'industrialisation massive dont notre monde est victime depuis la moitié du siècle dernier est inquiétante et mérite une particulière attention de la part de tous. Notre environnement nous constitue et rend notre vie possible. Mais il est aussi passif dans ce sens que l'action de l'homme le détruit irrévocablement. Quand on parle de réchauffement climatique, il est question non pas d'affabulation fébrile mais de réalité bien plus alarmante que ce qu'on en dit. De Woot l'exprime bien en d'autres termes : « Jamais nos connaissances n'ont été aussi développées mais jamais la terre n'a été aussi menacée ».¹⁹ Entreprendre aujourd'hui, c'est donc agir non pas en aveugle ou ignorant face à cette question cruciale et vitale pour l'être humain, mais agir de façon responsable. Tout le discours sur la Responsabilité Sociale et Environnementale de l'entreprise se fonde sur cette nécessité vitale de « sauver » notre planète. Entreprendre veut donc dire, tenir compte du rapport « Je-Cela », c'est à dire de ce que l'homme est : un être qui a un rapport existentiel avec son environnement qui le constitue et qu'il conditionne à le construire davantage.

4.2. Entreprendre veut dire tenir compte du rapport « Je-Tu-Nous »

Si l'homme est un être vivant toujours au monde avec autrui, il ne peut entreprendre qu'en tenant compte de ce qu'il est : un « Je-Tu-Nous ». Il ne peut vivre sans ce rapport qui le constitue et lui donne d'être pleinement ce qu'il est. Entreprendre veut donc dire tenir compte de ce rapport.

On sait que l'homme ne peut vivre sans entreprendre. Entreprendre, c'est prendre quelque chose, c'est à dire faire usage de ses mains, après avoir bien perçu la distance « entre » une finalité plus ou moins définie pour cette chose et là où l'on est. Saisir cette distance est très stratégique pour réussir en entreprise. Car tout l'enjeu de la réussite se trouve dans l'entre-deux et dans la manière de l'entrevoir. À titre illustratif, un jeune constate la grande production de tomates dans son village et le gaspillage de ces

19 Ibidem.

fruits durant la période des pluies faute de structure adéquate pour la vente ou la conservation de ces produits. Voilà le lieu où il se situe et d'où il doit partir. La finalité est de trouver une solution à cette situation : transformer les tomates et les conserver pour une vente non pas simplement durant la période de pluies, mais aussi durant la saison sèche. Comment parvenir à cette fin ? Telle est l'*entre-deux* qu'il faudra *prendre* en considération. Une telle *entreprise* doit tenir compte de plusieurs paramètres qui se fondent tous dans le fait que celui qui entreprend ainsi agit en tant qu'être humain. Il tient compte du fait qu'il est un être vivant toujours et déjà au monde avec autrui. Ce présupposé anthropologique s'impose et doit demeurer le fondement sur lequel il se base pour entreprendre toute chose.

Généralement, on entreprend pour soi-même, ce qui est légitime. Il faut cependant rétablir le principe de l'entreprise. Constatons-le : à aucun moment le « Je » n'est « Je » tout seul. Aucune initiative d'entreprise ne peut viser le « Je » isolé de ce qu'il est essentiellement. Il faut entreprendre pour ce que l'on est, c'est à dire un sujet humain incarné dans un monde (environnement) et qui vit avec autrui (socialement). Nous introduisons, à la suite de Plessner, le rapport « Je-Nous » dans le jeu. En réalité, on entreprend non pas simplement pour les siens avec lesquels on est en relation dialogale, c'est à dire de proximité, qu'elle soit de sang de temps et d'espace. Dans le « Je-Cela », nous avons bien perçu la dimension environnementale. Dans le « Je-Tu-Nous », il faut faire remarquer les inconnus avec lesquels le « Je » ne peut engager aucun dialogue direct. Car le « Nous » dit autant les proches du dialogue que les lointains dont il faut tenir compte. Le lointain est autant à considérer dans l'espace (celui qui est géographiquement éloigné du « Je ») que dans le temps (celui qui vivra après le « Je »). La nature du « Je » lui impose ainsi de tenir compte de lui-même en tant que toujours et déjà lié à l'environnement, à son milieu social et responsable de l'avenir, c'est à dire de l'héritage social et environnemental laissé à la génération future.

5. Que conclure ?

Entreprendre en dernière analyse, c'est tenir compte de trois principes mis en relief depuis Aristote : le juste milieu, le possible, et le convenue. Tenir compte du juste milieu, c'est chercher l'équilibre entre l'économique, l'environnemental et le sociétal, ce que l'on appelle, en d'autres termes, œuvrer pour un développement durable. Tenir compte du possible signifie que le sujet humain est appelé, selon ses aptitudes, à explorer

l'univers, à élargir toujours plus les limites du savoir. Le champ du possible est vaste, insondable, et il faut oser s'y aventurer. Le possible indique également à l'homme qu'il y a une limite spatio-temporelle à tout ce qu'il entreprend. Enfin, il faut tenir compte du convenable. Ici, il s'agit de ce qui convient. Beaucoup de choses sont possibles – pour ne pas dire que tout est possible à l'homme. Ce n'est pas tout qui convient au contexte de temps, de lieu et de personne. Il faut un discernement pour choisir, dans toutes les choses possibles ce qui convient le mieux. Autrement dit, entreprendre, c'est savoir discerner ce qui convient dans le champ du possible. C'est ainsi que le « Je » garde son équilibre humain, en se positionnant dans le juste milieu, en explorant tout le possible humain et en choisissant après discernement ce qui convient le mieux.

Bibliographie

Buber, Martin (1981) *Je et Tu*, Paris, Ed. Montaigne.

Grawitz, Madeleine (1990) *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz.

Kinhoun, Epiphane (2014) *La positionalité excentrique: nouveau paradigme d'une anthropologie réaliste sans dogme*, München, Utz Verlag.

Plessner, Helmuth (2003) *Die Stufen des Organischen und der Mensch. Einleitung in die philosophische Anthropologie, Gesammelte Schriften, IV*, Frankfurt am Main, de Gruyter.

Taylor, Charles (1998) *Les sources du moi : la formation de l'identité moderne*, Montréal, Boréal.

Woot, Philippe de (2005) *Responsabilité sociale de l'Entreprise. Faut-il enchaîner Prométhée ?* Paris, Economica.

Yaguello, Marina (1981) *Alice au pays du langage. Pour comprendre la linguistique*, Paris, Seuil.

Responsabilité sociétale et environnementale des entreprises : Normes et régulations – perspective africaine, cas du Cameroun

Oliver C. Ruppel¹ et Marie Stella Tchuente²

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est le résultat de l'engagement des entreprises à respecter l'environnement et à promouvoir les pratiques de développement durable. Étroitement lié au développement durable, il intègre 3 principales dimensions qui sont l'économie, l'environnement et la société, toutes liées par des acteurs directs ou indirectes (parties prenantes). Dans cette ère de la mondialisation que nous vivons, l'addition des différentes approches de cette pratique permettra une mise en application plus efficace. En effet la responsabilité des organisations n'est pas individuelle mais collective. La mesure de la RSE doit dépasser les obligations légales, mais ne saurait se réduire à l'expression de

-
- 1 Prof. Dr. Oliver Ruppel est le Directeur du Programme sur les Changements Climatiques et la Sécurité Énergétique pour l'Afrique Subsaharienne de la Fondation Konrad Adenauer (KAS), pour lequel il a mis en place un bureau régional, ayant le siège à Yaoundé (Cameroun) en 2016. Ce bureau régional coopère étroitement avec les 14 bureaux des pays de l'Afrique Subsaharienne (Cote d'Ivoire, RDC, Ghana, Kenya, Mali, Namibie, Angola, Nigeria, Sénégal, Zimbabwe, Afrique du Sud, Tanzanie and Uganda). C'est un Professeur ordinaire de droit public et international à l'université de Stellenbosch en Afrique du Sud, un professeur extraordinaire dans plusieurs universités dans le monde ; et chercheur non-résident au Centre Fraunhofer pour la gestion internationale et l'économie du savoir (IMW), Leipzig (Allemagne). Jusqu'en 2011 il a été professeur d'études africaines à l'IHS Munich School for Philosophy. En 2009, il a fondé l'une des 14 sièges universitaires mondiales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève (Suisse) à l'Université de Namibie, à Windhoek, où il a également été directeur du Centre de documentation et des droits de l'homme, un institut national institué par une loi sous le couvert du Ministère de la justice de la Namibie.
 - 2 Marie Stella Tchuente occupe actuellement le poste de chargée de projet pour la Fondation Konrad Adenauer dans le cadre de son Programme sur la Politique et la Sécurité Énergétique en Afrique Subsaharienne. Elle a travaillé pendant plusieurs années pour le groupe Daimler précisément dans la filiale Mercedes Benz à Madrid Espagne. Ayant fait ses études jusqu'à Master 2 en économie, puis une spécialisation de 2 ans en Finance, entre Bordeaux école de Management (BEM), Université Rey Juan Carlos (URJC) et la Complutense de Madrid, elle a également contribué à la rédaction d'article sur des thématiques sociales et actuelles notamment lié à l'immigration et au développement personnel.

la compassion charitable, elle doit pénétrer le système de management. L'Afrique reste néanmoins très en retard quant à la pratique de la RSE. Pourtant la mise en relation des particularités de ce continent, plus les avancés en termes de pratique de l'occident l'aiderai à être leader dans ce domaine. Qui sont les principaux acteurs de la RSE, la place réelle de l'Afrique notamment du Cameroun sont quelques-unes des questions que nous essayerons de répondre dans ce chapitre.

1. Introduction

La RSE est l'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et s'investir « davantage » dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les individus.

Le continent Africain en pleine expansion, se voit concerné par ce nouveau défi. La mondialisation, entraîne les entreprises qui se veulent compétitives à s'adapter aux exigences et à explorer de nouveaux marchés. Des marchés avec des exigences bien plus rigoureuses que des marchés locaux (Africains). A cet effet, la poursuite de la rentabilité par les entreprises africaines s'associe aujourd'hui à une conduite socialement et environnementalement responsable. Pour traiter ce thème, nous allons avoir une approche du globale vers le particulier, tout en tenant compte des éléments de comparaison, afin de faire ressortir les convergences et divergences. Ce chapitre est structuré en 3 parties. La première partie fait un tour rapide de l'histoire de la RSE, connaitre ses origines et les différentes définitions qui lui sont attribuées notamment en Afrique. Puis dans la partie suivante nous nous centrons sur la problématique de la régulation de la RSE ; que ce soit au niveau international, national et surtout camerounais, afin de voir les convergences, et les divergences des différentes approches. La dernière partie enfin, nous donne l'occasion de nous centrer beaucoup plus sur le Cameroun, afin de voir ce qui est déjà fait en matière de lois, et surtout la vision et l'objectif que se donne le Cameroun. Il en sortira de toute cette démarche une conclusion, afin d'édifier sur ce qui est déjà fait, et comment l'appliquer au niveau local.

2. Responsabilité sociale des entreprises approche environnementale et de développement durable

Penser à la responsabilité que tout individu ou une organisation peut ou devrait avoir vis-à-vis d'autres individus est relativement facile. Pour cela il faut tout simplement revenir à l'origine de l'être humain. La littérature offre des exemples à ce sujet. Parmi les contributions les plus pertinentes, nous pouvons mentionner la République, écrite par Platon entre les années 395-370 a.C., dans lequel il présente un état parfait et analyse les problèmes tels que justice et morale. L'idée que les entreprises doivent être responsables, prend ses racines dans les travaux de certains managers américains dans les années 1950. Si les entreprises ne se concentrent plus uniquement sur leurs profits mais aussi sur l'impact qu'elles ont sur la société, elles en tireront bénéfice. Avec le développement des préoccupations environnementales, mais aussi sociales et économiques dans la 2ème moitié du 20ème siècle, la responsabilité des entreprises devient un enjeu de plus en plus important. Les consommateurs deviennent de plus en plus critiques vis-à-vis des entreprises et veulent que ces dernières respectent les lois, l'environnement et soient plus responsables.

Au cours des années 1960 et 1970, les activités des entreprises sont interrogées, en fonction des conséquences sociales et de leurs actions, principalement les conséquences des processus de production et l'incitation de la culture de consommation. Au cours des années 1980, la conception de l'État providence commence à perdre de sa force en Amérique du Nord et l'idée que le bien-être et la qualité de vie doivent être le but de toutes les institutions, y compris les entreprises, commence à occuper une place centrale. Mais c'est sans doute jusqu'aux années 1990 que le concept de RSE – et l'utilisation de ce nom commence à occuper une place centrale dans la société mondiale. Cette tendance de plus en plus croissante est due à l'impulsion des organisations internationales et des groupes sectoriels qui ont promu la création de codes de conduite, directives, normes et autres instruments pour la mise en œuvre de la RSE en tant que stratégie commerciale intégrale et à long terme à l'entreprise comme acteur qui favorise le développement durable de son pays, région et localité.

2.1. Quelques définitions de la RSE

« *La RSE est un compromis pour une contribution à un développement économique durable grâce à une collaboration étroite entre les employés, les familles, la communauté locale et la société, avec pour objectif d'améliorer la qualité de vie* », (World Business Council for Sustainable Development). « *La RSE est l'ensemble des pratiques commerciales ouvertes et transparentes fondées sur des valeurs éthiques et le respect des employés, des communautés et de l'environnement* » (Prince of Wales Business Leaders Forum).

« *La RSE est définie comme l'administration d'une entreprise d'une manière qui répond ou dépasse les attentes éthiques, légales, commerciales et publiques que la société a contre une entreprise* » (Business for Social Responsibility).

Pour l'Instituto Ethos de Empresas y Responsabilidad Social, « *la RSE est une forme de management qui se définit par la relation éthique de l'entreprise avec tous les publics auxquels elle est liée, et par la mise en place d'objectifs commerciaux compatibles avec le développement durable de la société ; préserver les ressources environnementales et culturelles pour les générations futures, respecter la diversité et promouvoir la réduction des inégalités sociales* ».

Quant au Forum de la Société et Responsabilité Sociale dans les Amériques, « *la RSE fait référence à une vision d'entreprise qui intègre le respect des valeurs éthiques, des personnes, des communautés et de l'environnement. La RSE est un vaste ensemble de politiques, de pratiques et de programmes intégrés dans les opérations commerciales qui soutiennent le processus décisionnel et qui sont attribués par l'administration.* »

Par ailleurs, pour le Center for Corporate Citizenship, Boston College, « *la RSE fait référence à la manière dont l'entreprise intègre les valeurs sociales fondamentales à ses pratiques commerciales, à ses opérations et à ses politiques quotidiennes* ».

Ces définitions permettent de se faire une idée claire de ce qu'est la RSE. Cependant, nous devons avertir que la RSE est un concept dynamique et en développement, il est donc nécessaire de la caractériser avec quelques clés pour mieux comprendre sa véritable dimension. Ainsi, la RSE est :

- Intégrale, c'est-à-dire qu'elle couvre un ensemble complexe de dimensions de l'entreprise ;

- Progressive, puisqu'elle est présentée comme un chemin d'excellence à suivre ;
- Proportionnelle, puisque l'attente de son exercice et de son application est directement liée à la taille de l'entreprise et à sa puissance ou sa capacité à influencer le marché.

De cette manière, l'environnement social, économique, juridique et institutionnel conditionne l'activité des entreprises, qui peuvent produire des changements dans leurs qualités essentielles, dans leurs objectifs et dans les attentes et demandes à couvrir par les différents groupes d'intérêt.

De nos jours, la définition de la responsabilité sociale des entreprises a bien évolué, grâce à la mondialisation. La définition de la RSE intègre de nombreux sujets tels que les droits de l'homme, la santé, les effets de l'environnement, le travail, la sécurité, le développement économique et social. Tous ces éléments sont liés à la pratique actuelle de la RSE, sont comme le nous le voyons, bien de plus en plus soucieux du bien-être et de l'environnement.

L'Union Européenne, a publié en 2001 un Livre Vert de la Responsabilité Sociale des Entreprises et y donne la définition de la RSE suivante : « *L'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir davantage* ».

Le développement durable, permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire leurs propres exigences. Allant dans ce sens Brundtland définit le concept d'entreprise responsable et durable comme étant :

- Être économiquement viable ;
- Être bénéfique pour la société ;
- Être écologiquement durable et respectueux de l'environnement.

Mais quelle que soit la définition, nous retiendrons que le but principal est l'acheminement vers un développement durable soucieux des individus.

2.2. RSE dans l'environnement et le développement durable en Afrique Subsaharienne

Déjà en 1972, l'Organisation des Nations Unies (ONU) nous avait alertés sur les conséquences de l'impact environnemental causé par l'activité humaine. Comme observé dans le tableau ci-dessous, le développement durable, est complètement partie intégrante de la politique environnementale. C'est à partir du début des années 90 que le terme développement durable apparaît, accompagné quelques années plus tard de la RSE, tout ceci pourrait se traduire comme la complexité du monde et la prolifération de la mondialisation.

Les définitions étalées dans la partie précédente mettent en relation directe l'environnement et le développement, par conséquent on parle de développement durable.

Le développement durable observe 3 aspects fars qui sont : l'économie (1) : le cœur même du business, tout ce qui tourne autour de la création de richesse, le social (2) : qui prend en compte les individus qui influencent de manière directe ou indirecte l'activité commerciale et pour terminer l'environnement (3) : dans lequel tout cela s'y déroule. L'interaction entre ces trois éléments doit se faire de façon équitable, durable sans pour autant se détourner des objectifs économiques et financiers. L'Afrique possède environs 80% les éléments indispensables pour un développement durable abouti. Toutefois, si la lenteur visible vers cette voie est éducative, il n'en demeure pas moins qu'elle est la conséquence d'un manque d'adaptabilité aux réalités locales. La notion de développement durable repose sur trois piliers, soient trois objectifs fondamentaux :

L'environnement : On tente ici d'avoir une compatibilité entre les activités humaines et la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Les niveaux d'exploitation des ressources naturelles sont maintenus sans atteindre leur limite et sans qu'il y ait une diminution de la ressource dans son essence. Il vise à éviter l'épuisement des ressources non renouvelables, difficiles ou lentement renouvelables ; en plus d'éviter la génération de déchets et d'émissions polluantes.

Le social : Celui-ci est basé sur le maintien du réseau social et culturel, la capacité de maintenir des intérêts communs par des moyens démocratiques et non exclusifs. Ceci à travers le changement des attitudes et pratiques personnelles et collectives où les gens se soucient des autres et

valorisent la justice sociale, l'éducation, la santé, la paix et la tranquillité, et améliorent et maintenant ainsi la qualité de la vie humaine planétaire à travers des générations

L'économie : Consiste à générer la richesse économique dans un cadre local, régional et mondial qui stimule un développement financièrement possible et rentable, en maintenant la base des ressources naturelles et leur conservation.

L'Afrique quant à elle, a depuis de longues années, cultivé cette approche de respect de la nature de façon durable, mais l'application dans l'entreprise est une pratique encore peu développée sur le continent, notamment par les petites et moyennes entreprises, celles qui peuplent l'univers économique africain. La prise en compte de l'aspect environnemental est, pour certains, considéré comme une contrainte, un manque à gagner, au lieu de se centrer sur la stratégie du profit. Une meilleure adaptation sur le terrain, constituerait une plus-value pour que toutes les parties prenantes en sortent gagnantes.

En effet la préservation de l'environnement ne vient pas de l'Europe comme d'aucuns laisseraient à l'entendre, depuis la nuit des temps, nos ancêtres ont vécu en harmonie et en relation directe avec leur environnement. Jusqu'à nos jours nous avons des arbres et même des biotopes tout entiers encore vierges. Ceci dit, si respecter l'environnement est un acquis, transcender l'approche culturelle et ancestrale pour l'appliquer dans une entreprise inexistante reste un défi.

L'Afrique Subsaharienne est principalement peuplée de petites et moyennes entreprises (PME). La RSE de par sa définition à caractère humanitaire concerne tout type d'entreprise, autant les multinationales que les PME, celles qui participe au PIB de façon directe dans le pays, malheureusement la plupart de ces entreprises évoluent dans l'informelle, et ont par conséquent du mal à s'ouvrir vers l'international. Une politique et des normes orientés, pourraient motiver l'adhésion à cette pratique qui à court/moyen terme constituerait un coût, mais à long terme sera un bénéfice complet, donc il s'agirait ici d'un investissement à vie. Ce qui nous emmène sur la deuxième partie de notre chapitre, qui va nous permettre de voir ce qui est déjà mis en place à l'internationale ; régionale et locale (Cameroun) pour identifier l'adaptabilité sur le terrain.

3. Régulation de la RSE environnementale internationale

De nombreux outils ont été développés pour permettre aux entreprises de mieux quantifier leurs performances et leurs actions en matière de développement durable. Les problématiques environnementales sont désormais centrales dans le cadre de la RSE. De plus en plus d'entreprises introduisent les préoccupations environnementales dans leurs systèmes de gestion internes, afin de réduire leurs déchets, leurs consommations de ressources ou leurs impacts sur l'environnement. Des organismes internationaux, intègrent des aspects de développement durable et préservation de l'environnement dans leur charte, c'est le cas des nations unies à travers son programme pour l'environnement avec ses objectifs de développement durable (ODD), énumérés dans l'ordre suivant :

- ODD 1 : Mettre fin à la pauvreté et à toutes ses formes partout et en tout lieu.
- ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- ODD 3 : Assurer des vies saines et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.
- ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
- ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
- ODD 7 : Garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, moderne et durable pour tous.
- ODD 8 : Promouvoir une croissance économique inclusive et durable, un plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
- ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

- ODD 12 : Assurer des modes de production et de consommation durables.
- ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
- ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
- ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.
- ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Les objectifs de développement durable font partie intégrante de la responsabilité des entreprises en matière de protection sociale et environnementale. Dans cette optique, l'intégration des pays en développement dans les marchés mondiaux et régionaux joue un rôle central dans la protection future des ODD. Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, les ODD visent à faire en sorte que le commerce et les échanges mondiaux contribuent à stimuler la croissance, à lutter contre la pauvreté et à promouvoir le développement durable. Ils identifient également un certain nombre de domaines prioritaires et pertinents pour le Pacte mondial des Nations Unies et la norme ISO 26000 et Comme autre organisme nous pouvons également citer le pacte mondial notamment du principe 7 à 9 énoncé tel que suit :

- Principe N° 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- Principe N° 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- Principe N° 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Ces principes avec ISO 26000 offrent plusieurs opportunités environnementales :

- Stratégies de gestion environnementale : Elles présentent une approche intégrative de la vulgarisation d'une variété de questions environnementales importantes conçues pour aider les entreprises à développer une stratégie environnementale globale.
- Cadre pour un engagement responsable des entreprises dans la politique de l'eau : Il aide les entreprises dans l'engagement de la politique responsable de l'eau, en fournissant des stratégies de base importantes et des pratiques opérationnelles.
- Protection du climat, un appel aux chefs d'entreprise : Elle souligne les opportunités d'engagement qui aident les entreprises à adopter des solutions pratiques, partager des expériences, informer les politiques publiques sur l'atténuation et l'adaptation du changement climatique comme nous pouvons l'observer avec l'ISO 26000 dans les lignes précédentes.

La RSE à l'international est principalement régulée par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) basée à Genève en Suisse. L'ISO est une organisation internationale non gouvernementale, indépendante, regroupant plus de 150 organismes nationaux de normalisation, dont celui du Cameroun appelé Agence des Normes et de la Qualité du Cameroun (ANOR). L'Organisation internationale de normalisation a été fondée en 1946 et assure aujourd'hui la normalisation de nombreux biens et outils. Les normes internationales ISO garantissent par exemple que les produits et services sont sûrs, que les produits sont fiables en termes de qualité. Pour les entreprises, l'ISO fournit des outils stratégiques qui réduisent les coûts en minimisant les gaspillages et les erreurs dans le but d'augmenter la productivité, tout en permettant aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés et d'uniformiser les règles du jeu pour les pays en développement afin de faciliter leur entrée sur le marché équitable et mondial.

Dans le domaine du développement durable et de la RSE, nous avons 3 principales normes, il s'agit de :

- ISO 26000 : RSE et développement durable ;
- ISO 14000 : Management environnemental ;
- ISO 50001 : Management énergétique.

En effet ISO 26000 est la principale norme au centre de notre problématique, créée en 2010, elle permet de définir que l'objectif de la responsabilité sociétale est de contribuer au développement durable. Elle présente des lignes directrices pour tout type d'organisation cherchant à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et activités. Elle incite les organismes à contribuer au développement durable, aide à clarifier ce qu'est la responsabilité sociale, aide les entreprises et les organisations à traduire les principes en actions efficaces et partage les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale au niveau mondial. Elle est d'autant plus générale, qu'elle prend en compte tous types d'organisations, indépendamment de leur activité, taille ou emplacement. Les entreprises, ont le devoir de s'intéresser au bien-être de la société à cet égard, le comportement éthique et transparent de l'entreprise contribue à la santé de ses employés ainsi qu'au bien-être de la société. La gestion d'une entreprise va au-delà des éléments directement liés à son activité. Les impacts sur l'environnement liés à l'exercice de l'activité des entreprises doivent être minimisés au maximum, il convient notamment que l'entreprise se préoccupe des domaines d'action suivants :

- Prévention de la pollution ;
- Utilisation durable des ressources ;
- Atténuation des changements climatiques et adaptation ;
- Protection de l'environnement, biodiversité et réhabilitation des habitats naturels.

En ce qui concerne les principes fondamentaux, de l'ISO 26000, on se réfère à la gouvernance organisationnelle. Lorsqu'il s'agit de :

- Protection des droits de l'homme, de diligence raisonnable, des situations urgentes relatives aux droits de l'homme, de prévention de complexité, de résolution des griefs, de discrimination des groupes vulnérables, de droits civils et politiques, des droits économiques, sociaux et culturels et des droits fondamentaux au travail qui doivent être pris en compte ;
- En termes de pratiques de travail, l'ISO 26000 fait référence aux relations de travail et d'emploi, aux conditions de travail et à la protection sociale, au dialogue social, à la santé et à la sécurité au travail, au développement humain et à la formation en milieu de travail ;

- En matière de protection de l'environnement : à la prévention de la pollution, à l'utilisation durable des ressources, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, et à la protection de l'environnement, de la biodiversité et de la restauration des habitats naturels. Les différentes formes de pollution mentionnées par la norme ISO 26000 sont les émissions dans l'air, les rejets dans l'eau, les déchets, la libération de produits chimiques toxiques et dangereux et d'autres formes de pollutions identifiables telles que le bruit, les vibrations, les radiations et les agents infectieux.

On peut donc clairement observer qu'ISO 26000 propose des lignes directrices pour tout un système de management. Ce qui nous permet d'introduire ISO 14000 qui de manière générale s'occupe du management environnemental.

La famille de normes ISO 14000 donne des outils pratiques aux entreprises et aux organisations de tous types qui souhaitent maîtriser leurs responsabilités environnementales. ISO 14001:2015 et ses normes connexes comme ISO 14006:2011 se concentrent sur les systèmes de management environnemental dans cette optique. Les autres normes de la famille traitent d'aspects spécifiques tels que l'audit, la communication, l'étiquetage et l'analyse du cycle de vie, ainsi que des enjeux environnementaux ayant une incidence sur le changement climatique. Intégrer la protection de l'environnement comme stratégie pour créer de la richesse est une approche qui correspond complètement à l'ère actuelle, une société de plus en plus capitaliste.

L'approche d'un management environnementale, pour une entreprise, lui permet de renforcer véritablement sa relation avec ses clients, c'est une technique de fidélisation sur le long terme. Les avantages internes et externes d'un système de management de l'environnement sont les suivants :

Motivations internes

- Produits et prestations optimisés ;
- Transparence et réduction de coûts (utilisation respectueuse des ressources naturelles ;
- Protection et motivation des collaborateurs (prévention et réduction des risques) ;

- Limitation des émissions (prévention et réduction des émissions, recyclage et élimination des déchets) ;
- Reconnaissance précoce des problèmes liés à l'environnement (assurance stratégique de notre existence) ;
- Transparence en matière de risques, réduction des risques (prévention et limitation des pannes) ;
- Plus grande sécurité juridique ;
- Instrument de direction systématique.

Avantages externes

- Produits et prestations optimisés ;
- Réduction des impacts environnementaux ;
- Avantages concurrentiels/image de marque ;
- Avantages au niveau des relations publiques ;
- Confiance des clients et des autorités.

La gestion des impacts, de notre organisme par le management environnemental prend donc une position déterminante dans le choix de qualité. La norme ISO 14001 est complétée par d'autres standards élaborés, par le groupe de travail ISO TC 207 dont l'objectif est de donner une aide aux organismes et à l'économie dans des démarches d'amélioration de leurs performances environnementales, procédures appropriées, activités de communication externe interne, ainsi que leur processus d'audits environnementaux. En résumé nous pouvons dire que la famille de norme 14000 permet de :

- Une meilleure gestion de l'environnement permettant de réduire les niveaux de déchets et la consommation d'énergie ;
- Améliorer l'efficacité en réduisant les coûts des activités de l'entreprise ;
- Démontrer la conformité pour augmenter les opportunités d'affaires ;
- Permet de respecter les obligations légales, gagner la confiance des parties intéressées et des clients ;
- Prépare à un environnement d'affaires en constante évolution.

Enfin, finalement comme troisième norme nous avons ISO 50001 publiée en juin 2011 qui est beaucoup plus orientée vers l'énergie. Tout comme la norme précédente, elle ouvre les portes à un management énergétique

efficient, soucieux de la nature. L'énergie est sans nul doute un élément très important dans le fonctionnement des industries, la consommation de l'énergie a considérablement augmenté au cours des 10 dernières années, avec une grande disparité quant au niveau de la répartition de consommation au niveau du continent. Les pays du nord ayant une consommation bien supérieure à ceux du sud. Cette augmentation en besoin énergétique est un facteur lié directement aux changements climatiques, qui nous affectent malheureusement tous, le nord comme le sud. Voilà pourquoi l'Agence Internationale de l'Énergie (IAI) qui publie annuellement l'état des lieux de l'énergie du monde oriente et favorise, elle aussi la convergence des différentes politiques énergétiques et des pratiques environnementales de ses pays membres. Concrètement la création d'un système de management énergétique consisterait à mettre en place un dispositif, de gestion, utilisation et contrôle de besoin énergétique, toujours dans une optique de développement durable, et optimisation des capacités de production. La réduction de la consommation d'énergie entraîne non seulement des économies significatives sur les coûts d'exploitation et les émissions de gaz à effet de serre associées aux sources d'énergie, mais permet également aux entreprises de différencier et de renforcer leur stratégie de responsabilité environnementale.

4. Régulation africaine de la RSE

Les lois internationales sont aussi applicables en Afrique comme partout ailleurs, l'approche cependant quant à elle est différente, notamment dans la définition de la RSE. Le continent africain en pleine expansion est personnellement concerné. Les entreprises internationales qui viennent s'installer sur le continent sont particulièrement intéressées par ses richesses, tant en capital humain qu'en ressources minières. C'est justement ces acteurs internationaux soucieux, et faut le dire obliger de respecter des normes, amènent les partenaires locaux à le faire également. La (RSE) sert donc d'interface entre les multinationales et les sociétés locales.

Il faut dire que le premier challenge est de s'adapter aux réalités locales, car l'environnement Africain est particulier. Il faut aussi souligner que le manager Africain a souvent des difficultés à se conformer à la législation. Le management de la RSE est donc d'abord une approche humaine et quelque fois humanitaire, afin de permettre la promotion des valeurs tels que : le mieux vivre ensemble, l'égalité des chances dans un environnement sain et à préserver.

Le principal acteur dans ce domaine est l'État qui coiffe les institutions gouvernementales diverses. Le secteur privé est aussi représenté à l'instar de L'institut Afrique RSE situé au Cameroun, qui est un cabinet d'expertise qui accompagne les entreprises dans la pratique. En Afrique francophone, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, à travers son programme qualité, œuvre pour la promotion d'une plus grande normalisation des pratiques dans les entreprises.

L'Organisation Africaine de Normalisation (ORAN)³ est un organisme intergouvernemental créé en 1977 par l'Organisation de l'unité africaine (OUA, désormais Union africaine (UA)), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA de l'ONU) et 21 gouvernements africains. Elle a obtenu le statut d'observateur auprès du Comité OTC (Obstacle Technique au Commerce) de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) en novembre 2015.⁴

L'ORAN est principalement chargée d'harmoniser les normes africaines et les procédures d'évaluation de la conformité afin de réduire les obstacles techniques au commerce pour favoriser le commerce intra-africain et international ainsi que l'industrialisation et l'intégration en Afrique. À cet effet, l'ORAN :

- Harmonise les normes nationales et/ou sous-régionales pour en faire des normes africaines et, dans ce but, formule les recommandations nécessaires pour les organismes membres ;
- lance et coordonne l'élaboration de normes africaines pour les produits qui présentent un intérêt particulier en Afrique ;
- encourage et facilite l'adoption de normes internationales par les organismes membres ;
- encourage et facilite l'échange d'experts et de renseignements et la coopération en ce qui concerne la formation de personnel aux activités de normalisation ;
- coordonne les vues de ses membres dans le cadre de l'ISO, de la CEI (Commission électrotechnique internationale), de l'OIML (Organisation Internationale de Métrologie), du Codex et d'autres organisations internationales actives en matière de normalisation.

3 African Organization for Standardization (ARSO).

4 OMC G/TBT/GEN/219.

L'ORAN compte à ce jour 36 États membres (Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe).

L'organisation joue un rôle important dans la promotion de l'industrialisation en Afrique, l'expansion du commerce intra-africain et l'intégration des économies des pays africains à travers la publication de normes africaines harmonisées. Dans la plupart des régions du monde, la priorité a été donnée à la résolution des problèmes liés aux obstacles techniques au commerce et à la coopération régionale grâce à l'élaboration et à l'application de normes et de règlements techniques harmonisés.

Afin de parvenir à un système de normes harmonisé sur le continent Africain, l'ORAN facilite les normes africaines harmonisées pour les biens et services présentant un intérêt particulier pour l'Afrique et destinés aux pays africains et à la région dans son ensemble. Cette tâche est poursuivie par l'ORAN dans le cadre des mandats spécifiques confiés à l'organisation dans le Plan d'Action de Lagos (PAL) pour le Développement Économique de l'Afrique, le traité instituant la Communauté Économique Africaine (CEA) et divers instruments de l'Union Africaine.

L'ORAN a mis en place 13 comités techniques d'harmonisation qui s'occupent de l'harmonisation des normes dans des domaines spécifiques prioritaires pour l'Afrique, à savoir :

- *ARSO/THC 01*, Normes de base et normes générales ;
- *ARSO/THC 02*, Agriculture et produits alimentaires ;
- *ARSO/THC 03*, Bâtiment et génie civil ;
- *ARSO/THC 04*, Génie mécanique et métallurgie ;
- *ARSO/THC 05*, Produits chimiques /chimie industrielle ;
- *ARSO/THC 06*, Electrotechnique ;
- *ARSO/THC 07*, Textiles et cuir ;
- *ARSO/THC 08*, Transport et communication ;

- *ARSO/THC 09*, Systèmes de gestion de l'environnement ;
- *ARSO/THC 10*, Énergie et ressources naturelles ;
- *ARSO/THC 11*, Systèmes de gestion de la qualité ;
- *ARSO/THC 12*, Services ;
- *ARSO/THC 13*, Médecine traditionnelle africaine.

Si le développement des échanges et une coopération économique plus étroite entre les pays en développement représentent un potentiel de développement considérable, la réalisation de ce potentiel représente un défi majeur, notamment en termes d'infrastructure continentale de normalisation efficace. Ceci constitue la base de l'orientation stratégique de l'ORAN telle que résumée dans sa vision, sa mission et ses objectifs.

Dans le cadre de son mandat, l'ORAN cherche à :

- Harmoniser les normes nationales et / ou sous-régionales en tant que normes africaines et publier les recommandations nécessaires aux organismes membres à cette fin ;
- Initier et coordonner le développement des normes africaines avec des références à des produits qui présentent un intérêt particulier pour l'Afrique ; encourager et faciliter l'adoption de normes internationales par les organismes membres ;
- Promouvoir et faciliter l'échange d'experts, l'information et la coopération en matière de formation du personnel aux activités de normalisation; coordonner les points de vue de ses membres auprès de l'ISO, de la CEI, de l'OIML, du Codex et d'autres organisations internationales concernées par les activités de normalisation ;
- Créer des organismes compétents en plus des organes de l'organisation pour atteindre ses objectifs.

L'ORAN a signé un accord sur les lignes directrices relatives à la mise en œuvre de plusieurs mémorandums d'accord avec les communautés économiques régionales (COMESA, CEA, CEDEAO, SADC) visant à promouvoir l'infrastructure qualité en tant que moyen de parvenir à une harmonisation des normes et à une évaluation de la conformité cohérentes et efficaces au niveau continental. Par l'intermédiaire de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) et de l'Institut suédois de normalisation, l'ORAN et la CEDEAO mettent en

œuvre un projet conjoint intitulé « Capacity building in international standards setting with ECOWAS region as a case study » (Renforcement des capacités en matière de normes internationales: le cas de la région de la CEDEAO). Le projet a été lancé en 2014 afin de faciliter la participation des États membres de la CEDEAO au processus d'élaboration de normes internationales, de les aider à influencer sur ce processus et à appliquer ces normes, en mettant l'accent sur les priorités de la CEDEAO et de l'Afrique.

Renforcer le commerce intra-africain et approfondir l'intégration des marchés régionaux constituent une réponse nécessaire aux défis auxquels l'Afrique est confrontée dans le système commercial multilatéral et dans l'économie mondiale. La stimulation du commerce intra-africain et l'approfondissement de l'intégration du marché africain, en favorisant la concurrence entre les pays africains, contribueront à renforcer leur capacité et à les préparer à être plus compétitifs sur le marché mondial. La question des obstacles techniques au commerce soulignée dans l'Accord OTC de l'OMC reste cruciale et l'ORAN est ouverte à davantage de coopération technique, fondée sur l'article 11 de l'Accord OTC de l'OMC pour traiter les questions OTC en Afrique et dans la région ACP (Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique).⁵

5. La régulation camerounaise de la RSE

Au Cameroun, le constituant a opté pour un monisme avec primauté du droit international. En effet, l'article 45 de la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996 établit que les traités et accords internationaux régulièrement approuvés ou ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. L'on peut ainsi voir dans cet article la valeur infra constitutionnelle et supra législative des traités et accords internationaux dans l'ordre juridique camerounais. Il ressort donc de cet article que les modalités d'insertion du droit international dans l'ordre juridique interne camerounais sont une ratification régulière des traités et accords internationaux, leur publication, et une réciprocité dans leur application.

⁵ Voir <https://www.tralac.org/news/article/11646-activities-of-the-african-organisation-for-standardisation-also-related-to-the-work-of-the-wto-tbt-committee.html>.

Le Cameroun, avec des actions très peu visibles, a néanmoins montré sa volonté de faire partie de cette grande envolée économique et a ratifié entre autres quelques conventions et accords internationaux tels que :

- Les conventions de l'organisations internationale du travail ;
- Le Pacte mondial des Nations unies ;
- Les droits de l'homme ;
- Le traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale ;
- Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques ;
- Le Protocole de Kyoto ;
- L'Accord de Paris sur le climat ;
- La Convention sur la diversité biologique ;
- La Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone ;
- Le Protocole de Montréal ;
- La Convention sur le commerce international des espèces de faune ou de flore sauvage menacées d'extinction ;
- Le Protocole de Carthagène sur les risques biotechnologiques ;
- La Convention de lutte contre la désertification.

Au point de vue local, des efforts ont été faits, notamment avec la création de lois ou de décrets tels que :

- Décret Présidentiel n°2009/296 du 17 septembre 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence des Normes et de la Qualité (ANOR) ;
- Loi n°2002/004, modifié par la loi n°2004/20 et par l'ordonnance n°2009/001, portant charte des investissements du Cameroun ;
- Décret présidentiel n°2006/008, portant commission nationale anticorruption (CONAC) ;
- Décret n°2006/0577PM du février 2005, portant sur les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ;
- Loi n°96/12, du 5 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Loi n°96/11 relative à la normalisation;
- Loi n°92/007 du 14 août 1992, portant code du travail.

La thématique RSE fait intervenir plusieurs ministères de l'état, la société civile, ONG, investisseurs. L'un des défis ici est donc la bonne interaction de ces différentes plateformes, qui ont certes des besoins et approches différentes mais le même objectif.

5.1. Interaction entre les 3 visions

Il faut souligner que le principal enjeu donc fait face l'Afrique est la quantité d'entreprises dans l'informel. Il est évident que la mise en place d'une stratégie de management axée ver la responsabilité sociale des entreprises sera peu fructueuse. Néanmoins les principaux acteurs pour le moment sur le continent sont les multinationales qui peuvent aider à accentuer la régulation de ce domaine en Afrique. Cela permettra à celui-ci, de manière indirecte, à atteindre des objectifs de développement durable, et à se familiariser de plus en plus avec ce concept. Il serait judicieux de passer par des plateformes déjà établies et puissantes africaines comme le Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM), afin de s'arrimer rapidement et à mettre en place des politiques RSE aux normes internationales adaptées à leur réalité car la complexité du monde actuelle fait que le profit seul est considéré comme une perte, les entreprises doivent appliquer de nouvelles façons de penser. Ci-dessous les aspects fondamentaux que les entreprises doivent considérer afin d'être internationalement compétitifs :

- Les entreprises doivent se développer à plusieurs niveaux, mieux que par le passé. Et dans le même élan relever des défis aux niveaux local, national, régional et mondial ;
- Les entreprises doivent être plus résistantes aux incertitudes telles que le changement climatique, le terrorisme, les mouvements migratoires, les États défailants, les guerres, etc. ;
- Les besoins des entreprises doivent non seulement suivre, en plus la responsabilité sociale des entreprises y jouer un rôle clé. Dans cette optique, l'ISO 26000 peut aider à reconstruire la description narrative des entreprises dans le but de reformuler le leadership.

5.2. Défis et challenges au Cameroun

Le sous-développement, la misère fait que les entreprises camerounaises se focalisent sur la rentabilité. Hormis la pratique de la RSE par les multinationales, l'entendement de ce concept est quelque peu déformé par les entreprises locales. En effet, elles tendent à se focaliser uniquement sur le bien-être matériel de la population (construction écoles, eau potable, ...), des éléments qui ne font pas forcément partie du processus de fonctionnement de l'activité commerciale, ni même de sa stratégie. Le challenge ici serait d'intégrer la RSE comme élément à part entière de l'entreprise, afin de rester dans une situation de « Win Win » à tout moment, et de s'assurer ainsi sur le long terme. Le principal frein est le coût de la mise en place de pratiques encouragées par la RSE, dans l'environnement Camerounais. Il faut donc l'appui de l'État à presque tous les niveaux. On peut également citer l'absence de connaissances suffisamment édifiantes sur le concept. La faible taille des entreprises devrait cependant être un atout, pour mise en place rapide, et un contrôle efficace.

5.3. Mise en application

De manière générale, la pratique de la RSE est le plus souvent ignorée par les entreprises locales, principalement constitués de PME, qui évoluent dans l'Informel, néanmoins, il y'a une volonté de l'état du Cameroun, par la mise en place de lois et la ratification a des conventions internationales, à emmener les entreprises vers une pratique plus assidue. Les entreprises qui ont une attache directe ou indirecte avec les multinationales sont plus exposées à cette pratique. Nous retrouvons comme acteur au niveau local l'agence des normes et de la qualité (ANOR) sous tutelle direct du gouvernement, qui a pour mission :

- L'élaboration et l'homologation des normes ;
- La certification de la conformité aux normes ;
- La promotion des normes et de la démarche qualité auprès des administrations publiques, parapubliques et des organismes du secteur privés ;
- Le suivi de la coopération avec les organismes internationaux et les comités spécialisés dans le domaine de la normalisation et de la qualité ;
- La conduite des études relatives à la normalisation et à l'élaboration des propositions de mesures visant à améliorer la qualité des produits et services, ainsi que le respect des normes ;

- La diffusion des informations et de la documentation sur les normes ;
- Toute autre mission qui pourrait lui être confiée par le Gouvernement, dans le domaine des normes et de la qualité.

Comme autre exemple de prise de conscience au niveau local est l'organisation d'un forum en 2011 de l'Institut Afrique RSE, en partenariat avec le GICAM à Douala, au final duquel un document final a été adopté officiellement « Manifeste sur la RSE en Afrique ». Ce forum est devenu la plate-forme de référence des acteurs de l'économie responsable en Afrique, qui s'est levée au Cameroun (2011) et est passée par la Tunisie (2012) et le Ghana (2013). Il en ressort de là du besoin de l'établissement de politiques publiques initiatives, en d'autres termes une implication plus visible et assidue des états. La mise en application est jusqu'à lors accentués par les exigences des multinationales. La mise en place de politique de développement durable, aiderai également, car constitue un mouvement de pratique vers l'émergence.

5.4. Vision et objectif

Le Cameroun à l'instar des pays en voie de développement veut s'arrimer à cette nouvelle donne, et mettre ainsi des conditions favorables, pour développer son économie tout en préservant son environnement en améliorant la qualité de vie de ses populations. La 6^{ième} étude ASCOMT (Association pour la communication sur les Maladies Tropicales) sur la pratique de la perception de la RSE au Cameroun, conduite par une équipe de chercheurs de Douala, a classé les entreprises socialement responsables au Cameroun, MTN arrive pour la deuxième fois successive en tête de classement. On se souvient qu'en 2015 la 2^{ième} et 3^{ième} position était occupé par des entreprises Camerounaise (Seigneurie et CHOCOCAM). En effet on peut considérer ce classement comme un outil de sensibilisation, afin de responsabiliser et encourager de plus en plus les entreprises. La responsabilité sociétale et environnementale des entreprises doit être perçue au Cameroun par les entrepreneurs comme une stratégie commerciale, complètement partie intégrante du fonctionnement de l'activité économique, capable de générer du revenu.

6. Conclusion

L'émergence du concept de RSE en Afrique en général, et au Cameroun en particulier, est essentiellement du ressort des filiales des multinationales qui y opèrent. Ces dernières désirent s'assurer que leurs activités respectent les standards internationaux et les droits des communautés locales. Ainsi elles comptent inscrire leurs actions RSE dans un contexte de promotion du développement social (santé, éducation, droits de l'homme, etc.) et être responsables en matière de lutte contre la pauvreté et de contribution au développement de leur zone d'exploitation. Néanmoins, les ambiguïtés constatées handicapent parfois la valorisation des pratiques RSE et posent la question de leur crédibilité. Il est cependant, important de signaler que le continent Africain, est majoritairement constitué de PME, qui jouent un rôle majeur dans l'économie des pays et ne sont pas tenues en compte, dans les débats quand à la mise en place des normes de respect de l'environnement. Il serait judicieux de développer des études sur l'impact des RSE sur les PME, car celles-ci sont pour la plupart dans des phases de développement et tendent à se concentrer sur la rentabilité en termes de chiffre d'affaire que sur l'impact dans la société et l'environnement, qui jusqu'à lors est considéré comme coût. Une autre approche serait l'effet de circuit, qui consiste au fait que toutes PME ayant pour partenaire une multinationale, se doit de respecter des normes spécifiques qui contribue à la responsabilité sociale des entreprises.

En effet, des études récentes sur l'impact de la RSE sur la PME ont montré que les menaces seront bien réelles suite à l'effet d'entraînement sur la chaîne de valeur des grandes entreprises. Il est désormais clair que les pratiques socialement responsables des grandes entreprises se répercuteront inévitablement sur l'ensemble de leurs partenaires. Les PME intégrées à ces chaînes de valeur devront alors, non seulement être en mesure d'intégrer les principes de la RSE, mais également d'en rendre compte de façon crédible, au risque d'être écartées au profit des partenaires moins susceptibles de mettre à risque la réputation des grandes entreprises. La mise en place d'un cadre juridique adapté aux réalités africaines en général et particulièrement camerounaises serait une première étape, mais l'application effective de ces lois serait l'affirmation concrète d'une prise de conscience et d'un souci de bien-être commun.

Bibliographie

Agatiello, OR (2008) Ethical governance: beyond good practices and standards, *Management Decision*, Vol. 46 Issue: 8, 1132-1145.

Belem, G (2008) Responsabilité sociale et développement durable : quel potentiel pour la norme ISO26000.

ISO 26000 – Social responsibility, <https://www.iso.org/standard/42546.html>.

Lado, L, Ambassa, L, Ngnodjom, H, Nkoulou Nkoulou, Z (2011) *La Responsabilité Sociétale de L'Entreprise au Cameroun*. Presses de L'UCAC.

Livre Vert de la Responsabilité Sociale des Entreprises (2001).

Lettre Encyclique *Laudato Si'* Du Saint-Père François (2015) *Sur La Sauvegarde De La Maison Commune*, http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html.

Moskolai, MM (2016) *La Responsabilité Sociétale des Entreprises au Cameroun : miroir aux alouettes ou évidence*.

Niang I, Ruppel, OC, Abdrabo, MA, Essel, A, Lennard, C, Padgham J, Urquhart, P (2014) Africa. In: Barros, VR, Field, CB, Dokken, DJ, Mastrandrea, MD, Mach, KJ, Bilir, TE, Chatterjee, M, Ebi, KL, Estrada, YO, Genova, RC, Girma, B, Kissel, ES, Levy, AN, MacCracken, S, Mastrandrea, PR, White, LL (eds) *Climate Change (2014) Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B: Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press, Cambridge: 1199-1265, https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap22_FINAL.pdf.

Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et les objectifs de développement durable, https://www.wto.org/french/the WTO_f/coher_f/sdgs_f/sdgs_f.htm.

Ruppel, OC (2013) *Intersections of Law and Cooperative Global Climate Governance – Challenges in the Anthropocene*. In: Ruppel, OC, Roschmann, C, Ruppel-Schlichting, K (eds) (2013) *Climate Change: International Law and Global Governance Volume I: Legal Responses and Global Responsibility*. NOMOS Law Publishers, Baden-Baden, 29-93, <https://www.nomos-elibrary.de/10.5771/97838452427>

81_27/intersections-of-law-and-cooperative-global-climate-governance-challenges-in-the-anthropocene?page=1.

SQS (2008) Le management de l'environnement selon la série de normes ISO14000 et la certification SQS.

Wamba, LD (2014) La responsabilité sociale d'entreprise dans les PME africaines : bilan, enjeux et perspectives, <https://www.cairn.info/revue-congolaise-de-gestion-2014-1-page-113.htm> Global Compact - le Pacte Mondial.

La responsabilité sociale de l'entreprise s'inscrit dans une perspective libérale !

Abel N'Djomon, SJ¹

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) désigne cet ensemble de pratiques que l'entreprise met en place pour respecter les principes du développement durable, à savoir : être viable économiquement, avoir un impact positif sur la société, et en même temps respecter l'environnement.²

D'entrée de jeu, il est important, même si le titre de ma brève intervention l'indique déjà, de mentionner que je m'inscris dans une perspective libérale. Je voudrais simplement faire noter qu'il est presque tautologique de parler de Responsabilité Sociale de l'Entreprise, parce que la responsabilité intègre déjà une dimension sociale ; je m'appuierai essentiellement sur Pascal Salin et Friedrich von Hayek pour étayer mes propos avant de poser des questions pour lancer une réflexion.

Les « libéraux » accordent, en principe, une importance particulière à la définition préalable des règles du jeu, sans que les résultats du « jeu », issus des interactions entre individus, ne soient connus d'avance. En ce sens, la liberté, telle que perçue par les libéraux véritables, ne peut pas être qualifiée d'« anarchique », c'est une liberté encadrée par le respect des droits des autres. Elle impose à l'individu de supporter les conséquences de ses actions ; il recevra donc des autres individus l'estime ou le blâme pour elles³. La liberté, bien comprise, va de pair avec la responsabilité et est, avec la propriété, l'un des trois concepts distincts, mais inséparables, sur lesquels se fonde le libéralisme⁴. Selon Pascal Salin, justement, « *la*

1 Il a fait sa thèse en économie sur les « Apports de l'école autrichienne d'économie à l'analyse des problèmes de développement ». Jésuite et enseignant-chercheur à l'Université Catholique d'Afrique centrale, il est le Doyen, depuis quatre ans de la faculté de Sciences sociales et de Gestion.

2 Cf. <https://e-rse.net/definitions/rse-definition/> (Consulté le 05/11/17 à 23 h 46).

3 Friedrich von Hayek (1978[1960]) *The Constitution of Liberty*, University of Chicago Press, Chicago, p. 71.

4 Cf. Pascal Salin (2000) *Libéralisme*, Éditions Odile Jacob, Paris, p. 63.

*responsabilité se définit comme responsabilité à l'égard des autres »*⁵. Elle naît de l'existence d'autrui et *se définit a priori* ; en d'autres termes, la responsabilité se définit avant ou au moment de l'acte, pas après. ⁶

Par ailleurs, la responsabilité est intimement liée à l'exercice pratique de la liberté ; une société ne peut être considérée concrètement comme libre si les responsabilités respectives de ses membres ne sont pas définissables⁷. Les libéraux, les véritables, s'accordent à refuser une distinction dans l'activité humaine entre une partie qui serait « économique » et une partie qui ne le serait pas. Ils respectent la personnalité unique de chacun, sa dignité, sa liberté dans le choix de ses objectifs, et rejettent alors toute vision globale, mécaniciste, quantitativiste de la vie des humains en société. C'est la raison pour laquelle le libéralisme est un humanisme et l'humanisme ne peut être que libéral ; celui-ci est basé sur une conception réaliste de l'être humain et des relations sociales.⁸

Ainsi, la Responsabilité Sociale de l'Entreprise ne peut que s'inscrire dans une perspective libérale, une perspective libérale bien entendue, celle du « faire ensemble » !

Pour l'entreprise, chacun des membres des parties prenantes a sa partition à jouer, selon ses responsabilités, que ce soient les membres de l'équipe de direction, les employés, les propriétaires et actionnaires, etc. Il est évident que parmi ces acteurs, certains, plus que d'autres, ont tendance à engendrer une cacophonie, et à dépeindre ainsi l'entreprise du point de vue de ses responsabilités. « *Dans un contexte marqué par la crise de capitalisme et le cynisme patent de certains dirigeants, on a parfois tendance à oublier que tous les patrons ne sont pas des voyous ! Or, ils sont des centaines de milliers à se battre quotidiennement pour sauver des emplois, et à respecter une éthique dans le rapport avec leurs salariés* ».⁹

5 Idem., p. 91.

6 Idem., p. 94.

7 Cf. Pascal Salin, pp. 96 – 97.

8 Cf. Pascal Salin, p. 13.

9 Michel Cool (2009) Pour un capitalisme au service de l'homme, Éditions Albin Michel, « plat verso ».

Pour terminer, je voudrais, vous poser les questions suivantes, relatives à notre contexte subsaharien :

1. La RSE est-elle une actualité pour les entreprises en Afrique subsaharienne ?
2. La RSE réduit-elle la compétitivité de l'entreprise qui s'y engage ?
3. La RSE dans une dynamique schumpetérienne de « destruction créatrice » en Afrique ?

Bibliographie

Michel Cool (2009) Pour un capitalisme au service de l'homme : paroles de patrons chrétiens, Éditions Albin Michel, Paris.

Friedrich von Hayek (1978[1960]) The Constitution of Liberty, University of Chicago Press, Chicago.

Pascal Salin (2000) Libéralisme, Éditions Odile Jacob, Paris.

La responsabilité sociale de l'entreprise est-elle possible ? Sous quelles conditions ?

Zozo Nkoulou Nkoulou¹

1. Introduction

Dans un contexte de mondialisation des économies, la pression de la concurrence internationale, qui a amené les entreprises à adopter de nouveaux comportements dans le cadre de leurs impacts sur l'environnement, les exigences croissantes des consommateurs en matière de protection de l'environnement (produits bio, éthiques, etc.), la question de la RSE prend une importance croissante. Face aux critiques portées aux actions opportunistes, les entreprises sont tenues d'adopter des comportements qui prennent en compte les intérêts de toutes les parties prenantes (actionnaires, dirigeants, salariés, fournisseurs, clients, banques et assurances, Etat, ONG, etc.).

Dans les pays africains, les réglementations n'encouragent pas suffisamment la mise en œuvre de la RSE. Au Cameroun, il existe encore une hésitation sur l'orientation des entreprises camerounaises en termes de RSE. Seules quelques multinationales marquent de manière particulière leur orientation RSE. Au niveau des entreprises nationales, une certaine confusion règne sur les exigences en matière de respect des normes sociales, sociétales, environnementales.

L'Institut Afrique RSE (2014) a présenté les résultats d'une enquête sur la perception et pratiques en matière de RSE au sein des entreprises camerounaises en partenariat avec l'Association des Gestionnaires des Ressources Humaines et le Syndicat des Industriels du Cameroun (Syndustricam).² Ce résultat montre que pour la moitié des entreprises enquêtées, la RSE améliore la performance économique et financière d'une entreprise.

1 Docteur de sciences de gestion de l'Université Montesquieu – Bordeaux IV, France. Il est directeur du Master en Gestion des Ressources Humaines de la Faculté de sciences sociales et de gestion de l'Université Catholique d'Afrique Centrale.

2 Institut Afrique RSE, publication d'une enquête sur la perception de la RSE par des GRH au Cameroun. Article publié le 24 Février 2014 et consulté le 26 Juin 2014 sur Média terre.

Dans une première partie, nous faisons une sorte de revue de littérature des définitions théoriques de la RSE afin d'en tirer des pistes dans le cadre d'une mise en œuvre au sein des entreprises camerounaises. Puis, dans une seconde partie, nous analyserons les tentatives de mise en place de la RSE au sein des entreprises Cameroun pour en identifier les conditions essentielles.

2. La définition de la RSE : à l'épreuve des théories

Plusieurs auteurs ont essayé de donner une définition au concept de RSE. Tchankam et Estay (2004) proposent un récapitulatif des différentes définitions données par les auteurs au concept de RSE. Ces différentes définitions seront présentées afin d'analyser les orientations qu'elles donnent au concept de RSE. Ainsi, nous pourrions apprécier le degré d'applicabilité au sein des entreprises. Il s'agit notamment des définitions suivantes :

Davis (1960), présente la responsabilité sociale de l'entreprise comme les actions et les décisions que prennent les hommes d'affaires pour des raisons qui vont, en partie, au-delà des intérêts purement techniques et économiques de l'entreprise.

Frederick (1960), estime que la responsabilité sociale est une attitude civique à l'égard des ressources économiques et humaines, et une volonté d'utiliser ces ressources pour satisfaire des buts sociaux élevés et pas simplement l'intérêt étroitement circonscrit d'une personne privée ou d'une entreprise.

McGuire (1960), quant à lui, pense que l'idée d'une responsabilité sociale implique que l'entreprise n'a pas seulement des obligations légales ou économiques, mais qu'elle a aussi des responsabilités envers la société, qui vont au-delà de ces obligations.

Davis et Bolstrom (1966) pensent que la responsabilité sociale suppose l'obligation pour une personne de prendre en compte l'effet de ses décisions sur le système social pris comme un tout. Les hommes d'affaires exercent leur responsabilité lorsqu'ils considèrent les besoins et les intérêts de ceux qui peuvent être affectés par leurs actions.

Walton (1967) estime que le concept de responsabilité sociale traduit l'intimité des relations entre l'entreprise et la société et affirme que ces relations doivent être présentes à l'esprit des tops managers de l'entreprise, ainsi qu'à l'esprit de ceux qui s'occupent des différents groupes auxquels elle est reliée et qui poursuivent leurs propres buts.

Thompson (1997) par contre, montre que les objectifs poursuivis au nom de la responsabilité sociale de l'entreprise sont dépendant de la communauté des stakeholders, en s'appuyant sur des lois et souvent des actions volontaires.

Johnson et Scholes (2000) estime que la responsabilité sociale est une liste détaillée des points pour lesquels une organisation choisit d'excéder ses obligations minimales envers ses différentes parties prenantes.

Ferome (2000) suppose que la « Corporate Social Responsibility » en France s'appuie sur les fondements du business ethics à l'anglo saxonne. Par conséquent, les règles du business ethics consistent à codifier et à mettre en application un certain nombre de procédures permettant la fluidité et l'efficacité des échanges commerciaux et financiers, sans remettre en cause fondamentalement le système libéral.

Livre vert (2001) présente le concept de responsabilité sociale des entreprises comme l'idée selon laquelle les entreprises décident de leur propre initiative de contribuer à améliorer la société et à rendre plus propre l'environnement ».

Brahim (2001) conçoit la responsabilité sociale de l'entreprise à travers trois moyens d'action : les codes de bonne conduite, les labels sociaux et les pratiques éthiques d'investissement. Aucun de ces trois moyens n'est revêtu d'un quelconque caractère obligatoire. L'engagement de l'entreprise est et demeure volontaire. Il est vrai que certaines pressions d'ordre commercial ou social peuvent parfois constituer une contrainte difficilement contournable. Dans ce cas, l'entreprise se voit acculer à adopter l'une ou l'autre mesure sans qu'on puisse pour autant parler d'obligation au sens juridique du terme.

Triomphe (2002) suppose que la responsabilité sociale de l'entreprise consiste à prendre, de manière volontaire, des responsabilités qui vont au-delà de l'application de la loi et des règlements.

La RSE est essentiellement perçue et cernée dans sa dimension volontaire (actionnaires, dirigeants, etc.). A l'opposé de toutes les contributions précédentes, Béji-Bécheur et Bensebaa (2006) conçoivent la RSE comme le fruit d'un processus de construction de sens - de la crise à la régulation, ou de la contrainte à la normalisation, rendant ainsi le processus maîtrisé. Dans la conception de ces auteurs, la démarche RSE peut être instrumentalisée dans le but de sauver un secteur d'activité et lui redonner un avenir.

L'exercice d'identification des responsabilités au sens juridique n'est pas très aisé. En droit, la notion de responsabilité présente un contenu négatif. L'essentiel de la notion consiste à déterminer la cause du mal dans le but de parvenir à un dédommagement. Mais, la responsabilité pose le problème de « l'identification d'un agent, l'existence d'un préjudice et un lien de causalité permettant d'imputer le préjudice à l'agent » Noel (2002 : 16). Or, le schéma précédent (agent, préjudice et lien de causalité) ne peut être appliqué à l'entreprise sans « distorsions ». Par exemple, lorsqu'un véhicule s'engouffre dans un trou ouvert sur la voie publique. Qui est responsable ? Le conducteur de la voiture ? L'entreprise ayant fait des travaux de construction de la route ? L'administration publique en charge de l'entretien routier ?

Un autre exemple peut être pris dans le même sens. Le 21 octobre 2016, un train de voyageurs a déraillé à environ 120 km de Yaoundé avec à son bord des centaines de passagers. Le bilan est lourd : au moins soixante-quinze (75) morts et plus de six cents (600) blessés. Dans le cadre de cet accident, qui est responsable des décès des passagers ? L'entreprise concessionnaire du service public de transport par chemin de fer « Camrail » ? Le Directeur Général de l'entreprise Camrail ? Le Ministre des transports ? Les voyageurs ? Le conducteur de train ?

Dans le cas où la responsabilité de l'entreprise est engagée, est-ce le chef d'entreprise ? Sont-ce les actionnaires ? Les employés ? Les clients ? Les fournisseurs ?

Les différentes définitions ci-dessus données à la RSE en constituent une parfaite illustration de la difficulté de précision de la « responsabilité » de l'entreprise. En effet, l'utilisation des termes tels que : « Hommes d'affaires », « dirigeants » dans les différentes définitions de la RSE, en lieu et place de « entreprise » traduisent très bien cette difficulté.

A lumière de ce qui précède, nous pouvons constater que la RSE est un concept aux contours encore flous. La RSE a de nombreuses significations issues de plusieurs approches théoriques. Néanmoins, il est clairement établi à travers ses différentes approches, qu'il y a un basculement profond dans la conception de l'entreprise :

- L'entreprise « boîte noire » à perspective actionnariale où « l'actionnaire ou le dirigeant » est responsable ;
- L'entreprise « boîte ouverte » à perspective partenariale où plusieurs parties prenantes sont concernées. Dans ce cas, les responsabilités sont partagées même si elles restent difficiles à établir.

Il existe un déficit de fondements théoriques de la RSE. D'ailleurs, Friedman (1962) estimait que rien n'est plus dangereux pour les fondements de notre société que l'idée d'une responsabilité sociale des entreprises autre que de générer un profit maximum à destination des actionnaires. Cependant, puisque l'entreprise puise l'essentiel de ses ressources dans son environnement au sens large, ne serait-il pas pertinent qu'elle en soit soucieuse, car son développement à long terme en dépend ?

Gond (2006) permet d'identifier les différentes tensions entre les approches théoriques de la RSE. Selon cet auteur, la diversité des approches de la RSE impose un nécessaire retour aux sources : la nature de l'entreprise et la nature de la société. Ce retour permettrait de construire des hypothèses crédibles sur la base des deux (02) dimensions, afin de construire l'interface (entreprise/société) pour une meilleure approche de la RSE ou de la PSE (Performance Sociétale de l'Entreprise). Il poursuit en indiquant que l'interface (entreprise /société) peut se construire autour de quatre orientations principales : le changement, la régulation, la subjectivité ou l'objectivité qu'il met en exergue à travers quatre (04) modèles de PSE :

- La PSE comme construction sociocognitive (vision constructiviste de l'interface) ;
- La PSE comme relation de pouvoir (vision sociopolitique) ;
- La PSE comme produit culturel (vision culturaliste) ;
- La PSE comme fonction sociale (vision fonctionnaliste).

Au final, pour Gond (2006), il ne s'agit pas de responsabilité sociale de l'entreprise comme si cette responsabilité n'incombait qu'à l'entreprise. Cette perspective indique que la RSE est un équilibre entre les intérêts de l'entreprise et ceux de la société. Cet auteur préfère le concept de performance à celui de responsabilité. En effet, la performance sociétale renvoie à l'idée d'une action propre de l'entreprise compte tenu des contraintes de l'environnement, et dans le respect des intérêts des autres parties prenantes.

3. La RSE à l'épreuve des pratiques : la difficile prise en compte des intérêts des parties prenantes dans l'activité de l'entreprise

L'activité d'une entreprise mobilise plusieurs parties prenantes. Il s'agit : des actionnaires, des employés, des clients, des fournisseurs, de l'Etat, etc. Chaque partie prenante préserve ses intérêts dans le cadre des dimensions sociales (salariés), sociétales (Etat) et environnementales (écologie) de la responsabilité de l'entreprise. La RSE dans ce cas traduirait la préservation des intérêts de toutes les parties prenantes par l'entreprise dans le cadre de l'exercice de ses activités. A la lumière de la revue de littérature (approches partenariales de l'entreprise), et surtout des grilles d'évaluation des agences de cotation des pratiques RSE, nous pouvons citer pour chaque partie prenante, les éléments suivants :

3.1. Actionnaires

L'évaluation de la RSE vis-à-vis des actionnaires signifie la prise en compte des éléments suivants : l'actionnariat de l'entreprise en termes de géographie du capital, valeurs des actionnaires, la politique de distribution des dividendes et enfin la gouvernance d'entreprise. Le contenu de chaque rubrique est indiqué ci-dessous.

3.1.1. Actionnariat de l'entreprise en termes de géographie du capital

L'actionnaire les plus importants (famille, salariés, autre société, noyau dur d'actionnaire, etc.) ; actionnariat salarié. Dans ce cadre, il s'agit de s'assurer si l'actionnaire majoritaire préconise un système de valeurs d'une part et que le choix des actionnaires est cohérent avec une stratégie à long terme d'autre part. Le niveau d'implications des actionnaires dans le fonctionnement de l'entreprise reste une préoccupation centrale. Car, dans certaines entreprises familiales, l'actionnaire majoritaire s'occupe à tort de la gestion quotidienne de l'entreprise. Ce sont des comportements qui s'écartent d'une sorte de responsabilité sociale de l'entreprise.

D'autres éléments d'évaluation de la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis des actionnaires :

- Réunion des actionnaires comme lieu d'échange et de réflexion ;
- Connaissance des droits et devoirs des actionnaires minoritaires (possibilité de s'exprimer) ;

- Informations régulières des actionnaires (communication des états financiers dans les délais fixés, des rapports d'activités selon la périodicité établie au sein de l'entreprise) ;
- Organisation d'assemblée générale d'actionnaires par an (semestre, trimestre, etc.) ; ouverture du capital à certains cadres.

3.1.2. Valeurs des actionnaires

Les valeurs des actionnaires sont prises en compte dans la réalisation des missions de l'entreprise :

- La politique générale de l'entreprise ;
- Culture d'entreprise ;
- Normes de comportement ;
- Déontologie, etc.

3.1.3. Politique de distribution des dividendes

L'entreprise se doit de distribuer régulièrement des dividendes à travers la définition et le respect d'une politique de distribution et d'affectation des résultats.

3.1.4. Gouvernance d'entreprise

Il s'agit à ce niveau de s'assurer de l'existence des contre-pouvoirs au sein de l'entreprise (pouvoir de décision et pouvoir de contrôle). C'est le cas d'un certain nombre de décisions prise par le Conseil d'administration :

- La nomination du dirigeant ;
- Le salaire du dirigeant ;
- Les décisions du CA diffusées au sein de l'entreprise ;
- Existence de comité d'audit ou d'un auditeur interne ;
- Les écarts de rémunération entre la moyenne des 10 plus hauts salaires et la moyenne des 10 plus bas salaires (moins de 2 fois, entre 2 et 5 fois, entre 5 et 10 fois, + de 10 fois) ;
- L'existence d'administrateurs indépendants au Conseil d'Administration.

Dans la suite, sans être exhaustif, nous donnons les critères d'appréciation de la RSE au Cameroun selon les parties prenantes concernées.

3.2. Employés

L'évaluation de la RSE vis-à-vis des employés signifie la prise en compte des éléments suivants : la stabilité des équipes de travail, la lutte contre les discriminations, la santé, l'hygiène et la sécurité au travail, l'équilibre vie professionnelle-vie privée, le recrutement et l'intégration d'un employé, la formation et le développement des compétences, la communication, les salaires et avantages sociaux, les relations syndicales, la participation aux changements de l'entreprise. Le contenu de chaque rubrique est indiqué ci-dessous.

Stabilité des équipes de travail

- Nombre d'intérimaires inférieur par exemple à 10% des effectifs ;
- Relations de l'entreprise avec des sociétés d'intérim pour gérer le personnel ;
- Nombre de Contrat à Durée Déterminée, taux de rotation du personnel, par exemple inférieur à 5% ;
- Existence des pauses-café (coins détente).

Lutte contre les discriminations

- Intégration des handicapés, diversité culturelle ;
- Équilibre homme/femme ;
- Équilibre de la pyramide des âges ;
- Insertion de jeunes sans qualification ou de chômeurs de longue durée ;
- Relation avec des structures d'insertion (Fond National de l'emploi) ;
- Pour cent de femmes cadres ;
- Rémunérations hommes/femmes ;
- Poste de travail pour hommes uniquement.

Santé, hygiène et sécurité au travail

- Actions de préventions des risques ;
- Certificat ou label en matière de santé et sécurité au travail ;
- Dépenses en matière de santé ;
- Hygiène et de sécurité au-delà des obligations légales (visites médicales obligatoires) ;
- Programmes de santé (arrêt de tabac, dépistage VIH, tuberculose, etc.) ;
- Formations en hygiène ;

- Existence d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail ;
- Collaboration avec le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail) ;
- Taux d'absentéisme du personnel > 5% ;
- Moyens spécifiques d'identification des maladies psychiques (dépression, alcoolisme, etc.) ;
- Nombre d'accident de travail avec un arrêt de + de trois (03) mois ;
- Taux d'accident de travail ;
- Contentieux sur le harcèlement (moral ou sexuel) sur les cinq (5) dernières années.

Equilibre vie privée/vie professionnelle

- Attention à l'équilibre vie privée et vie professionnelle ;
- Réunion du personnel au-delà de dix-huit (18) heures ;
- Aides aux personnes ayant des enfants ;
- Ne pas pénaliser les salariés en congés de maternité ;
- Existence dans l'entreprise d'un couple avec évolution professionnelle normale ;
- Avantages familiaux particuliers (congés pour enfants malades, congé de paternité, financement congé de maternité).

Recrutement et intégration

- Recrutement validé par plusieurs personnes ;
- Recrutement d'un salarié avec un écart entre exigences et profil + plan de progression ;
- Recrutement avec appui des partenaires externes (FNE) ;
- Salariés en contrat d'alternance (apprentissage, professionnalisation) ;
- Préférence pour les contrats d'apprentissage par rapport aux contrats de professionnalisation ou de stages) ;
- Pour cent de stagiaires ;
- Développement de l'employabilité locale ;
- Distribution d'un livret d'accueil ;
- Accompagnateur du nouvel salarié ;
- Liens familiaux entre les membres du personnel ;

- Emploi des ressortissants de la localité d'implantation de l'entreprise ;
- Entretien à la prise de fonction avec le salarié et le DG ou responsable hiérarchique.

Formation et développement des compétences

- Existence de plan de gestion des carrières ;
- Plan de formation, plan de parrainage ;
- Programmes de développement des compétences ;
- Entretien annuel d'évaluation du personnel ;
- Formations aux salariés ;
- Part de dépenses de formation + de 1,5% de la masse salariale ;
- Salariés ayant été formés représentent 10% des effectifs ;
- Dispositif de mobilité professionnelle (changement de poste, de métier) ;
- Existence des axes de formation prioritaires.

Communication

- Outils de communication interne (lettre ou journal d'information, intranet, grandes réunions, journal interne, affichage) ;
- Réunion d'information régulière auprès de l'ensemble des collaborateurs ;
- Système favorable au dialogue avec les salariés ;
- Salariés consultés pour des décisions stratégiques ;
- Consultation de + de 25% des salariés ;
- Mesure de la satisfaction des salariés.

Salaires et avantages sociaux

- Grille salariale au-delà de la convention collective ;
- Compléments de rémunération variable ;
- Compléments de rémunération étendue à toutes les fonctions ;
- Dispositif de protection sociale ;
- Nombre de niveaux hiérarchiques ;
- Répartition (%) par collège (cadre, agent de maîtrise, ouvriers) ;
- Nombre de commerciaux ;
- Évolution interne des collaborateurs.

Relations syndicales

- Représentants du personnel et syndicaux (délégués du personnel, délégués syndicaux, comité d'entreprise ;
- Syndicat majoritaire ;
- Réunion avec des organisations syndicales ;
- Actions collectives des salariés pendant l'année ;
- Contentieux individuels au cours de l'année.

Participation aux changements de l'entreprise

- Restructuration, réorganisation ou déménagement ;
- Licenciements économiques ;
- Démissions ;
- Reclassement de collaborateurs ;
- Aide aux personnels non reclassés.

3.3. Clients

L'évaluation de la RSE vis-à-vis des clients signifie la prise en compte des éléments suivants : la qualité et sécurité des produits, l'éco conception des produits, satisfaction des clients, la fidélisation des clients, le service après-vente, la sensibilisation des consommateurs et enfin le marketing humanitaire. Le contenu de chaque rubrique est indiqué ci-dessous.

Qualité et sécurité des produits (biens et services)

- Certification ISO 9000, 14001, etc. ;
- Label de qualité ;
- Sécurité des clients dans l'élaboration de nouveaux produits ;
- Information de nature sociale et environnementale à l'endroit des clients ;
- Informations sur les conditions de fabrication des produits ;
- Mesure de l'impact de l'activité de l'entreprise.

Éco conception des produits (biens et services)

- Offre de produits équitables, éthiques ou biologiques ;
- Produits labellisés « Max Havelaar » ou des produits issus du commerce équitable ;

- Produits ou composants issus de l'agriculture biologique ;
- Logique d'anticipation ou innovation des produits par rapport à la réglementation ;
- Utilisation de composants d'origine naturelle (pétrole, produits chimiques) ;
- Remplacement du textile synthétique par la fibre végétale, du fer par du bois, des produits chimiques par des bio plastiques ;
- Cahier de charges de conception de nouveaux produits avec des critères environnementaux ou sociaux au-delà des minima légaux ;
- Prise en compte du cycle de vie d'un produit (de la conception jusqu'à l'après déclin) ;
- Optimisation de l'usage du produit (lavage à moindre température, tenue des colorants) ;
- Tableau de bord de l'éco conception (types de matériaux, pollution engendrée, matériaux utilisés, recyclage, etc.) ;
- Optimisation de la logistique (emballage, palettisation, transport, etc.) ;
- Produits à génération de gaz à effet de serre lors du processus de fabrication ou d'utilisation.

Satisfaction des clients

- Études des préoccupations des clients en matières sociales et environnementales ;
- Évaluation de la satisfaction client (annuelle, semestrielle, etc.), évaluation par sondage, hotline, commentaires SAV, remontée d'information de la force de vente ;
- Évaluation de la qualité de service offert aux clients ;
- Attachement des clients aux valeurs de l'entreprise ;
- Offre adaptée aux personnes en difficulté (démunies, handicapés, non ou mal voyant) ;
- Existence de procédure de réclamation ;
- Nombre de réclamations ;
- Tableaux de suivi des réclamations client ;
- Relations avec une association de consommateurs.

Fidélisation des clients

- Connaissance de client type/cible ou modèle ;
- Récompense de la fidélité des clients (programme de fidélisation) ;
- Pour cent de clients fidélisés (+ de 50%) ;
- Nouveaux clients cibles.

Service après-vente

- Service aux clients ;
- Pour cent de clients utilisant les services après-vente proposés.

Sensibilisation des consommateurs

- Informations des consommateurs sur l'engagement social et environnemental de l'entreprise (communication d'indicateurs) ;
- Initiatives de sensibilisation des consommateurs à des comportements responsables ou thèmes de développement durable ;
- Évaluation de l'impact de la sensibilisation.

Marketing humanitaire

- Actions de marketing humanitaire ;
- Marketing humanitaire en collaboration avec les partenaires (fournisseurs, distributeurs, etc.) ;
- Formalisation des critères de sélections des opérations (par connaissance des personnes impliquées dans le projet, pour des retombées médiatiques, philanthropie, convergences avec les objectifs de l'entreprise, montant total des dons ;
- Opérations de produits de partage (redistribution d'une partie des bénéfices ou service à un organisme caritatif).

3.4. Fournisseurs

L'évaluation de la RSE vis-à-vis des fournisseurs signifie la prise en compte des éléments suivants : la sélection des fournisseurs, les relations avec les fournisseurs, les achats équitables de matières premières et autres, paiement ponctuel des factures des fournisseurs, lutte contre la corruption. Le contenu de chaque rubrique est indiqué ci-dessous.

Sélection des fournisseurs

- Répartition des fournisseurs par zone géographique ;
- Importance des fournisseurs locaux si compétences égales et à prix identiques ;
- Fournisseurs soumis à une cotation éthique ou présentant un rapport social ;
- Existence d'une charte des achats ;
- Intégration des critères sociaux et environnementaux dans le choix des fournisseurs ;
- Critères sociaux et environnementaux exprimés dans la charte des achats ou dans les contrats signés ;
- Respect des normes éthiques, sociales et environnementales (OIT, GRI, SA 8000) ;
- Existence d'une procédure de contrôle du respect des critères par les fournisseurs ;
- Pour cent de contrats signés selon les critères ci-dessus (aucun, moins de 25%, moins de 50%, plus de 50%, tous les contrats) ;
- Contrats résiliés à cause du non-respect de ces critères ;
- Hiérarchisation des exigences par rapport aux fournisseurs (respect de la législation du travail, respect du cahier des charges, santé et sécurité des consommateurs, respect des espèces animales, respect de l'environnement).

Relation avec les fournisseurs

- Évaluation de chaque contrat avec les fournisseurs en termes de niveau de risque qualité/produit ou image/notoriété (fabrication délocalisée, fret maritime, etc.) ;
- Existence d'un seuil de variation des prix à partir duquel la production grand Import n'est plus intéressante ;
- Existence d'une démarche achat responsable ;
- Fournisseurs informés des exigences sociales et environnementales de l'entreprise ;
- Grille de notation des fournisseurs sur les exigences sociales et environnementales incontournables ou progressives (sécurité, travail des enfants, travail forcé ou clandestin, normes OIT, immatriculations à la CNPS) ;

- Vérification par les clients du respect des conditions ou critères sociaux et environnementales par le fournisseur ;
- Audit externe du respect du cahier des charges sociales-environnementales ;
- Sensibilisation des fournisseurs sur la mise en place des normes sociales (SA 8000 ou normes locales) ;
- Achat à prix plus élevé à un fournisseur respectant les critères sociaux et environnementaux ;
- Mobilisation de matières premières avec un label de développement durable ou responsable.

Achats équitables ou issus de l'économie solidaire

Matières premières ou composants issus du commerce équitable ou de l'agriculture biologique, de l'économie solidaire ou de l'économie collaborative.

Paiement ponctuel des factures des fournisseurs

- Respect des délais de règlement des factures ;
- Communication des délais moyens de paiement des factures à l'ensemble des fournisseurs ;
- Au plus 5% des factures dépassent les délais convenus.

Lutte contre la corruption (pot de vin)

- Existence d'un code de bonne conduite (modalités de gestion des cadeaux aux fournisseurs) ;
- Tentatives de corruption ;
- Mise en place d'une politique anti-corruption ;
- Sanction à l'encontre du département/service achat.

3.5. Société/Etat (environnement sociétal)

L'évaluation de la RSE vis-à-vis de la société/Etat signifie la prise en compte des éléments suivants : relation avec les pouvoirs publics, prise en compte de l'intérêt général, sponsoring sportif et culturel, appui au développement économique local, appui au développement de l'enseignement, lutte contre les exclusions de toute sorte. Le contenu de chaque rubrique est indiqué ci-dessous.

Relations avec les pouvoirs publics

- Contacts réguliers avec des collectivités publiques (instances de dialogue, partenariats public-privé, activités sociales) ;
- Bénéfices de subventions publiques ;
- Contentieux avec l'Administration publique.

Prise en compte de l'intérêt général

- Éducation et formation (enfance et jeunesse, handicap, exclusion, fracture numérique, santé, soutien aux acteurs de l'environnement, aide humanitaire d'urgence, etc.) ;
- Cohérence entre ces causes et les enjeux de l'entreprise ;
- Implication de la DG dans ces causes ;
- Communication de l'entreprise sur les actions de solidarité ;
- Implications du personnel de l'entreprise aux actions de solidarité (hors temps de travail ou sur le temps de travail), soutien aux salariés impliqués (prise en charge de certaines dépenses, récompenses et primes, abondement temps, communication interne) ;
- Mise en place d'une structure dédiée (fondation, association d'entreprise, etc.).

Sponsoring sportif et culturel

- Appui aux activités culturelles et sportives ;
- Montant ou temps accordé par an à ces activités.

Appui au développement économique local

- Implication de l'entreprise dans les institutions consulaires ou des instances de dialogue professionnel (organisations patronales) ;
- Crèche inter-entreprises, plan de déplacement d'entreprise, collecte de déchets, centrale énergétique, traitement des eaux ;
- Prise de parole sur les sujets d'intérêt collectif ;
- Soutien au micro crédit.

Appui au développement de l'enseignement

- Politique de gestion des relations avec les universités et grandes écoles en cohérence avec la politique de recrutement de l'entreprise ;
- Participation à la gestion d'une école ;

- Participation à des missions d'enseignement ;
- Identification des collaborateurs ayant des missions d'enseignement ;
- Insertion professionnelle de personnes en difficulté ;
- Lutte contre l'exclusion de toute sorte.

3.6. Société/État (environnement écologique)

L'évaluation de la RSE vis-à-vis de la société/état (écologique) signifie la prise en compte des éléments suivants : respect des normes environnementales, évaluation de l'impact environnemental de l'entreprise, respect des critères de Haute Qualité Environnementale (HQE), consommation d'énergie et des ressources naturelles, gestion des déchets, utilisation des matières recyclables, conditionnement, transport-logistique, la sensibilisation des consommateurs aux problèmes environnementaux. Le contenu de chaque rubrique est indiqué ci-dessous.

Respect des normes et existence d'une politique environnementale

- Respect des normes environnementales nationales et/ou internationales ;
- Impact de l'environnement sur l'entreprise (coût du pétrole, coûts des déchets, etc.) ;
- Politique environnementale de l'État ;
- Système de gestion de l'environnement avec mise en place (ISO 14002).

Impact environnemental

- Audits environnementaux ou des éco bilans ;
- Mesure des émissions de gaz à effet de serre/CO2 de votre activité ;
- Impact du protocole de Kyoto sur les activités de l'entreprise ;
- Plan de réduction des gaz à effets de serre ;
- Génération des nuisances sonores ou olfactives ;
- Mise en place de programme de réduction des nuisances sonores et olfactives ;
- Interpellation par une organisation de défense de l'environnement ;
- Impact de l'implantation des bâtiments sur le paysage et le voisinage.

Critères Haute Qualité Environnementale

- Constructions des bâtiments aux normes HQE ;
- Utilisation des matériaux recyclables dans la construction ;
- Optimisation de l'énergie ;
- Identification et gestion des sources de pollution (déchets, bruits et poussière).

La « Démarche HQE » comprend 14 cibles détaillées dans le référentiel Qualité environnementale du bâtiment :

Les cibles d'éco construction

- C1. Relations harmonieuses du bâtiment avec son environnement immédiat ;
- C2. Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction ;
- C3. Chantier à faibles nuisances.

Les cibles d'éco-gestion

- C4. Gestion de l'énergie ;
- C5. Gestion de l'eau ;
- C6. Gestion des déchets d'activités ;
- C7. Gestion de l'entretien et de la maintenance.

Les cibles de confort

- C8. Confort hygrothermique ;
- C9. Confort acoustique ;
- C10. Confort visuel ;
- C11. Confort olfactif.

Les cibles de santé

- C12. Qualité sanitaire des espaces ;
- C13. Qualité sanitaire de l'air ;
- C14. Qualité sanitaire de l'eau.

Pour respecter la « Démarche HQE », le bâtiment construit doit atteindre au minimum les rangings suivants :

- 7 cibles au niveau de base ;
- 4 cibles supplémentaires (soit 11 cibles) au niveau performant ;
- 3 cibles supplémentaires (soit 14 cibles) au niveau très performant.

Consommation d'énergie et des ressources naturelles

- Bilan énergétique ;
- Programme de réduction de consommation des énergies ;
- Conditions d'isolation et éclairage naturel ;
- Inventaire de la quantité d'eau utilisée ;
- Économie de l'eau ;
- Récupération des eaux de pluie ;
- Inventaires des principales matières consommées.

Gestion des déchets

- Politique de gestion des déchets ;
- Inventaire des déchets ;
- Quantité de déchets produits (déchets bureautiques, papier, production de services, conditionnement et emballage, équipement électronique et électrique) ;
- Valorisation de tous les déchets, production de déchets dangereux.

Utilisation de matières recyclables

- Utilisation du papier recyclé ;
- Toner recyclé ;
- Emballages recyclés.

Conditionnement

- Quantité d'emballages par an ;
- Réduction des emballages ;
- Emballages bio ou recyclable.

Transport – logistique

- Politique de réduction de la consommation de carburant ;
- Kilomètres parcourus par l'ensemble des véhicules de l'entreprise;
- Utilisation de véhicules propres (GPL, électrique, hybride, etc.) ;
- Plan de déplacement des collaborateurs (cartes de transport en commun, travail à domicile, Visio conférence) ;
- Choix des prestataires logistiques avec des critères environnementaux.

3.7. Sensibilisation des collaborateurs et partenaires aux problèmes environnementaux

Lorsqu'on fait le tour des questions pratiques que pose la RSE au Cameroun, nous sommes très loin du compte. Dans ce sens, la RSE n'est-elle pas plus pertinente en PSE compte tenu des contributions des différentes parties prenantes ?

En effet, la PSE se traduit par une obligation d'engagement de l'entreprise vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Or, les logiques de pouvoir structurant les relations entre les différentes parties prenantes peuvent s'avérer défavorables pour certaines, notamment État et les employés. Ces derniers peuvent, quelques fois, subir un dictat de l'entreprise. Les différentes parties prenantes n'ayant pas toujours la capacité de protéger leurs intérêts respectifs. L'actionnaire reste encore « tout puissant », surtout au sein des multinationales au Cameroun, et ce malgré quelques efforts observés dans la réglementation en matière de mise en œuvre progressive d'une véritable RSE au Cameroun.

Bibliographie

Amina Béji-Bécheur, Faouzi Bensebaa, Responsabilité sociale de l'entreprise : de la contrainte à l'opportunité, Gestion 2000. Management & prospective, 1 (Janvier - Février 2006).

Isabelle de Foucaud, les grands écarts des rémunérations entre salariés et patrons à travers le monde, 25 novembre 2011, www.lefigaro.fr.

Jean-Pascal Gond, Contribution à l'étude de concept de performance sociétale de l'entreprise Fondements théoriques, construction sociale, impact financier, Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université des Sciences Sociales Toulouse1, 2006.

Jacques Igalens, La responsabilité sociale de l'entreprise : comprendre, rédiger le rapport annuel, Paris : Ed. D'Organisation, 2002.

Loi n°92-007 du 14 août 199 portant Code du Travail au Cameroun.

Observatoire de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, Guide des organismes d'analyse sociale et environnementale, janvier 2012, disponible sur www.orse.org.

ORSE, Comment intégrer le levier de la RSE dans la relation fournisseur, 2013, disponible sur www.orse.org.

ORSE, Pratiques d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans les entreprises, octobre 2017, disponible sur www.orse.org.

ORSE, L'engagement des parties prenantes, janvier 2010, disponible sur www.orse.org.

Christine Noël, La notion de responsabilité sociale de l'entreprise : nouveau paradigme du management ou mirage conceptuel ? Gestion 2000. Management & prospective, 3 (Septembre - Octobre 2004).

Sabine Nadine Ekamena Ntsama, Les écarts de salaire au Cameroun, ERUDIT, volume 9, Numéro 2, 2014, p. 124-146.

SEQUOVIA, Comment intégrer le levier de la RSE dans la relation fournisseur ; disponible sur www.sequovia.com.

Jean-Paul Tchankam, Christophe Estay, La pratique de la responsabilité sociale et ses implications dans l'entreprise, Gestion 2000. Management & prospective, 2 (Juillet - Août 2004).

Société Générale, Bilan Social (2014, 2015, 2016), disponible sur <https://www.societegenerale.com>.

Entreprise créatrice, déficit politique et vide éthique

*Charles Dylan Kamdem ; Victoria Matio Black; Valèse Kamga ;
Claudia Djuikwa ; Hubert-Marie Ndi ; Arielle Ndassi ; Blondel Ewane ;
Lionel Stéphane Njanjo ; Japhet Pascal Opangault¹*

1. L'entreprise créatrice

1.1. L'entrepreneur : héros mais héros maudit

Le questionnement sur l'entreprise dans sa finalité et sa procédure, conduit à s'interroger sur le progrès matériel, son orientation et ses ambiguïtés. Cette question intrigue les hommes dès le début de la civilisation : les grecs la voient comme l'élan et l'inquiétude des hommes. Les hommes et les héros font partis des mythes fondateurs. Pour les grecs, les héros sont maudits. Le progrès matériel est vu ici comme bénéfique et dangereux. Prenons l'exemple de quelques héros grecs pour illustrer nos propos.

Prométhée, l'entrepreneur, voit l'apport considérable que serait le feu, au quotidien des mortels. Il le vole aux dieux et convint les hommes de l'utiliser. Pour le punir, les dieux l'enchaînent à un rocher où l'aigle tous les matins, vient lui ronger le foie.

Héphaïstos, le père des arts du feu, fabrique des outils, des armes et des bijoux. Son acharnement au travail lui coûte la maladie et l'obligation de rester dans sa caverne ; ce qui pour un grec amoureux de la lumière est une forme de malédiction.

Ulysse, le bonhomme marketing de l'antiquité, a permis l'implantation commerciale des grecs en méditerranée. Il est maudit car les dieux lui interdirent de rentrer dans sa patrie et le condamnèrent à l'errance.

Jason poursuit la richesse, la toison d'or. Il entreprend de découvrir la mer noire et d'aller aux sources de l'or. Il est maudit car son ambition le condamne : sa femme tue leurs enfants et disparaît avec un dieu.

Hercule, représentant le mythe du développement, développe le monde par ses travaux, mais la tunique de Nessus met une fin tragique à son existence.

¹ Liste des étudiants ayant exposé comme représentants de la classe du Master en Banque et Finance à l'Université catholique d'Afrique centrale.

Icare, qui fait avancer le progrès technique, accomplit le vieux rêve humain de voler comme un oiseau mais il y perd la vie.

Les créateurs de progrès sont des titans, des héros et des dieux. Mais pourquoi sont-ils maudits ? Par-delà les siècles, cette question rejoint nos interrogations actuelles.

Prométhée dans son élan créateur, permet le développement des hommes mais il est impuissant face à sa propre destinée. Enchaîné à son propre rocher, Prométhée parle de son œuvre, des grandes améliorations qu'il a faites dans la vie de l'homme et de son destin tragique. Il parle ainsi des innovations majeures qu'il a effectuées.

Cette incroyable suite d'innovation à l'époque du néolithique est présentée en termes de progrès pour les humains. Mais une autre interrogation survient ici : celle des limites du progrès matériel. Dès l'aurore de la vie économique, il apparaît que le progrès matériel n'est pas suffisant car il ne répond pas aux interrogations essentielles. Vient donc ici le progrès technique, ambigu, car pour les dieux, de nouvelles possibilités mais est aussi dangereux.

En définitive, la fin tragique de Prométhée débouche sur la question de savoir si les hommes peuvent s'approprier la maîtrise du progrès technique sans le finaliser, ni le soumettre à une large vision du bien commun. Une question qui, sous des modalités diverses, traverse l'histoire.

1.2. Innovation et destruction

L'entreprise aujourd'hui évolue à partir d'un principe de renouvellement et d'innovation constante qui sont les pivots de l'acte d'entreprendre. Tout cela ne peut qu'être possible que par l'action d'un agent ayant une vision du progrès possible, une énergie et un goût poussé du risque. L'entrepreneur, de par sa créativité, va transformer la nature simple de la concurrence qui se limite à une lutte de prix vers une course à l'innovation et au progrès technique qui va accroître la production tout en baissant les prix. Le problème qui va se poser dans cette nouvelle ère sera de comprendre comment l'entreprise crée et détruit ses propres produits afin d'en créer d'autres. Pour répondre à ce processus de destruction créatrice Schumpeter semble croire que le rôle spécifique de l'entrepreneur va disparaître car il ne sera plus capable de contrôler certains facteurs externes qui sont indépendants de sa volonté.

Au fil du XX^e siècle, nous avons constaté bien au contraire que le rythme des innovations s'est accéléré, la capacité d'entreprendre a pris son envol et la routine n'a pas remplacé la créativité. C'est ainsi que l'entreprise performante est devenue celle qui se dote d'une capacité à Créer. L'entrepreneuriat est devenu collectif, permettant dès lors aux individus de mettre en commun leur savoir-faire afin de créer des structures de plus en plus importantes. c'est le cas de : Renault, Michelin, Morgan (...). Le goût du risque et l'énergie d'entreprendre deviennent aussi des réalités collectives, et les économies vont à partir de là, se faire sous forme de paris et ces derniers sont faits pour l'exploitation de l'espace, les énergies renouvelables, les nouveaux médicaments... Aussi la nécessité et les pouvoirs de convaincre ne cessent d'augmenter principalement dans le domaine des médias. Certes l'innovation a pris une place importante dans le processus de production, mais il ne faudrait pas conclure qu'elle soit routinière et prévisible. C'est plus un état d'esprit, un élan de vie, un tâtonnement, une fluctuation, une vision qu'on peut entraîner et codifier qu'une certitude. C'est la raison pour laquelle on insiste sur le caractère risqué de cette activité en ce sens que beaucoup d'innovations naissent mais peu sont celles qui sont réellement rentables. Mais sous l'effet de la concurrence, l'entreprise est obligée d'entrer dans cette course au progrès tout en essayant de se maintenir au top de sa profession bien que cette course incessante entraîne une culture de changement quasi permanent. Ces restructurations fréquentes détruisent beaucoup d'emplois, font disparaître par absorption ou par faillites, les plus faibles. Ces entreprises n'ont réellement pas le choix car elles sont versées dans un système concurrentiel qui leur impose cette logique de mouvement ; ceci illustre bien le propos de Marx quand il disait que le capitalisme bourgeois ne peut survivre qu'en révolutionnant constamment le moyens de production.

Le mécanisme de destruction création a permis aux puissances occidentales et aux pays qui ont pu le mettre en œuvre de se développer économiquement. Ce qui a permis une croissance inégalée dans l'histoire avec pour moteur principal l'entreprise. De nos jours, l'entreprise poursuit une stratégie avec de nouvelles armes à toutes échelles sans vraie régulation globale. Avec des progrès scientifiques et techniques, la mondialisation des marchés, l'absence de gouvernance et d'éthique.

2. Nouveau pouvoir : déficit politique et vide éthique

2.1. Un monde peu gouverné

Une dominance du phénomène de mondialisation sur le politique a tendance à rendre les pouvoirs publics impuissants dans leur fonction, ceci se passe comme si celle-ci s'imposait aux États ne leur laissant même plus la liberté de choisir le type d'économie de marché qui convient à leur pays. On assiste peu à peu à la prise de pouvoir du modèle anglo-saxon sur le modèle d'économie social de marché. Ainsi comme il y'a peu de régulation mondiale d'un jeu économique qui s'étend de plus en plus, les citoyens commencent à perdre leur repère politique. Cette situation résulte de deux faits : le premier qui touche l'idéologie dominante tenant à devenir une pensée unique, et le second concernant l'impuissance des États à définir le bien commun mondial.

2.1.1. Pensée unique : une idéologie simpliste et instrumentale

Le mouvement de mondialisation de l'économie de marché impose aujourd'hui sa logique à l'ensemble de la planète sans tenir compte des différences politiques, culturelles et institutionnelles. Il pousse à certaines limites, ce modèle qui pourrait se réduire à une idéologie se résumant comme un système efficace de création de richesse ayant pour moteur central la concurrence. C'est un modèle qui prône la liberté, la démocratie et la paix avec pour principal critère de performance le profit grâce à l'efficacité de marché et le libre-échange. N'ayant pas pensé les règles de mises en œuvre, l'économie de marché pourrait être un danger puisqu'elle n'est pas régulée. Ainsi les dirigeants d'entreprise adhèrent parfaitement à ce nouveau système, car ils voient en lui, un moyen pour le développement de leur entreprise en mettant en œuvre un ensemble d'action. Tout ce qui compte est le progrès technique. Les jugements de valeurs ont disparu, l'aspect social est mis en déroute et on ne considère que le profit et l'innovation dans le seul but d'accroître leur richesse. Cette pensée unique qui est le fait de la mondialisation économique est simpliste car ne prend pas en compte le culturel et le politique ; optimiste car pense que tout doit se baser sur elle, son choix est le meilleur pour le monde. Conservatrice car ne prend pas en compte les autres pensées ; intolérante et arrogante car se présente comme un dogme.

La pensée unique est une valeur qui s'impose au monde comme étant incontournable. S'imposant, elle évince inconsciemment les pouvoirs publics en détournant l'entreprise sur le plan éthique social et culturel. Ceci n'est pas la conduite à suivre pour une entreprise qui se veut responsable, car la responsabilité d'une entreprise passe par le développement durable et répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

2.1.2. Faiblesse des nations

Dans un contexte où l'économie domine le politique, le rôle de l'Etat qui est d'apporter le bien-être commun, se trouve inhiber sous l'effet de la mondialisation. Celle-ci se développe dans un environnement où, les entreprises font face à un jeu concurrentiel complexe et un système hautement réglementé. L'objectif premier étant la recherche du profit, cela met les Etats sous la pression constante des entreprises et n'ont pas le choix entre offrir un assouplissement suffisant des contraintes sociales, légales, environnementales, et laisser place à la délocalisation de celles-ci. Sous cette épée de Damoclès, l'on accuserait l'Etat de se mettre au service de la compétitivité de l'entreprise. Cela s'illustre d'ailleurs à travers la déclaration de Lisbonne annonçant l'objectif ambitieux de faire de l'Union Européenne la plus compétitive du monde comparable au modèle performant américain. Au regard de ceci, l'objectif des Etats « forts » serait d'affiner la compétitivité malgré les projets, les normes et conventions qui prônent le développement durable, la protection des valeurs humaines et sociales. Le déficit politique, naît donc du manque de volonté et une incapacité de régler de manière efficace ces problèmes liés à la mondialisation. De cette incongruité, réside aussi le fait de ne pas pouvoir résorber de manière absolue les problèmes de pauvreté et de sécurité dans le monde et la volonté d'assainir la machine concurrentielle à travers les barrières douanières et une destruction des modèles économiques des pays pauvres. Ce phénomène devient de plus en plus grandissant malgré les politiques d'austérité mise en place. L'Etat nation et ses modèles de gouvernance sont dépourvus de moyens. Il paraît donc évident que, le défi de l'avenir pour favoriser le bien-être commun réside dans le vide politique, l'absence de régulation globale et la quasi inexistence d'une approche démocratique mondiale où la place du citoyen dans ce jeu devient formelle, voire nécessaire.

2.1.3. Annonce d'un réveil politique

Nombre d'acteurs politiques pensent qu'ils n'ont pas les outils nécessaires et que le marché se trouve être solution au problème. Il est impératif qu'un débat soit organisé sur la question au niveau mondiale. Ce débat devrait réunir des acteurs tels que les politiques, les entreprises, les syndicats et les ONG, universités ainsi que toute institution porteuse d'éthique.

Au niveau régional, l'Union européenne est une force de proposition et de changement en matière de développement durable. A travers sa commission, elle préconise un développement durable basé sur une croissance équilibrée et une économie de marché ; elle soutient des actions telles que le protocole de Kyoto. Cependant, son action est réduite à cause des États résistants et des lobbies.

L'essor d'une société civil militante et des ONG constitue une grande avancé sur la question ; elles font office de contre-pouvoir et présentent souvent un caractère international. Les entreprises les plus éclairées nouent des partenariats avec ces ONG par contre les Etats les voient comme des ennemis qui refusent le dialogue et bloquent le système jusqu'à le détruire. Ce contre-pouvoir souhaite inscrire son action dans un rapport de force. Elles désirent animer les luttes sociales et créer une mondialisation des résistances. Mais cela est ponctué par des excès, des contradictions et des démagogies. Mais il ne faut surtout pas se méprendre sur leur rôle et encore moins leur capacité d'action. Ces mouvements altermondialistes ont contribué à mettre en échec l'accord mondial sur l'investissement. Ils arrivent à captiver l'opinion publique en utilisant des canaux médiatiques tels qu'internet et les autres médias. Il est important de noter que les plus sérieuses de ces ONG et autres mouvements font plus d'avantages que les gouvernements et les entreprises en matière de développement durable.

De nouvelles formes de gouvernance sont proposées, celles-ci permettraient d'exprimer un « Bien commun mondial ». Des organismes tels que les Nations Unies veulent devenir une force d'initiative en multipliant des appels, mises en garde et propositions mais cela a peu d'influence et l'approche n'est pas la meilleure. D'autres tel que le Fonds Monétaire International (FMI), ont eu des effets tant positifs comme négatifs du fait de leur politique de la pensée unique ; la Banque mondiale, malgré la naissance de micro-projet dont elle est à l'origine, n'a pas réussi

à diminuer les inégalités ni même à développer suffisamment les pays. Pour ce qui est de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), elle a pour rôle d'ouvrir les frontières mais risque de s'enfermer dans une vision de la globalisation qui s'apparente à une idéologie dominante plutôt qu'au développement durable.

Kofi Annan, l'ancien secrétaire général des Nations Unies est convaincu que les entreprises peuvent jouer un rôle de choix et que leurs capacités devraient être utilisées à l'échelle mondiale. Il parle de Global Compact, qui représente un engagement des entreprises dans les coopérations et partenariats. Cela est un signe de l'évolution politique, mais la question est de savoir si cela est suffisant pour faire évoluer le système.

2.2. Vide éthique

L'éthique traditionnelle semble ne toucher que les aspects immédiats et visibles de la vie. Son champ temporel n'est pas très élargi et les effets non immédiats de l'acte humain sont laissés au hasard. Elle met l'homme au centre de toutes ses questions. Or de nos jours, du fait d'un développement exponentiel de la science et de la mondialisation économique, cette éthique devient obsolète. Les questions les plus actuelles, ne concernant pas que l'homme mais toute la diversité biologique, la condition de vie sur la planète et la survie de celle-ci restent très souvent sans réponse. Cela pousse à penser à un élargissement du champ de vision de l'éthique pour la prise en compte de la nature et de l'environnement. Cette absence d'éthique vient s'ajouter à une insuffisance politique très avancée. La réforme de l'éthique doit toucher en premier lieu et en principal les entreprises. Celles-ci sont à la base même du développement par l'innovation. Poussées par une économie de marché et une concurrence très ardue, les entreprises innoveront pour leur survie mais abandonnent la responsabilité future de leur création aux lois qui n'existent pas encore et à une éthique encore absente. La problématique de cette nouvelle éthique est « Quelle société voulons-nous construire ensemble avec des moyens extraordinaires dont nous disposons ? ». D'aucuns pensent qu'il suffit d'ajouter quelques marches à l'échelle de l'éthique pour pouvoir résoudre le problème, d'autres comme certaines grandes écoles ont déjà intégré cet élargissement du champ de l'éthique en enseignant des cours qui y font particulièrement référence. Cependant il est très souvent constaté un écart entre l'application de ces enseignements et le but recherché.

Bibliographie

Woot, Philippe de (2005), Responsabilité sociale de l'Entreprise. Faut-il enchaîner Prométhée ? Paris, Economica.

Un système insoutenable

Emmanuel Koudangbe ; Inès Bounkeu ; Prestige Ebode ; Daniel Yene¹

1. Introduction

Le monde est menacé ! La scène internationale est vivement marquée par des crises économiques et financières à répétition. De par leurs enjeux divers, plusieurs de ces crises ont failli, à plusieurs reprises, plonger le monde dans ce qu'on peut appeler le trou noir économique et financier, révélant ainsi les faiblesses du système économique et financier dans lequel nous sommes embarqués. Les comportements parfois irresponsables des certains acteurs impliqués dans ces crises ne permettent pas toujours une analyse objective.

S'attardant sur les finalités de l'entreprise dans une économie globale peu régulée, l'auteur de ce présent chapitre expose une analyse critique du système économique qui est en pleine expansion. En se focalisant sur l'économie de marché, il pose « *la question de savoir si le modèle de développement actuel, malgré son extraordinaire créativité, est encore acceptable sans une évolution profonde.* » S'il est vrai que ce système se définit par ses qualités de créativité et d'efficacité, il présente des vices apparents qu'il convient de cerner et de corriger de toute urgence. Malheureusement, beaucoup des dirigeants se refusent à cet exercice. Ils se concentrent sur la performance de leurs entreprises sans toutefois porter un regard critique sur le modèle économique de développement dans lequel s'insèrent et se déploient ces dernières. Beaucoup s'en tiennent au fait que : ce système est bon parce qu'il est efficace. Ils s'enferment ainsi dans des spéculations trop étroites qui ne permettent pas une certaine remise en cause du système. Leur préoccupation majeure est de profiter de toutes les opportunités pour optimiser leurs gains sans se soucier de la dimension éthique de leurs décisions.

¹ Liste des étudiants ayant exposé comme représentants de la classe du Master en Banque et Finance à l'Université catholique d'Afrique centrale.

Pour nous aider à saisir les travers de ce système qu'il qualifie d'insoutenable, l'auteur nous livre ses dérives systémiques, financières et celles affectant les comportements.

2. Dérives systémiques

2.1. Accélération

Comme première dérive systémique, nous avons l'accélération entendue comme la cadence du changement économique et technique qui, sous la pression de la concurrence, s'avance plus activement, créant ainsi un déphasage conséquent entre le rythme du changement économique et celui de la société qui a du mal à suivre. Ce décalage entraîne des déformations sociales et rend l'Homme esclave du système. Fort de ce constat, on peut se demander si les effets pervers des progrès économiques et techniques ne l'emportent pas sur les bénéfiques ou avantages qu'on en tire. Les effets néfastes de ces progrès altèrent considérablement le rapport de l'homme à lui et à la société.

Sur le plan humain, la course aux progrès a causé une nette séparation entre les faibles qui sont délaissés du fait de leur incapacité à suivre le rythme imposé, et les forts qui en profitent et disposent de moyens et d'outils pour assimiler cette avancée. C'est le cas de ceux qui sont dits en marge de la modernité : les pays en voie de développement, les travailleurs non qualifiés, ceux qui sont littéralement dépassés par l'essor technologique devenant ainsi incompetents ou encore obsolètes, les cadres d'entreprise qui, pour survivre, doivent acquérir des facultés d'adaptabilité absolue à toute variabilité ou difficulté de l'environnement. L'homme devenant ainsi esclave du progrès technique.

Sur le plan environnemental, l'innovation scientifique, technologique et le développement de nouvelles techniques de production compromettent dangereusement l'avenir de la planète. En effet, la pollution par ses effets néfastes à savoir le réchauffement climatique, la détérioration de la couche d'ozone entraînent des fléaux tels que la sécheresse, les inondations, la hausse du niveau de la mer, rendant difficiles les conditions de vie au sein de notre environnement. L'environnement paye ainsi le prix de la gourmandise de l'homme.

Sur le plan éthique et politique, l'inadaptation au progrès s'y fait aussi ressentir. Les avancées biologiques telles les embryons artificiellement conçus, le clonage et autres manipulations génétiques ont surpris les Hommes. Ces

manipulations aboutissent à une instrumentalisation de la nature humaine. Aussi, les politiciens ne disposent pas très souvent d'outils ou de leviers d'action permettant de réguler les effets néfastes des progrès scientifiques tant sur le plan social économique et financier.

Tout ceci démontre que l'on a du mal à suivre et à s'adapter au rythme du système économique et technique dont le changement s'accélère à une vitesse fulgurante.

2.2. Orientation marchande

Dans la dynamique du progrès économique et technique, ce sont essentiellement les entreprises et la « main invisible » du marché qui donnent les orientations. Les entreprises dans leur quête de la croissance orientent leurs efforts de recherche et de développement vers des produits qui répondent exclusivement aux besoins solvables du marché, leur assurant ainsi une rentabilité financière. La main invisible dans ce cas n'œuvre que dans le sens d'intérêts économiquement rentables au détriment d'intérêts collectifs moins rentables.

Pour ce qui est du progrès technique, on constate également que l'orientation est dirigée vers la recherche d'un profit, la satisfaction des besoins du marché, etc. Même ce qui est sensé aider l'humain est orienté vers l'optimisation du profit. La télévision, par exemple, obéit à une culture de consommation et du divertissement et ne répond plus à des besoins éducatifs.

Le marché et la « main invisible » ne permettent pas une répartition équitable des richesses et conduisent à un accroissement des inégalités et de la pauvreté. Avec une orientation purement marchande dans un mouvement de changement trop rapide de l'économie, il est pratiquement difficile de chercher à concilier le dynamisme économique et la justice sociale. La globalisation libérale « punit les plus pauvres du monde et les travailleurs tout en profitant aux plus riches et aux élites dirigeantes. » En effet, d'après une étude de la Banque Mondiale, la globalisation alimente la croissance du revenu des plus riches au détriment des plus pauvres. Ceci se traduit au travers de ses coûts d'ajustement qui sont intégralement supportés par les plus pauvres. Ce qui continue à creuser le fossé entre riches et pauvres. Les inégalités portent également sur les savoirs et savoir-faire de la modernité économique et technique. Ce phénomène se traduit par

une division de la société entre ceux qui ont les outils et les compétences (les *haves*) et ceux qui ne les ont pas (les *have-nots*). Le phénomène d'accélération sus-évoqué et l'émigration des travailleurs qualifiés vers les pays riches vont concourir au renforcement de ces inégalités. Une volonté politique internationale pourrait réorienter l'utilisation des ressources vers une réduction des inégalités et de la pauvreté. En effet, l'évolution bien que lente de certains indicateurs sociaux (santé, mortalité infantile...) semble l'indiquer. Pour la première fois dans l'histoire, l'humanité dispose de suffisamment d'outils, de ressources et de compétences pour assurer un développement collectif. Malgré cela, il manque une volonté politique au niveau mondial de transformer notre modèle de développement.

2.3. Envahissement du non-marchand

Ici l'auteur signale, comme autre facteur qui entraîne l'insoutenabilité du système, l'envahissement du non marchand. En effet, les biens qui relèvent du patrimoine commun et ceux relevant des enjeux collectifs complexes sont de plus en plus introduits dans le marché par les secteurs privés. Plusieurs secteurs ont été affectés par cette situation parmi lesquels :

Dans le domaine culturel, les différentes cultures propres à chaque peuple sont en train de disparaître par le fait des quelques promoteurs de loisir qui se servent essentiellement du cinéma, de la publicité et de la presse pour inculquer aux jeunes des pseudo-valeurs humaines. S'agissant du cinéma on remarque qu'il est devenu un outil de « colonisation » culturelle, c'est le cas du cinéma américain qui se sert de son savoir-faire, sa puissance économique et de sa diversité culturelle pour imposer une vision de l'homme et de la société. Un autre moyen de dérive culturelle c'est la publicité. En effet, les grands acteurs dans ce domaine se servent de la force de propagation de cet outil pour faire passer des messages immoraux parfois même sans respecter les règles de la profession et ayant comme défense, la liberté d'expression. La presse qui avait une responsabilité sociétale est devenue un instrument de capitalisme et de violation des règles éthiques. En effet, la qualité des journaux se trouve diminuée au profit d'une recherche effrénée de la rentabilité qui pousse les journalistes à aller à l'encontre des règles de la profession.

Le domaine des connaissances scientifiques est sujet de dérive. Compte tenu du marché qui devient de plus en plus compétitif, les entreprises mettent les connaissances scientifiques au service du profit économique et

financier. Elles investissent des sommes faramineuses dans les recherches et développement pour accroître leurs forces de production et de rentabilité. La liberté attribuée aux entreprises en ce qui concerne le domaine scientifique s'avère être dangereuse pour l'espèce humaine tant pour son intellect que pour son intégrité.

Le sport qui dans l'antiquité était considéré comme une distraction est devenu une véritable industrie. Il n'y a qu'à voir les transactions financières entre les grands clubs de football, basketball, etc.

Le secteur du patrimoine commun et du service public aboutit à une classification des biens en quatre catégories ne tournant qu'au tour d'une seule chose : la marchandise. En effet, tout ramener à la marchandise signifie que la société deviendra entièrement capitaliste ; ce qui entraînera des inégalités de répartition des générations présentes et futures et une utilisation abusive des biens, et une situation qui ne respecte pas les principes de développement durable.

2.4. Domination et destruction

On oublie très souvent que dans ce système, les phénomènes de pouvoir sont très omniprésents. Avec les ressources financières, technologiques, organisationnelles, les entreprises se dotent d'un réel pouvoir d'influence sur la vie politique. Quand ce pouvoir s'exerce dans des jeux concurrentiels relativement égaux, il contribue à la croissance et au développement. Mais lorsqu'il est exercé à l'égard des pays en voie de développement, les jeux sont totalement inégaux. Les pays en voie de développement se voient imposer un modèle concurrentiel qui ne répond pas à leurs aspirations économiques : on les oblige à ouvrir leurs frontières, à ne mettre en œuvre aucune politique industrielle digne de ce nom, à pratiquer une rigueur budgétaire et une orthodoxie financière qui relèvent d'un monétarisme pur et dur.

3. Dérives financières

La montée en puissance du secteur financier, impulsée dès le milieu des années 1970, a abouti à l'instauration d'un régime de taux d'échange et à une libération des marchés des capitaux. Ce processus de financiarisation procède d'un triple mouvement : la libre circulation des capitaux ; l'équilibre des budgets publics et la stabilité des prix ; assurer

l'investissement productif, la croissance et l'emploi. C'est la finance qui définit désormais les stratégies de croissance et de développement. Elle impose ses vues et dicte les comportements à l'économie réelle, aux entreprises, aux entrepreneurs, etc.

3.1. Le financier et l'entrepreneur

Puisque c'est l'évolution du marché financier qui établit ce que vaut l'action en entreprise, la conduite du système économique est passée progressivement des entrepreneurs aux financiers. C'est à partir des prismes du financier qu'on évalue les projets d'avenir, or c'est une expérience que l'entreprise maîtrise mieux que les financiers. L'analyse des financiers est le plus souvent orientée vers certains résultats. Ce qui peut altérer et sous-évaluer ou surévaluer l'action des entreprises. L'exigence des résultats à court terme (de rentabilité et de croissance) qui engage l'entreprise dans des voies qui ne sont pas celles du développement durable, constitue un danger pour l'économie mondiale.

On ne peut oublier la perversité du système basé sur la plus-value, qui est devenue une fin en soi et le critère de performance universel. Cette recherche effrénée de la plus-value a fait perdre au marché financier le sens éthique du gain, a motivé un mouvement de fusion et d'acquisition sans fondement ; ce qui a conduit à une cupidité généralisée.

Entreprise marchande : Avec la grande vague d'acquisitions offensives par les OPA des années 70, on a vu apparaître un groupe des prédateurs dont le seul but est de faire un profit boursier. L'entreprise devient ainsi une marchandise qu'il faut acquérir en vue de la revendre. L'esprit de spéculation l'emporta nettement sur la volonté d'entreprendre. Il y a là une vision purement financière de l'entreprise. Celle-ci n'est plus alors une organisation vivante, ni une capacité de création collective ; mais un ensemble d'actifs plus ou moins rentables que l'on peut acheter et revendre au marché.

Fluctuation monétaires et projet d'entreprise : Généralement, le système actuel n'arrive pas à donner une stabilité monétaire. La monnaie fluctue donc au gré du marché financier. Ce qui fait que du côté de l'entreprise, le jeu concurrentiel à l'échelle internationale est rendu plus difficile et dangereux par la volatilité des monnaies. Quelques soient les stratégies mises en place pour déjouées ces fluctuations monétaires

de plus en plus récurrentes, elles résistent toujours. C'est la raison pour laquelle les grandes firmes consacrent du temps et de l'énergie démesurée à s'engager dans des jeux financiers qui les mettent à l'abri des risques et permettent d'optimiser leurs profits. Une fois de plus, la finance prend parfois le pas sur l'activité même de l'entreprise.

3.2. Les méfaits d'un monétarisme excessif

La poursuite effrénée de la stabilité des prix conduit, à la longue, à la déflation et empêche la croissance. Prenant l'exemple de l'Europe, la soumission au respect strict des conditions que leur impose le pacte de stabilité, ne laissant ainsi leurs gouvernements qu'avec la fiscalité comme levier d'action dans leurs économies, n'a pas pu jusqu'ici les mener à une expansion notable. L'idée même de prendre les États-Unis comme référence serait tout de suite inacceptable du fait que la croissance qui y a été manifestée jusqu'en 2001 est le fruit de la cohabitation entre le monétarisme et d'autres facteurs tels le développement de la créativité et l'innovation, la stimulation de la demande, l'usage bien tempéré du marché et de la concurrence. Prenant la situation des pays en développement, leur assujettissement à ce monétarisme radical condition *sine qua non* à l'obtention des prêts dont ils ont tant besoin, semble plutôt mener à une destruction ravageuse de leurs économies. Ceci du fait notamment de l'absence d'institutions financières et politiques à même de les mener à bénéficier des fruits d'une intégration dans le marché global des capitaux.

4. Dérives des comportements

Ce type de dérives relève du domaine des excès, des mensonges et des tricheries. Elles sont les conséquences des dérives systémiques et financières. Il s'agit particulièrement des tromperies sur les produits, les tromperies sur les chiffres et de Hubris, myopie, indifférence.

4.1. Tromperie sur le produit

Cette idée fait appel au concept de la publicité mensongère. Car, notons que le fait pour une entreprise de ne pas dévoiler les vices cachés de ses produits est une forme de mensonge (par omission). Ce cas a été plus significatif dans l'industrie du tabac. En effet, les entrepreneurs dans ce domaine se sont focalisés sur le gain économique plutôt que sur les valeurs éthiques. Ce qui a été à la défaveur des consommateurs. S'il faut

inclure dans cette tromperie le secteur de l'industrie pharmaceutique, de l'industrie de guerre ou du secteur bancaire, les effets catastrophiques du système ne sont plus à débattre.

4.2. Tromperie sur les chiffres

Cette partie est axée sur la manipulation des chiffres au sein des entreprises, de leur origine et aussi de leurs conséquences. En effet, dans les années 2000, de nombreuses entreprises de grande renommée ont été frappées de scandales. Celles-ci avaient axé leur développement sur des techniques frauduleuses notamment la manipulation des comptes, dissimulation des dettes dans des filiales indépendantes, inclusion de profits futurs dans les comptes courants, conversion des dépenses en capital, etc. Tout ceci visait à corrompre l'image de l'entreprise et à s'enrichir grâce à ces manipulations des chiffres. Toutes ces tricheries proviennent du désir d'enrichissement suscité par le système capitaliste, entraînant ainsi le développement au sein des entreprises dans un climat de lucre puis de la culture de l'immoralité. Dans ce contexte d'absence d'éthique, ceux qui adhéraient au jeu étaient récompensés tandis que ceux qui s'y opposaient étaient persécutés ou limogés. C'est ainsi qu'un petit groupe de dirigeants cupides a réussi non seulement à corrompre les mentalités des jeunes cadres à travers des promotions trop rapides et des intimidations, mais aussi à piller les ressources de l'organisation. Cette analyse nous montre d'une part, que la poursuite poussée du profit engendre de graves dérives morales qui conduisent à une réussite éphémère pour une chute certaine ; et d'autre part, que seules les entreprises dites « traditionnelles », toujours tournées vers les produits, les clients et les stratégies de développement sont sorties indemnes de cette période sombre.

4.3. Hubris, myopie, indifférence

L'hubris est entendu comme tout ce qui dans la conduite de l'homme est considéré comme démesure, orgueilleux ou excessif. C'est cette attitude qui caractérise l'entrepreneur d'aujourd'hui notamment les entrepreneurs occidentaux. Cette démesure a un impact néfaste sur l'environnement économique et plus encore, sur l'environnement social des entrepreneurs. Les acteurs économiques ont sans doute de très bonnes idées de développement, ils ont aussi beaucoup de volonté, mais à cause de leur

égocentrisme, leur comportement prend plus les apparences d'un « volontarisme personnalisé ». Les entrepreneurs ne sont plus dans le développement stratégique de l'économie, mais dans ce qu'on peut appeler « une course échevelée » vers la grandeur. La cupidité grandissante creuse davantage les écarts et les inégalités entre les plus puissants et les plus faibles qui sont laissés au bord de la route.

Parlant de myopie, il s'agit plus ici de la myopie politique. Les aspects sociaux, politiques et éthiques en Afrique sont laissés au profit du volet économique. Cette situation est très déplorable dans un continent où la pauvreté fait des ravages de plus en plus croissants et où les domaines tels que la santé, l'éducation doivent être primordiaux.

5. Conclusion

De tout ce qui précède, il apparaît clairement que ce modèle économique de développement est quasiment insoutenable. Il est vraiment grand temps que nous agissions et que nous résolvons le problème à la source. Le système capitaliste détruit le monde, tout est vendable et tout se vend, la loi du marché nous conditionne. On ne peut pas faire semblant de ne pas voir ce qui se passe, car le refus de voir est encore plus grave que l'incapacité d'agir. Le refus de voir, l'illusion et l'indifférence sont une autre forme de folie. Il est encore possible de reformer et d'améliorer fondamentalement les choses ; c'est le moment décisif. Le communisme a jadis, conduit l'humanité à l'expérience du mur de Berlin. Avec les dérives de ce système, le mur de l'argent et du profit ne va-t-il pas remplacer le mur de Berlin ?

Bibliographie

Woot, Philippe de (2005), Responsabilité sociale de l'Entreprise. Faut-il enchaîner Prométhée ? Paris, Economica.

Élargir les finalités de l'entreprise avec l'éthique de l'avenir

Madeleine Rosette Bikim ; Maéva Yvanna Domeni Njemba ; Aristide René Doualla Nsan ; Cédric-Valence Fangou Pokam ; Kavota Jérémie Katembo ; Roos Astrid Kowo Nangmetio ; Marie Florence Ndzengue Nyeme ; Clara Ynès Otu Ndzie ; Albert Hervé Tjabag ; Ulrich Wansi Monthe ; Serge-Lopez Wamba-Taguimdje¹

1. Introduction

Dans le cadre du cours de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise, il nous a été demandé de faire un exposé du résumé des lectures qui nous ont été soumises. C'est ainsi que nous parlerons d'une part d'élargir les finalités de l'entreprise et d'autre part de l'éthique de l'avenir.

2. Élargir les finalités de l'entreprise

2.1. Fonction spécifique de l'entreprise

Le but premier de l'entreprise est de maximiser son profit. Il est nécessaire pour l'entreprise d'élargir son champ d'intérêt et par conséquent, de redéfinir son champ d'action. Ainsi, pour comprendre le problème de la fonction de l'entreprise, il est nécessaire de distinguer trois niveaux d'analyse, à savoir l'acte d'entreprendre, ses résultats et sa spécificité. En ce qui concerne l'acte d'entreprendre, c'est avoir l'esprit d'innovation et d'efficacité dans les actions qu'on engage sans oublier de pouvoir s'adapter aux contraintes environnementales que cela peut impliquer. Par conséquent, le résultat est donc la rentabilité, le profit et le bien-être tant du côté de l'entreprise elle-même, que du côté sociétal. De plus, il est à préciser que le profit révèle la face financière du surplus que réalise l'entreprise. Le progrès lui, en est la face réelle ; d'où l'influence du profit sur le devenir de l'entreprise ; car c'est en fonction de lui que l'entreprise redéfinit ses stratégies futures. Il est nécessaire de distinguer la notion de profit et celle de progrès. Le profit repose sur le résultat de l'entreprise alors que le progrès représente le fruit des

¹ Liste des étudiants ayant exposé comme représentants de la classe de Master en Management des Systèmes d'Information à l'Université catholique d'Afrique centrale.

innovations de l'entreprise dans un domaine défini. Ainsi, la contribution spécifique de l'entreprise dans le bien-être de tous découle des innovations socio-économiques et techniques catalysées par la recherche du profit.

2.2. Le concept de progrès

Le concept de progrès est né avec la modernité. En libérant l'homme de ses contraintes religieuses, politiques et culturelles, la renaissance, l'humanisme et la réforme ont vu la naissance conjointe de la raison et du sujet comme deux forces opposées mais complémentaires. Le monde de la raison est gouverné par des lois naturelles que l'intelligence découvre et auxquelles elle est soumise. Le monde du sujet relève de la conscience, de l'affectivité, du libre arbitre. La perte d'équilibre entre le monde de la raison et celui de la conscience peut conduire, soit au développement d'un système anonyme et dominant dans un vide éthique et politique, soit aux intégrismes du désespoir et du dégoût. Quatre domaines sont particulièrement représentatifs de l'expérience moderne de la créativité : la science, la technologie, la politique et l'art.

2.3. La finalité de l'entreprise

Définir la finalité de l'entreprise au seul sens économique comme certains ne cessent de le dessiner est limité. En effet, l'économie n'est qu'un sous ensemble et il ne peut dominer la société humaine pour lui imposer sa vision limitée et égoïste du développement. Au sens actuel par contre, définir la finalité de l'entreprise consiste à situer de manière proactive sa fonction dans la perspective plus large du bien commun, sans laquelle la légitimité politique et sociale n'existe pas. La finalité de l'entreprise devrait répondre aux questions de savoir pourquoi, pour qui et comment le progrès économique et technique ? Ceci intègre les dimensions politique et éthique auxquelles l'économie de marché, est à elle seule, incapable de répondre. Pour y répondre, les entreprises doivent participer activement au débat politique et à des réflexions éthiques. Le choix de finalités est en fait un processus qui repose sur une prise de conscience progressive vers le type de société à construire. Le profit et la valeur pour l'actionnaire ne se situent pas au niveau des finalités. Il ne s'agit que des instruments de mesure et des conditions de développement dynamiques. Ils sont des moyens et non des fins. Ainsi, on pourrait définir la finalité de l'entreprise

en se rapprochant plus du développement durable c'est-à-dire en prenant en compte les aspects environnementaux et sociaux et non des intérêts égoïstes. Dès lors, dans une économie ouverte, la finalité de l'entreprise serait d'assurer le progrès économique et technique dans la perspective d'un progrès humain véritable et d'un débat démocratique sur le type de société que nous voulons construire ensemble.

3. L'Éthique

3.1. Éthique de conviction

Dans le domaine éthique nos valeurs et nos convictions établissent la différence entre ce que nous percevons comme bien et mal. Ces valeurs relèvent du domaine de la conscience et éclairent nos choix et comportements. Il est question de savoir, quel type de société nous voulons construire ; devrait-elle s'appuyer sur des valeurs universelles ? On se demande même si c'est réaliste, voire possible dans un monde divisé par la modernité de la pensée unique et l'individualisme d'une part, et d'autre part, par la tradition et le refus de développement. La base de tout comportement est l'impératif moral. De ce fait, si l'on veut construire un monde meilleur, il est primordial d'affirmer des valeurs et de revenir à l'humanisme et à une sagesse capable de guider, orienter et de maîtriser l'emballement d'une créativité et d'un système économique peu finalisés.

3.2. Éthique de responsabilité

L'éthique concerne principalement nos actes et leurs conséquences. Elle ne se limite pas aux valeurs et convictions. L'éthique de responsabilité prend en compte, non seulement les comportements eux-mêmes, mais aussi les conséquences des décisions et actions. L'impératif économique est celui de la dignité de l'homme et la survie de la planète. Les dirigeants doivent ainsi se sentir responsables du fonctionnement du système qu'ils animent. L'éthique de responsabilité consiste à prendre parti dans ce genre de débat et à s'engager « du côté des gens » en faisant évoluer nos modes de développement vers plus d'humanité et de solidarité. L'entreprise doit se sentir concernée si elle se veut responsable et cesser de croire que ces questions ne relèvent que de l'action publique. Elle ne peut pas tout prendre en charge, mais elle peut contribuer à transformer le système qu'elle anime et à réduire les retombées négatives de son fonctionnement.

Les entreprises devraient sortir de l'état d'indifférence et écouter ceux que le système économique fait souffrir. Elles devraient aussi dialoguer avec des institutions comme les ONG, les syndicats pour examiner les implications d'un développement bien finalisé.

3.3. Éthique de l'avenir

La conscience peut être vue comme étant une relation entre ce qui a été fait et ce qui arrivera, le lien entre les conséquences des actions dans le passé et l'avenir. Il est important de savoir qui on considère comme son prochain. L'homme a plus tendance à poser des actes sans en connaître les conséquences. De nos jours l'Homo Faber domine sur l'Homo Sapiens c'est-à-dire l'évolution économique, technique avance plus vite que la réflexion éthique, politique et juridique. L'Homme a un caractère sacro-saint, et nos actions ne doivent pas alterner ce caractère. La finitude peu contrôlée de nos actions et décisions remet en cause la diversité biologique, altère les conditions de vie sur terre. C'est ici que se situe l'éthique de l'avenir. L'éthique de l'avenir s'appuie sur quelques principes dont l'un d'eux est d'anticiper davantage et de se procurer une idée des effets lointains de nos décisions. Il est important de savoir ce que les actions posées auront comme conséquences dans l'avenir. Cet aspect est d'autant plus important que l'avenir n'a ni de porte-parole, ni de voix. Un autre élément est l'heuristique qui permet de qualifier ce qui aide à la recherche et à la découverte des faits : c'est la peur de la déformation de la nature humaine qui nous fait prendre en compte celle-ci. Il y'a une exigence d'inquiétude pour toute décision qui engage l'avenir de manière fondamentale ; le principe de la prudence ou de la précaution intervient au moment des choix fondamentaux. Le dernier principe est le mélioralisme rationaliste. Ici l'homme cherche à rendre les évolutions parfaites mais ne cherche pas à tout parfaire. Le principe de sélection en vertu duquel tout progrès n'est pas acceptable est appliqué y est appliqué. L'éthique de l'avenir s'appuie sur le caractère sacré de la vie et sur tout ce qui permet de rendre cette vie agréable.

3.4. Culture d'éthique

Dans un monde complexe, l'éthique n'est jamais simple. Elle se réduit rarement à des évidences du type noir ou blanc. Elle ne se réduit pas à l'énoncé d'un code de conduite promulgué par la direction et fidèlement appliqué par le personnel qui y conformerait ses actes. L'adoption d'une culture d'éthique exemplaire ne passera donc, non pas par des pratiques superficielles, mais par un processus permanent de compréhension plus profonde de l'éthique et de l'évolution culturelle qu'elle implique. L'évolution culturelle consiste donc à faire de l'éthique une partie intégrante de la culture de l'entreprise, de ses stratégies et de ses opérations. Le contenu de la demande éthique dépend évidemment du contexte d'évolution de l'entreprise, et c'est la raison pour laquelle il ne peut être codifié. Un espace éthique au sein de l'entreprise pourrait donc être créé, où ce processus culturel deviendrait visible, actif, continu et pourrait affronter la « complexité inépuisable du réel ». Un tel espace serait donc un lieu de discussion des questions d'éthiques, un lieu d'amélioration des visions d'avenir. Beaucoup d'associations ayant le souci d'approfondir et de clarifier ce concept ont vu le jour. Il existe aussi de nombreux cercles de réflexion et d'étude, des instituts d'entreprises et des groupements éthiques ou s'élaborent des réponses aux défis de l'avenir et aux dérives de l'économie de marché. La culture éthique de l'entreprise repose donc sur une prise de conscience individuelle et collective, sur l'insertion de cette dimension dans les attitudes et les comportements habituels des acteurs. L'attitude des dirigeants qui servent fréquemment de modèle jouera un rôle prépondérant dans l'adoption de cette culture. Il ne peut cependant y avoir de culture éthique véritable, que si elle est adoptée par le personnel de l'entreprise, et que chacun s'y sent responsable.

3.5. Éthique et techno science

La science ne peut être soustraite à l'éthique, car l'utilisation de ses résultats et les limites de ses recherches relèvent de celui-ci. Ce principe est justifié par plusieurs raisons à savoir : l'ambiguïté de ses applications, son accélération cumulative, son union de plus en plus intime avec la technologie et ses limites méthodologiques. Ces derniers confèrent à la techno science un immense pouvoir d'influence plus bénéfique sur l'évolution des sociétés humaines, mais en même temps ouvre la porte aux pires apocalypses qui peuvent dégrader l'humain ou le détruire.

Malheureusement certains savants ne se soucient pas du sort de l'humanité et considèrent leur découverte comme des miracles. Ainsi les techno sciences saisies par un système économique non finalisé et libres de nous imposer leurs choix pourraient nous enfermer dans un monde infernal. La techno science est de plus en plus orientée par les seules entreprises. Leur objectif premier est de s'emparer de nouvelles découvertes de la science pour pouvoir dominer le marché mondial. Tel est le cas avec les ONG. Compte tenu de l'accélération des avancées scientifiques, de leur variété et de leur complexité, il est nécessaire de créer dans les entreprises et dans la société, des lieux de dialogue (espace éthique) où l'on pourrait, non seulement débattre des découvertes de la science et des percées technologiques majeures, mais influencer l'usage qui en sera fait ainsi que les conditions de leur mise en œuvre, en faisant intervenir plusieurs acteurs, disciplines par une méthodologie nouvelle.

4. Conclusion

En définitive, il en ressort que Philippe de Woot a voulu ressortir comment les entreprises doivent faire pour que leurs finalités s'inscrivent dans le processus de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et montrer ce que doit être l'éthique de l'avenir. Nous avons découvert que les entreprises doivent être responsables, non seulement de leurs actes, mais aussi de ceux de leur environnement, afin de s'inscrire dans un processus durable.

Bibliographie

Woot, Philippe de (2005), Responsabilité sociale de l'Entreprise. Faut-il enchaîner Prométhée ? Paris, Economica.

Les enjeux de la responsabilité sociétale des entreprises en Afrique

*Audrey Amboague ; Ben Bruno Bemo ; Jacques Bidias ;
Marie-Caroline Lamare ; Cindy Mbota ; Joana Ndocki ; Kossiwa N'Tsakpe¹*

1. Introduction

L'Afrique représente aujourd'hui l'avenir du monde de par ses ressources, sa main d'œuvre et l'accessibilité de son marché à de nouvelles activités. À cet effet l'occident a toujours joué un rôle majeur et prépondérant dans son économie en respectant un minimum des conventions prônées par l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale bien que la responsabilité de la personne morale ne soit pas encore bien définie dans notre environnement. Aujourd'hui l'occident n'est plus le seul partenaire de l'Afrique. L'on rencontre de plus en plus de nouveaux partenaires économiques notamment des pays émergents à l'instar de la Chine.

Lors de la réunion ministérielle de l'OCDE de mai 2011, de nouvelles règles ont été dictées positionnant ainsi la RSE comme le défi majeur des politiques économiques tant des États que des multinationales. Dès lors, comment intégrer les RSE aux partenariats Chine-Afrique connaissant le passé de Pékin dans la gestion des ressources humaines et environnementales ? Il est donc crucial de s'intéresser aux exigences croissantes en termes de RSE et de l'implication de celle-ci dans les réalités de l'environnement africain en tant que potentiel inconvénient mais aussi comme socle commun des valeurs pour les investisseurs et pour l'Afrique.

2. Les exigences croissantes

Les exigences en matière de responsabilité sociale d'entreprises sont croissantes.

¹ Liste des étudiants ayant exposé comme représentants de la classe de Master en Audit et Contrôle de gestion à l'Université catholique d'Afrique centrale.

2.1. Les nouveaux principes directeurs de l'OCDE

De nouveaux principes directeurs de l'OCDE, mis en place avec deux innovations majeures, ont été adoptés lors de la réunion du 11 Mai 2011. Il s'agit notamment de la prise en compte des droits de l'homme par les sociétés multinationales et l'instauration d'une diligence raisonnable. On entend par diligence raisonnable, l'intégration des parties prenantes et des bénéficiaires, la prise en compte de leurs problèmes, intérêts et besoins dans le processus de prise de décision stratégique des risques par l'entreprise. Ceci permet aux multinationales d'identifier, de prévenir et d'atténuer les incidences négatives, réelles ou potentielles de leurs activités, ainsi que de rendre compte de la manière dont elles abordent cette question. Concrètement, elle se traduit par 03 contraintes pour les entreprises :

- Une diligence fondée sur les risques afin d'identifier, de prévenir les incidences négatives et de rendre compte de la manière dont elles y répondent ;
- Éviter par leurs propres activités des incidences négatives dans les domaines visés par les principes directeurs et prendre les mesures qu'imposent ces incidences négatives lorsqu'elles se produisent ;
- S'efforcer d'empêcher ou d'atténuer une incidence négative dans le cas où elles n'y ont pas contribué, mais où cette incidence est néanmoins liée à leurs activités et à leurs produits.

De ce fait, l'OCDE incite désormais les multinationales ainsi que leurs entreprises partenaires à mettre en place des initiatives dans le domaine des droits de l'Homme.

2.2. Droits de l'homme et business, vaste programme aux contours encore flou

Grâce aux travaux du Professeur John Ruggie et de son cadre « protéger, respecter et réparer » les principes de l'OCDE devraient permettre de :

- Respecter les droits de l'homme ;
- Éviter d'être la cause d'incidences négatives sur les droits de l'Homme ou d'y contribuer, et parer à ces incidences lorsqu'elles surviennent ;
- S'efforcer de prévenir et d'atténuer les incidences négatives sur les droits de l'Homme directement liées avec leurs activités.

L'OCDE est principalement constitué de pays riches, et les multinationales qui opèrent dans le monde sont issues majoritairement de ces pays de l'OCDE. C'est la raison pour laquelle cette organisation fait clairement mention dans ses articles que les entreprises devraient s'engager auprès des parties prenantes concernées en leur donnant de réelles possibilités de faire valoir leurs points de vue lorsqu'il s'agit de planifier et de prendre des décisions relatives à des projets susceptibles d'avoir un impact significatif sur les populations locales.

L'appropriation de l'objectif spécifique de l'entreprise par les bénéficiaires et les parties prenantes est primordiale. L'homme doit être placé au centre des réalisations des entités.

Les bas coûts de la main d'œuvre dans les pays émergents et en développement entraînent un déplacement des investisseurs et multinationales vers ces derniers. Face à la hausse des salaires en Chine, l'Afrique est probablement le prochain atelier du monde, d'où l'importance de prendre part activement aux débats sur la RSE et d'impulser une dynamique de RSE dans nos entreprises.

2.3. Concurrence en matière de RSE entre entreprise chinoise et entreprise occidentale en Afrique

La Chine est désormais intimement associée à l'Afrique. En 2009, elle a dépassé les USA et est devenue le principal partenaire commercial en Afrique. Les partenaires traditionnels de l'Afrique, à savoir les pays occidentaux, voient d'un mauvais œil la coopération fructueuse entre la Chine et l'Afrique et mettent en avant l'impact de cette aide d'un nouveau type : détérioration des normes de gouvernance en Afrique, réendettement, désindustrialisation, acculement à la production des produits de base non transformés. Ce faisant, le concept est triplement inadéquat : non seulement ce qu'offrent ces nouveaux partenaires n'est pas vraiment de l'aide, mais de surcroît, ils ne se conduisent pas en « crapules » pas plus qu'ils ne sont perçus comme tels par les africains eux-mêmes. Il est vrai que les chinois déversent en Afrique des produits de mauvaise qualité à faible taux. Ceci est un véritable handicap pour notre industrialisation, mais ils répondent aux besoins des populations pauvres ayant un faible pouvoir d'achat. De même, pour les projets d'infrastructures, les chinois ramènent des cadres et ouvriers ; ce qui limite l'embauches des locaux

ainsi que le transfert des compétences mais dans le même temps, la forte demande du continent dans le domaine des infrastructures exige d'aller très vite dans la mise en œuvre des projets grâce aux cadres et ouvriers qualifiés et immédiatement opérationnels.

3. Les réalités locales

3.1. La RSE : potentiel inconvenient tant pour les multinationales que pour l'Afrique elle-même

Grace à leur enquête, le Dr. Shuaihua Cheng et le Dr. Guoyong Liang ont identifié quatre difficultés majeures auxquelles sont confrontées les entreprises chinoises dans leurs démarches de RSE en Afrique : L'importance stratégique de la RSE n'est pas forcément reconnue à la fois au siège et dans les filiales en Afrique, ce qui se traduit par des capacités insuffisantes pour l'intégration de la RSE dans la gestion d'entreprise. Beaucoup d'entreprises chinoises marginalisent leur service de RSE au lieu de placer celle-ci au cœur de la gestion stratégique.

Bien que certaines entreprises chinoises disposent de bonnes connaissances et d'une planification stratégique solide en matière de RSE, leur système d'évaluation reste inadéquat pour garantir l'exercice au quotidien de la responsabilité sociale à long terme par les responsables de première ligne, que ce soit en termes de responsabilité interne ou d'impact externe. Même pour les cadres dirigeants des établissements locaux, l'incitation à la prise de responsabilités sociale est moindre par rapport à l'incitation à la poursuite du profit.

La culture chinoise, qui favorise l'idée selon laquelle « les actions en disent plus que les mots », constituent parfois une excuse pour les responsables chinois pour ne pas initier le dialogue avec la société civile. Il est essentiel, pour les investisseurs chinois en Afrique de savoir que pour une réelle citoyenneté d'entreprise, un processus de partenariat élargi et un sentiment de participation sont tout aussi importants que le résultat final lui-même.

Les entreprises chinoises sont soumises aux normes sectorielles en termes d'investissement responsable. Investir dans des pays dans lesquels les réglementations sociales et environnementales sont plutôt laxistes peut permettre de réduire les coûts de conformité, mais cela accroît également les risques commerciaux sur le long terme.

Dans un contexte de crise politique comme celle de la Côte d'Ivoire, l'une des problématiques les plus difficiles pour les entreprises est le racket. Dans une telle situation, peut-on indiquer que l'entrepreneur contribue à la corruption ou finance un conflit ? Face à cette RSE subie dans un environnement très hostile, la seule échappatoire est la RSE stratégique dénuée de toute valeur éthique ou morale.

3.2. Socle commun de valeur pour l'Afrique et les investisseurs

Dans un contexte de mondialisation où la conquête de nouveaux marchés exacerbe la concurrence, il est indispensable d'innover pour se différencier. En Afrique, nous sommes persuadés que :

- Les entreprises qui intégreront dans leur business model une stratégie ambitieuse de RSE gagneront la plus grosse part du cadeau d'un continent émergent. Au-delà d'un gain des parts de marché, la RSE permet aussi le gain de productivité grâce à une amélioration du contexte social dans l'entreprise et aussi avec les parties prenantes notamment les communautés locales en Afrique ;
- Une économie responsable permet aussi une réduction des coûts et la conquête de nouveaux marchés grâce au social-green business ;
- La protection de l'environnement contribue de façon déterminante la réalisation des bénéfices à long terme pour les entreprises.

4. Conclusion

La démarche de la RSE est encore à ses prémices en Afrique du fait de l'asymétrie de l'information mais plusieurs signes montrent une avancée, une intégration dans les mentalités. Les principes directeurs de l'OCDE sont un premier pas dans la définition de la prise en compte de la RSE en Afrique, ainsi que de nombreuses chartes, conventions internationales et initiatives pour la mise en place de la RSE et la promotion d'une économie dans un continent en pleine expansion. Alexandre Wong et Urbain Yameogo Kiswend-Sida ont à cet effet co-écrit un livre blanc sur le thème de la responsabilité sociale des entreprises en Afrique francophone. D'après eux la RSE est « l'un des leviers du développement ». Le continent africain est donc particulièrement concerné par les problématiques liées à ce concept. L'application effective et l'adaptation de la RSE seront de plus en plus considérées comme un avantage concurrentiel par les populations

africaines en premier lieu mais aussi par les multinationales qui viennent s'implanter. Cette application constitue en effet un socle commun de valeur.

Bibliographie

Woot, Philippe de (2005), Responsabilité sociale de l'Entreprise. Faut-il enchaîner Prométhée ? Paris, Economica.

Mouvement des responsabilités sociales vers un développement durable

Gwladys Joel Amalega Beyegue ; Adriane Avidi Atouga ;
Thierry Binam Batjama ; Aimée Marlyse Lowe ; Yvan Wandji¹

1. Introduction

Le document soumis à notre analyse est constitué des chapitres 9 et 10 du livre intitulé *Responsabilité Sociale de l'Entreprise* de Philippe de Woot, paru en 2004 aux éditions Economica. Il va de la page 161 à la page 194, et porte sur « le mouvement des responsabilités sociales vers un développement durable ». C'est un travail dans le domaine de l'économie, plus précisément l'organisation des entreprises. La responsabilité sociale est un concept large qu'il faut avant tout considérer comme un long processus qui définit de nouvelles règles économiques, sociales, écologiques, et dont l'application permet une cohabitation entre tous les acteurs de la société. C'est dans cette logique que s'inscrivent les chapitres 9 et 10. Ils en abordent la responsabilité sociale des entreprises dans sa portée, dans sa matérialisation et dans sa mise en œuvre, le tout dans l'optique d'implémenter une politique de développement durable. Le problème contenu dans ces chapitres est donc celui du mouvement des responsabilités sociales vers un développement durable. Notre travail comporte trois parties : la première porte sur le mouvement des responsabilités sociales des entreprises, la deuxième sur le développement durable et la troisième sur l'intégration des principes de responsabilités sociales des entreprises dans la gestion des ressources humaines.

2. Mouvement des responsabilités sociales

2.1. Mythe ou réalité

La responsabilité sociale de l'entreprise implique des actions concrètes et engagées dans l'intérêt d'un plus grand nombre. Aussi elle ne saurait se limiter à de simples déclarations ou slogans publicitaires. L'entreprise ne

1 Liste des étudiants ayant exposé comme représentants de la classe de Master en Gestion des Ressources humaines à l'Université catholique d'Afrique centrale.

peut prétendre participer à un développement durable que si elle s'engage à se transformer en profondeur et à revoir ses pratiques. Une entreprise qui a une vision tournée vers les générations futures est celle qui a haussé sa finalité au niveau d'un développement durable, ce qui se traduit dans ses stratégies et ses politiques pratiques. En outre, elle développe depuis longtemps une culture de responsabilité, et considère cette évolution comme un projet qui doit être mené collectivement à bien.

En élargissant la finalité des entreprises, pour y intégrer le développement durable, le progrès économique se met au service du bien commun. Cette nouvelle vision doit transparaître dans les stratégies et les décisions. Dans le cas où les entreprises s'impliquent systématiquement dans le domaine environnemental, leur préoccupation se porte davantage sur les retombées négatives de leur activité sur cet environnement. Elles se penchent en outre sur des domaines d'intérêt public.

Une telle ligne de conduite ne peut s'intégrer parfaitement à l'organisation que si la culture d'entreprise est suffisamment forte, partagée par les dirigeants et les dirigés. Cette culture porte des valeurs éthiques, une ouverture à l'environnement, l'intérêt général et met le bien de l'homme et le respect de ses droits en avant.

Enfin, intégrer une politique favorable au développement durable axé sur la responsabilité sociale de l'entreprise, est un processus qui doit s'inscrire dans la durée. Ceci constitue un défi dans la mesure où elle doit faire corps avec les comportements des employés et les modes de gestion. En outre, le dialogue avec certaines ONG est une nécessité dans ce processus, de même que la participation active aux efforts internationaux dans ce domaine.

Les éléments évoqués en sus témoignent du sérieux et de la bonne foi des entreprises dans l'évolution et l'intégration de ce modèle de développement. L'on se pose tout de même la question de savoir si ce dernier est en train de se généraliser d'une part et s'il sera durable d'autre part. Par ailleurs est-il suffisant pour pallier aux dérives d'une économie de marché qui se mondialise et qui n'est pas suffisamment régulé ?

2.2. Mouvement général et durable

2.2.1. Mouvement général

De la naissance des nouvelles pratiques à la migration vers le développement durable en passant par de nouveaux types d'engagements, les entreprises subissent des changements. Cependant celui qu'il est nécessaire d'observer est un changement culturel, un changement de mentalités et de finalités car la gloire des entreprises porte sur des changements stratégiques, techniques, organisationnels qui font toujours leurs preuves. Mais pour notre cas, le changement devra porter sur les mentalités et finalités. Entendons par là l'environnement, les droits de l'homme, la sécurité dans les produits, les vérités des comptes, les nouvelles formes de gouvernance etc. (...), facteurs qui sont difficiles à implémenter ou à inculquer dans l'éthique des entreprises, au regard du temps nécessaire. Ce changement peut s'avérer moins difficile et susceptible d'avoir des résultats probants dans le cas où il est fait « à froid ». En d'autres termes, il doit être entrepris avant une crise et non pas après celle-ci, car une transformation choisie présente plus d'avantages qu'une transformation imposée, permettant ainsi la maîtrise et la gestion d'équilibre entre performance économique et responsabilités sociétales. Cette transformation respecte les conditions pour pallier aux résistances. Il s'agit de : la pression qui crée l'urgence, une vision partagée, une capacité d'évolution et des programmes concrets. Car malgré le fait que la plupart des ouvrages de management sont publiés par les étudiants des « business schools », les programmes académiques de ces écoles restent encore inadaptés en ce sens qu'ils n'inculquent pas la notion de changement culturel. La formation des étudiants est donc incomplète de par le renfermement dans leur idéologie : ce qui ne prédispose pas les étudiants à exercer des responsabilités sociétales à l'avenir. Mintzberg précise à cet effet qu'« elles ne préparent même pas leurs étudiants aux métiers de dirigeant, mais qu'elles se contentent de leur transmettre des compétences spécialisées comme le marketing, la finance, la production ». Afin de pallier à ce manquement, notre modèle de développement, est un nouveau type de gestion qui passe par plusieurs étapes, notamment l'arrêt de l'enseignement de la pensée unique, l'intégration de l'école de gestion dans l'université ou alors dans les structures de partenariat ou de coopération avec une ou plusieurs universités. À la différence des écoles techniques, l'université enseigne des concepts de base et développe un esprit critique.

Elle affine la compréhension des différences et la capacité à s'insérer dans des ensembles multiculturels et souvent conflictuels. Ainsi un point de départ pour relever les défis de l'époque actuelle, afin de construire un modèle d'entreprise qui répond aux exigences du développement durable.

2.2.2. Mouvement durable

Depuis des décennies, l'on aborde dans les rencontres internationales des questions d'environnement en essayant de démontrer que l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles pouvait freiner, voire compromettre la croissance économique des entreprises. Sur ce, les entreprises doivent produire des biens et services tout en respectant l'environnement au sein duquel elle se trouve (éviter de dégrader la qualité de l'environnement, pollution de l'eau, de l'air). Cependant cela n'est qu'une théorie puisque rien ne prouve que ce soit effectivement pratiqué. Le mouvement durable qui s'inscrit dans une durée sur le long terme pour les entreprises passe, non seulement par une triple approche : la prise en compte des questions politiques, environnementales et sociales, mais aussi s'intéresse aux futurs changements qui peuvent survenir en cas de crise. Pour maximiser à fond sa performance et pour s'inscrire définitivement dans le développement durable, les entreprises doivent s'intéresser aux différents problèmes actuels, contemporains qui préoccupent et qui sévissent autour d'elles.

Certaines entreprises ont amorcé le processus pour atteindre le mouvement durable, cependant, étant seules, sans la participation générale de toutes les entreprises autour, leur effort sera vain et insuffisant. Il faudra l'insérer dans un mouvement plus général. Elles doivent donc prendre conscience qu'un changement est sans doute nécessaire.

2.3. Changement volontaire ou imposé

A ce niveau deux visions s'affrontent sur leur façon de concevoir le changement. En effet, pour certains (la majorité des entreprises), le changement n'aura un impact global ou significatif que s'il émanait de la volonté des entreprises. Pour d'autres (syndicalistes, altermondialiste...), compte tenu des limites que peuvent avoir l'action des entreprises par rapport à certains aspects, l'intervention de l'action publique se révèle indispensable. En effet les critiques sur l'activité et la nature des produits de certaines entreprises ainsi qu'une prise de conscience des entreprises dites éclairées sont suffisantes pour impulser un mouvement de

changement à une grande échelle. Cependant, cette approche présente des limites, car il y a des domaines qui ne peuvent dépendre entièrement des choix stratégiques des entreprises, parce qu'ils dépassent la compétence de celles-ci et parce que leur impact sur la société relève de la puissance publique. Toutefois, l'État doit intervenir pour donner dans un sens large des orientations, des interdictions, des limites à ne pas franchir afin de ne pas étouffer l'esprit créatif et le dynamisme des entreprises dans la mouvance du changement pour un développement durable.

3. Vers un développement durable

3.1. Un nouveau concept

Le développement durable, tel que défini par le rapport Brundtland est un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » Le développement durable s'appuie donc sur deux perspectives prioritaires :

Celle des besoins, plus particulièrement les besoins des plus démunis et celle des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Le développement durable constitue l'affaire de tous et ne peut se faire sans le concours actif des principaux acteurs économiques. De ce fait les entreprises sont donc invitées à y contribuer en respectant trois principes :

- Les droits de l'homme ;
- Le travail ;
- L'environnement.

3.2. Vers une gouvernance mondiale

Les pouvoirs publics nationaux et internationaux se doivent de déployer une volonté politique suffisante, en sortant le modèle économique et technique du corset de la pensée unique, et en la mettant au service du bien commun. Cela passe par quelques priorités :

La mise en œuvre d'une gouvernance mondiale, pour répondre aux principaux défis socio-planétaires, nécessite la mise en place progressive de nouvelles formes de gouvernance internationale. Ces dernières sont capables de connecter les tâches d'intérêt global aux politiques locales et aux compétences entrepreneuriales par l'entremise de débats et confrontations de points de vue, tout en impliquant un degré d'action commun.

Une égalisation progressive des conditions de concurrence passant par la substitution du modèle actuel avec celui du développement durable, caractérisé par l'ajout de ses conditions aux politiques de la concurrence.

La généralisation du modèle de développement durable passe par une action politique internationale, en régulant l'économie mondiale par des conditions, traités et accords internationaux. Cette conception dont l'Europe a été une représentation vivante de par son éloignement du capitalisme pur pour ce qui est de la finalité de l'entreprise, de l'éthique de l'avenir et d'une concertation élargie.

4. L'intégration des principes RSE dans la GRH

4.1. Le recrutement

Le travail des enfants et la discrimination influent sur l'action du recrutement de l'entreprise. Les critères de travail des enfants stipulent, qu'en général, les entreprises ne peuvent pas recruter les gens qui ont moins de 15 ans, sauf si la législation locale prévoit un âge minimum différent pour travailler ou pour bénéficier de l'enseignement obligatoire, auquel cas les entreprises peuvent recruter sous certaines conditions des jeunes travailleurs. Cependant, le recrutement des jeunes travailleurs est lui aussi contraint par certains critères. Ainsi, les jeunes travailleurs, qui sont soumis à des lois sur l'enseignement obligatoire, ne peuvent pas effectuer le travail lors des heures d'école. De plus, le temps d'école, de travail et de transport des jeunes travailleurs ne doit en aucun cas dépasser un total cumulé de 10 heures. Ils ne peuvent pas non plus travailler la nuit (ce critère concerne aussi la fonction de gestion de l'emploi et les temps de travail dans la GRH), ni dans un lieu dangereux qui pourrait nuire à leur santé ou à leur développement physique et mental. Le travail des enfants peut discréditer l'entreprise et son image. Ainsi, un scandale provoqué peut influencer négativement son développement à long terme.

D'après les critères de discrimination, les entreprises ne doivent pas pratiquer, ni encourager la discrimination à l'embauche et après (rémunération, accès à la formation, promotion, licenciement abusif). La discrimination est fondée sur des critères de race, de nationalité, d'origines sociales, de caste, de naissance, de religion, de handicap, de sexe, d'orientation sexuelle, de responsabilités familiales, de situation de famille, d'appartenance syndicale, d'opinion politique, d'âge, etc. En fait,

une entreprise qui aurait des comportements injustes ou discriminatoires en matière de recrutement, risquerait non seulement de passer à côté de candidats de valeur, mais aussi risquerait de faire fuir les candidats potentiels, en raison de sa mauvaise image, si la connaissance de ses agissements venait à se savoir.

4.2. Les conditions de travail

Conformément aux critères de travail forcé et obligatoire, les employés ne doivent pas être obligés, par n'importe quel moyen que ce soit, de rester dans une entreprise ou de continuer leur travail en trahissant leurs espérances. Ces critères sont aussi applicables pour toutes les entités fournissant de la main-d'œuvre à l'entreprise.

Selon les critères d'hygiène et de sécurité, l'entreprise doit mettre en place toutes les mesures appropriées, pour offrir un environnement de travail sain et propre. Si dans certains métiers des dangers sont prévus, l'entreprise doit fournir au personnel des équipements de protection individuelle convenables et des formations leur inculquant les risques du métier et les gestes de sécurité. L'entreprise doit protéger en priorité les jeunes et les futures mères.

Les critères de pratiques disciplinaires et les critères de discrimination mentionnés ci-dessus, visent à défendre les employés d'un mauvais traitement par l'entreprise, notamment moral. Ces critères interdisent tous les genres de discrimination et de harcèlement contre tous les employés.

Enfin, les critères de temps de travail requièrent que l'entreprise organise les heures de travail en respectant la législation. Les heures supplémentaires doivent être effectuées volontairement et ne peuvent pas dépasser un certain nombre.

Les conditions de travail sont essentielles dans la gestion de ressources humaines. Elles influencent chaque maillon du fonctionnement de l'entreprise ; les mauvaises conditions de travail nuisent non seulement au bien des employés, mais aussi à l'image de l'entreprise et donc aux relations avec ses partenaires (ou d'autres parties prenantes).

4.3. La gestion de la paie et des rémunérations

Les entreprises doivent payer raisonnablement leurs salariés, en se soumettant à la législation. De plus, les heures supplémentaires doivent être rémunérées à un tarif majoré. Le détail des paiements doit également être clair pour les salariés ; aussi, une entreprise ne peut pas utiliser des moyens illégaux pour réduire ses coûts, comme recruter des enfants ou renouveler abusivement des Contrats à Durée Déterminée (CDD).

Comme la rémunération est un des éléments liés à la satisfaction du travail, elle influence directement la motivation et le comportement des salariés, ainsi que leur performance et leur efficacité au travail. Dans certains cas, elle peut aussi provoquer la grève.

4.4. Les relations sociales et syndicales

Tous les salariés ont le droit de recourir à l'aide des syndicats, de constituer et d'organiser des syndicats et d'adhérer à un syndicat. Ils peuvent ainsi négocier collectivement avec l'entreprise. C'est le principe de la liberté syndicale et du droit de négociation collective.

Le recours aux syndicats permet aux salariés de faire part de leurs insatisfactions envers leur employeur. La construction de système syndical aide les entreprises à connaître les problèmes des employés et donc à mieux gérer les ressources humaines.

4.5. La gestion des carrières

La politique de mobilité interne est un instrument essentiel des DRH, dans la gestion des carrières des employés. Elle est censée aider les collaborateurs à se développer, en leur apportant une variété de contextes et de challenges, sources d'enrichissement. En bref, c'est un élément clé de la politique RSE, pour le bien-être des salariés. Les accomplissements, la considération, la reconnaissance, les responsabilités, l'autonomie, l'attraction des tâches, l'avancement et l'évolution professionnelle sont des facteurs de satisfaction durable.

Ces démarches RSE permettent de fidéliser les salariés en améliorant l'image et la performance de l'entreprise.

5. Conclusion

Parvenu au terme de notre exposé qui portait sur le mouvement des responsabilités sociales vers un mouvement durable, force est de constater que les responsabilités sociales constituent de plus en plus un élément crucial dans la marche vers un développement durable. A travers les changements qu'elle préconise, besoin n'est pas de soustraire de ceux stratégiques, techniques et organisationnels qui ont pour finalité la productivité ; mais en plus de cela, les mentalités et les finalités soient révisées dans les entreprises. La responsabilité sociale n'épargne aucun domaine et encore moins celui des ressources humaines, en ce sens qu'elle évoque les conditions de travail selon les normes internationales (Normes ISO), ainsi que la santé et la sécurité au travail. Ces mesures sont traduites en entreprises par les pratiques telles que : les visites médicales systématiques, la sécurité sociale, la sensibilisation des employés sur le respect de l'environnement. Le développement durable nécessite certes l'implication pratique des entreprises à travers les processus de transformation qu'elles initient, mais a surtout besoin de l'appui du gouvernement pour mener à bien ce modèle de développement.

Bibliographie

Autissier D, Frimousse, S et Perreti, JM, (2014) Responsabilité sociétale des organisations et GRH à l'heure actuelle des défis globaux et du changement, in 16^e Université de printemps IAS, Pékin, Chine.

Mintzberg N (1973) interviewer par Skapinker, FT, 16.09.03, in search of balanced society, voir aussi son ouvrage de base, The nature of managerial work, New York, Harper and Row.

Woot, P de (2005) Responsabilité sociale de l'Entreprise. Faut-il enchaîner Prométhée ? Paris, Economica, 161-194.

When can it be said, that a company contributes to sustainable development?

Roman Staneker¹

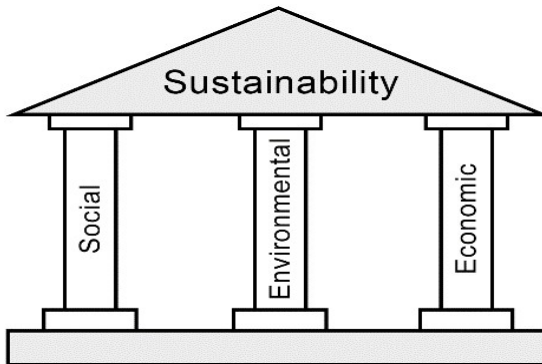
1. Introduction

Although the debate over sustainability has only arisen in response to the increased industrialization in the last two centuries, sustainable practices are actually thousands of years old. Ancient Roman farmers used sustainable methods, when cultivating their plants, like crop rotation, symbiotic relationships between plants and animals or adapting to the seasonal variations of the region (Savio, 2011). At that time though, nobody talked of the term “sustainability”, because these methods were only taught for a successful cultivation. And for the situation back then, this was enough sense of environmental responsibility, as no serious harm was done to nature. Things changed drastically though, when the industrial revolution started, and with it came the industrialization of the agricultural sector. Large fuel burning machines were invented, that could do more work in less time, and in the long run, the conventional methods were replaced by large-scale, industrialized food production. This development happened almost in all sectors, and with the new added value, came more profit and an augmentation of the general prosperity. But as the industries entered a new dimension, so did their influence on the environment and the ability to mold our planet. Sustainability for a long time was not a topic of great interest. Just in the last decades, there has been a sensitization for it, as we begin to understand the magnitude of our actions. As Stan Lee famously wrote, “(w)ith great power there must also come - great responsibility” (1962). Now it is up to us, to accept this responsibility and behave accordingly, or not to do so and to force our descendants to deal with the consequences.

¹ Étudiant allemand de l’Université de Paderborn (Allemagne) en programme d’échange à la Faculté de Sciences sociales et de Gestion. Il a pris part au colloque en faisant de travail.

2. Approach to the research question

The question that I try to answer is: “When can it be said, that a company contributes to a sustainable development?” Although there are efforts to capture the sustainable impact a company has, it can never be fully measured. To a large extent, this is a question of a firm’s genuine attitude towards sustainability and the importance it attributes to it. Will a firm report on their sustainability efforts, because it is legally obliged or because the stakeholders expect it? Or does it promote sustainable values throughout every aspect of their business? It is also the question of priorities: Is a sustainable product worth trading off some of the short-term profits to benefits on the long term and stay true to the sustainable values your company promotes?



Figure, researchgate.net (2014)

I try to approach the question by deconstructing the “three pillars of sustainability”: Economy, society and environment, as outlined by the 2005 World Summit on Social Development (UN General Assembly, 2005). In this context I analyse for each of these three disciplines, how enterprises can target measures towards a sustainable development.

3. Economy

Economic success and profitability are usually not the first things that come to our mind when we think about sustainability. So why do I choose to talk about this aspect before elaborating environmental and social points? In today’s competitive business world, an enterprise has no space for weaknesses. Economic viability creates the framework in which

sustainability can prosper. Sustainability initiatives that lead to competitive disadvantages is a big threat to the company's economic performance, which may in the long-term lead to the decline of the enterprise pursuing sustainability. This would also result in less sustainable efforts in the future, not only because we would be left with "non-sustainable-firms" only, but because the "sustainable" ones would have failed, but also because other companies with potentially better concepts would be scared to implement them. If we think about the definition of sustainability, a bankrupt company is not able to contribute to sustainable objectives at all. So even if at the start, the economic value of a sustainability initiative doesn't seem to be a central aspect for the successful realization, in the long run, it is actually crucial.

Most of the time, CSR measures are seen as an investment, to augment the public image and the value of an enterprise or brand in order to have a long-term, positive impact on the sales performance. By contributing to public interests, the company gets into the position, where it can authentically promote its "corporate values" on a different platform which can be used as a tool to promote the brand. In such cases, the economic value added originates from this indirect payoff that the enterprise aims for.

Unfortunately, many entrepreneurs perceive sustainable business ways as a constraint, rather than a chance. But there are good examples which portray that, even in a direct way a shift towards sustainability can go hand in hand with higher profits. Let's have a look at the plastic packaging that many products come with. The German confectionary brand *Haribo* sells a bag of "*Gummibärchen*", which contains many small plastic bags of sweets. It produces more plastic waste as needed and therefore costs the company more, than it has to. As such, by going green, the sustainability and the profitability aspects can be improved upon side by side. Another example is the "b2p" initiative, which stands for "bottle to pen". Studies have showed, that 86% of the materials come from recycled content, with an incredible "83% post-consumer recycled plastic bottles" (Pilot Pen, 2017). This means they obtain the vast majority of the raw materials for their pens for free and at the same time, they make a great publicity promoting a green pencil with enhanced consumer acceptance.

With the above-mentioned points, it can be fair to say that, a firm which offers profitable sustainable solutions is contributing enormously to sustainable development. The natural mechanisms, that form our current economic system, will have the competition follow and implement those solutions as well. That way, the company's contribution goes beyond the mere implementation of sustainable measures. But even more importantly, it can launch a sustainable trend in its domain. So, to conclude this paragraph in anthropologist terms: The most sustainable way, is the one that satisfies the "homo sociologicus" and "homo oecologicus without antagonizing the "homo oeconomicus". Because - due to our economic system – in the end he is the one, who has the whip in the hand.

4. Society

Sustainability on a social level is the act of taking society's long-term well-being into account when making decisions. This includes the proper management of human resources, as well as the improvement of public goods.

Responsible companies pay attention to fair payment, appropriate working hours, no gender or racial discrimination, decent working conditions and even social security among their employees. If they want to ensure, that their product is produced under these conditions, they have to ensure the extension of the implementation of their good policies to suppliers who would respect these values too. This can be achieved through the "code of conduct", which is a contract between the supplier and the buyer to ensure sustainable consistency throughout the whole supply chain.

If we consider the example of *SkyPower*, we can see, how a valuable contribution to society, can turn out as a fair return for stakeholders at the same time. The enterprise "agreed to donate 3600 solar powered LED streetlights for a 3.000km highway that the Kenyan government is planning" (Watson, 2015). This \$4bn investment pays off, as the costs will be covered by selling the energy, generated by the installations. This contribution to the infrastructure helps the government with the modern highway and brings in *SkyPower* as a partner for future plans.

Another economically sustainable aspect is the fair distribution of the riches that are generated throughout the company's business. Norwegian insurance company *Storebrand's* CEO gets paid just 12 times more than the average employee. That may sound like a huge gap, but among firms in the MSCI All Country World Index (ACWI), CEOs earn 115 times more than their firms' workers on average (Kauflin, 2017).

5. Environment

The concept of sustainability rests upon a long-term perspective when it comes to thinking, planning and making decisions. When we talk about the long term, we must specify this expression, as it is vague. If a company plans for the long term, it is often a period like 10 years into the future. When talking about social matters, the long term is often defined as the few next generations to come. But talking about the environment or planet earth, the long term is way longer than a few generation. 100 years in the history of mankind is not a lot. And in the history of our planet it is actually only a glimpse in time. But if we look at how the human species has altered nature in the last century, it is not exaggerated to classify our behaviour as parasitic. It is due to man's technological development that, following our instincts has no more only consequences on our immediate surroundings. Now, decisions have effects on a global level and too many of those decisions harm our planet's nature. In the late 1980's the pacific garbage patch was discovered, which covers up an estimated size of three up to twelve times the area of Benin (Milman, 2016). Everyday a surface of tropical rainforest - as large as 60.000 football fields – is being destroyed (The Environmental Magazine, 2009). And with it, hundreds of species and the plants' valuable carbon dioxide storage capacity. If we continue the destruction in this pace, it will be difficult to live on earth. We need to think about the big picture instead of just seeing personal and corporate gains. We can destroy the world – or save it.

So, more than ever, companies should evaluate their environmental footprint and question their impact on our nature. But what exactly are the ways to tell if a company is contributing to a sustainable future? To realize an environmentally sustainable product, it is imperative to keep an eye on the whole product life cycle. It is a process that includes the

product's design, the materials, the production, the distribution and finally the recycling. When designing a product, you could do it like the German industrial conglomerate *Siemens*, who creates “environmentally friendly infrastructure, with products like green heating and air conditioning systems” (Kauflin, 2017), same as *Solberg Manufacturing*, who sell oil and vacuum filters. Or like US-based Company *Seventh Generation*, that sells “a line of products that includes biodegradable, vegetable-based cleaning products, chlorine-free tampons and paper towels and natural lotion baby wipes” (Adams, 2014). When it comes to the choice of materials in the production, companies contribute when they use few non-degradable matter as possible. If plastics are necessary, it is better to draw on “Environmentally Preferred Materials” (EPMs) like “recycled nylon and polyester, instead of newly-produced petro-chemical-based fabrics and parts” (Quoquab, 2017: p.162). The “green way” to producing is simply to cut down on the use of non-renewable and to maximize the use of renewable energy sources there by reducing carbon dioxide and toxic emissions. Concerning the distribution, it can be noticed, that the transport industry is one of the major source of greenhouse gas emissions (US Environmental Protection Agency, 2015). Smart logistics to promote energy efficiency and green technology can be applied to have a lower carbon footprint. Ultimately, recycling is a decisive way to contribute to sustainable development. “Right now, an estimated 12.7 million tons of plastic – everything from plastic bottles and bags to microbeads – end up in our oceans each year. That’s a truck load of rubbish a minute” (Greenpeace, 2017). To oppose this threatful trend it is important to reintegrate used plastics into our material cycle. An exemplary way to do so is the initiative previously shown by *B2P*, who encourage customers to send back used products for recycling.

6. Conclusion

In brief, we can tell that, there are lots of ways to tackle sustainability tasks which lie ahead of us. But we can also tell that, it is a question of authenticity and consistency, to practice what we preach. We have seen the economic circumstances, in which a sustainable endeavour can really come to fruition and shed light on the misconception that, economic and sustainable goals cannot complement each other. We have seen how

companies can flourish in a socially responsible manner and support local development, without compromising their economic performance. Finally, we have seen, that there are plenty of ways to incorporate environmentally sustainable practices and alternatives to the destructive forces that changed our planet so quickly. We must learn to act responsibly when it comes to our earth, for we only have one. To finish my exposé, I want to provide the reader with some food for thought, that I found inspiring:

“We don’t inherit the earth from our ancestors, we borrow it from our children.”

Native American proverb

References

Adams, S (2014) 11 Companies Considered Best For The Environment. Available at: [https:// www.forbes.com/sites/susanadams/2014/04/22/11-companies-considered-best-for-theenvironment/](https://www.forbes.com/sites/susanadams/2014/04/22/11-companies-considered-best-for-theenvironment/).

Greenpeace (2017) Take the plastics pledge. Available at: [https://www.greenpeace.org.uk/ what-we-do/oceans/plastics/](https://www.greenpeace.org.uk/what-we-do/oceans/plastics/).

Kauffman, J (2017) The World’s Most Sustainable Companies 2017. Available at: [https:// www.forbes.com/sites/jeffkauffman/2017/01/17/the-worlds-most-sustainable-companies-2017/](https://www.forbes.com/sites/jeffkauffman/2017/01/17/the-worlds-most-sustainable-companies-2017/).

Milman, O (2016) ‘Great Pacific garbage patch’ far bigger than imagined, aerial survey shows. Available at: <https://www.theguardian.com/environment/2016/oct/04/great-pacificgarbage-patch-ocean-plastic-trash>.

Pilot Pen (2017) B2P Ball Point product description. Available at: [http:// powertotheopen.com/ pens/b2p/](http://powertotheopen.com/pens/b2p/).

Quoquab, F (2017) Driving Green Consumerism Through Strategic Sustainability Marketing (Practice, Progress, and Proficiency in Sustainability): IGI Global.

Savio, HL (2011) Sustainable Agriculture in Ancient Rome. Available at: https://digitalwindow.vassar.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1001&context=senior_capstone.

The Environmental Magazine (2009) Measuring the Daily Destruction of the World’s Rainforests. Available at: <https://www.scientificamerican.com/article/earth-talks-dailydestruction/>.

UN General Assembly (2005) Resolution adopted by the General Assembly: 2005 World Summit Outcome. Available at: http://data.unaids.org/topics/universalaccess/worldsummitoutcome_resolution_24oct2005_en.pdf.

US Environmental Protection Agency (2015) Sources of Greenhouse Gas Emissions. Available at: <https://www.epa.gov/ghgemissions/sources-greenhouse-gas-emissions>.

Watson, B (2015) How can companies integrate sustainable development goals?

Businesses associated with sustainable development

Lara Winkel¹

1. Introduction

In modern days, businesses play a major role within the treatment of planet earth. While promoting their products, they shape customers' demands and expectations. Therefore, companies are in power to create and develop the demanded products. Hence, they are not only responsible for the exploitation of resources for production purposes but also for the accompanied side effects, positive or negative. This fact is being acknowledged by a global consensus through the establishment of the UN Guiding Principle on Human Rights and Business (United Nations Human Rights Office of the High Commissioner, 2011). Consequently, businesses can be held accountable to preserve human life on planet earth as well as nourishment, water, energy and breathable air. However, this requires a stable atmosphere, a moderate climate and a biosphere that is able not only to provide the material the products are made of, but also to absorb the accruing waste. In order to achieve these objectives, businesses must consider their overall impact.

2. Central question

What can be derived from the introduction is the fact that businesses have a significant effect on planet earth wellbeing. This is the reason why they must be aware of the impact their actions have all over the world. By implication, it is of utmost importance that companies voluntarily conduced to sustainable development, as it is generally not enshrined in countries acts. Regarding this aspect, companies have both, diverse options to go towards sustainability and the liberty to choose to what extent they will be implemented. This raises the question, when can it be said that a company contributes to sustainable development. Hence, this is particularly important for businesses in order to reflect their overall impact, to gain competitive edge and not to be affected by coming laws.

¹ Étudiante allemande de l'Université de Paderborn (Allemagne) en programme d'échange à la Faculté de Sciences sociales et Gestion.

3. Definition

Before beginning the investigation, important terms such as “sustainability” and “Corporate Social Responsibility” will be defined in this section to give a clear understanding, as there is no coherent definition. They will be taken as basis of this examination.

3.1. Sustainability

The World Commission on Environment and Development defined sustainability within the Brundtland report as “development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs” (DesJardins, 2007, p.11). To implement this objective, three components must be simultaneously addressed: Sustainability is based on a social, environmental and economic pillar, which are intertwined and interdependent (General Assembly United Nations, 2005, p.11f).

3.2. Corporate social responsibility (CSR)

The Commission of the European Communities (2002, p.3) defined CSR as “a concept whereby companies integrate social and environmental concerns in their business operations and in their interaction with their stakeholders on a voluntary basis”. Voluntary indicates that, CSR begins where the law ends. Hence, it can be said that CSR is a management concept that contributes to sustainable development.

4. Investigation

Many possibilities exist for businesses to contribute to sustainable development. Due to varied interpretations of sustainability, as well as social, political, legal and economic differences of countries around the world, there is no one-size fits all concept of sustainable businesses. Indeed, there are various approaches, which measure business sustainability in detail, but this paper skims over the topic to outline the essentials of a sustainable business.

As already been said in the definition, sustainability is built on ecological, social and economic pillars, which must be simultaneous concerned, to reach the objective of meeting the needs of the present and future generations. To clarify, a business cannot be called sustainable if one pillar

is neglected. Hence, this concept does not only represent the fundamental principle of a sustainable company but also has to be implemented in all business activities and beyond. To put that into action, the following principles should be reflected.

4.1. Positive attitude

First, a sustainable business must have a positive attitude towards sustainable development. Businesses in the twenty-first century need to understand that sustainability is not a side-constraint rather a way to maximise profit. In other words, sustainability should not be abused for image reasons or for green washing rather the company should voluntarily be in it with its whole heart, among others to gain competitive advantages. In the future, the needs of billions of people must be satisfied and only businesses, which are investing in sustainable development and adapting to the earth conditions will be able to meet this demand in the long term.

4.2. Corporate strategy and structure

It is inevitable that the corporate strategy and structure is aligned to the guiding principles of sustainability. In other words, if the corporate mission statement, philosophy and governance do not involve these guiding principles, it can embody a massive obstacle to sustainable development.

Hence, there are many ways to support these principles. An appropriate management practice is the above-mentioned corporate social responsibility approach. The United Nations Industrial Development Organization (2017) argues that CSR is a framework that not only reaches an equilibrium between the social, ecological and economic pillars but also simultaneously takes share- and stakeholders expectations into consideration. For example, a possible CSR key task within the **social pillar** is the support of employee well-being. In Addition, it is achieved through the creation of social equity and gender balance as well as by the implementation of good labour standards and working conditions. Therefore, it is important to focus on human rights and good governance (UNIDO, 2017). Additionally, DesJardins (2007, p.149) states that human resources management in a sustainable business, ensures that workplaces are healthy, safe, sustainable and that workers are not exposed to any toxic substances and products. Equally, sustainable HRM provides flexible working sche-

dules and benefit packages to downscale the “cycle of work and spend” and the overconsumption. Within the **ecological pillar**, environmental management, eco-efficiency and responsible sourcing play a major role. Consequently, processes and key business operations must support the preservation of the environment, the conservation of natural resources and the reduction or complete avoidance of waste. At the same time, these measures should lead to the maximisation of long-term profitability, cost savings and improved productivity, which are key issues of the **economic pillar**.

In accordance to that, DesJardins (2007, p.147f.) claims that accounting is particularly important for the implementation of those measures. He argues that managerial account and auditing play a major role in decision making by developing measurement standards to examine corporate sustainability to shape business towards sustainable development. This is the reason why accounting in sustainable businesses provides in their internal audit reports both, financial aspects and especially sustainable audits.

4.3. Marketing mix

The marketing-mix consists of the four components product, price, promotion and distribution in which sustainable practices must be implemented to enhance the overall sustainability of companies’ operations. Findings based on DesJardins (2007 pp. 141ff.).

4.3.1. Product

The most important point is that the product itself is sustainable. The accompanying sustainable marketing challenge is to develop a product that meets the real needs and wants of current and future consumers within financial, ecological, environmental and ethical constraints. A sustainable product is conceptualised, manufactured and marketed within the capacity limits of the biosphere by using natural and renewable substances, among others to avoid health problems by harmful resources. Marketing department should be given a voice within certain product developing and production processes to support the development of a sustainable product and to enhance marketing opportunities. Mended are processes such as design and creation, to evolve the sustainability aspect into the product and thereby not only reduce the amount of waste and pollution within the

production and packaging processes but also to start using biodegradable and recyclable material. The shift from producing to a service-providing firm while using, e.g. take-back legislation, offers further marketing opportunities.

4.3.2. Price

Marketing department should be involved in the price setting process, not only to factor the “ecological costs” into the price of a sustainable product but also that the product can compete on the market. Within a sustainable company, profit-maximisation is not the priority, rather it is the maximisation of long term profitability. Furthermore, considering environmental and ecological aspects do not necessarily mean higher costs. Cost reduction can be achieved by saving energy, water and resources as well as by minimising waste and the need for transportation.

4.3.3. Promotion

Sustainable marketing has the crucial task to do both, analyse and serve the already developing markets for sustainable products and to identify and targeting new and existing customers. Marketing has a major influence in shaping consumers demand through merchandising and promotion and thereby it has an educational function. The private consumption is not anymore driven by the satisfaction of basic needs, rather it is driven by individual fulfilment, status attainment or emotional well-being. Indeed, marketing measures do not control buying decisions, as consumer make their own choices but they impact what, how, when and why consumer consume. Also, economic and social characteristics such as norms and values of a society as well as its structure do have an impact on consumption patterns, since only businesses and economics determine the choices, from which consumer can chose. As a consequence, it is committed that sustainable businesses enhance consumers demand of sustainable products.

4.3.4. Distribution

Distribution can be sustainable in different ways. Alternative fuel technologies should be called into action and be used more efficiently. Efficiency can also be achieved by using localised distribution channels, optimising storage, loading and routes as well as appropriate and realisable

scheduling. Furthermore, reverse channels should be implemented into the typical distribution to ensure that products can be recycled or reused or even become the resource of another business.

5. Taking overall responsibility

Being sustainable not only means reflecting upon oneself but also thinking outside the box. This in turn indicates for companies, being in charge of their own business operations and taking additional responsibility within the product life cycle and the supply chain. Consequently, business should manage their products and be accountable for them within its entire cycle of life. Starting with the design, production, choice of energy sources up to the merchandising, the selling and also take-back obligations. Additionally, companies should also take the responsibility for the actions of their supplier and the products they receive. That means that businesses can be blamed for any harm caused by their products at any stage throughout its entire life cycle.

6. Conclusion

The principles presented within this paper demonstrate how many possibilities exist for business to contribute to sustainable development. On the one hand, companies have the free choice which sustainable strategies and measures to implement and to which extend. On the other hand, this free choice challenges the measurability and comparability of business sustainability. Therefore, it is almost impossible to identify a particular point or level from which a company can be called “sustainable”.

Nevertheless, what derives from the investigation is the fact that a company contributes to sustainable development, firstly, when it has a positive attitude towards sustainability. With this attitude, businesses will find new and larger markets where billions of human needs are unsatisfied and non-sustainable businesses will not be able to meet them, Secondly, the core business strategy must favour sustainable development in order to support and implement it within business operations. As a consequence, thereof, companies should develop a sustainable marketing mix as a purpose of serving these emerging markets, saving costs and exploiting competitive advantages. Therefore, it is of utmost importance that the product itself is sustainable, that social and environmental factors are calculated in the price and that businesses contribute to sustainable consumption. Therefore, new, creative and sustainable transportation

solutions must be developed in the automotive industry and waste must be avoided, reused or recycled. Finally, it is important that companies take not only the responsibility of their own businesses operations but also of all activities and processes that concern the product.

To sum up, it can be said that, a company contributes to sustainable development when it equally accepts social, ecological and economic factor within their core business activities, their local environment and along their value chain. This is not only inevitable in order to enable current and the future generations to satisfy their needs efficiently but also preserve planet earth and the human life in the long-term.

References

Commission of the European Communities (2002) Communication from the Commission concerning Corporate Social Responsibility: A business contribution to Sustainable Development. Available at: http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2006/february/tradoc_127374.pdf.

DesJardins, JR (2007) Business, ethics, and the environment: Imagining a sustainable future. (Basic ethics in action series). Upper Saddle River, NJ: Pearson/Prentice Hall.

General Assembly United Nations (2005) 60/1. 2005 World Summit Outcome. Available at: <http://www.un.org/womenwatch/ods/A-RES-60-1-E.pdf>.

Thwink.org (no date) The Three Pillars of Sustainability. Available at: <http://www.thwink.org/sustain/glossary/ThreePillarsOfSustainability.htm>.

United Nations Industrial Development Organization (2017) What is CSR. Available at: <http://www.unido.org/csr/o72054.html>.

United Nations Human Rights Office of the High Commissioner (2011) Guiding Principles on Business and Human Rights: Implementing the United Nations « Protect, Respect and Remedy » Framework. Available at: http://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_EN.pdf.

L'implication de certaines entreprises au Cameroun dans la responsabilité sociale et environnementale : cas de TRADEX Cameroun et de la société AES-SONEL (actuel ENEO)

Nolabo Boabda ; Guefa Kongmeneck ; Dzousse Ngouffo ; Prisca Monthe¹

1. Introduction

Pour trouver une convergence entre les intérêts dissonants de ses multiples parties prenantes, l'entreprise doit définir ses performances économiques, sociales et environnementales comme une contribution à un bien commun. Une telle vision de l'entreprise a été développée pour la première fois en 1953 aux États Unis par H. Bowen dans son ouvrage « Social Responsibilities of the Businessman », auteur à qui on attribue la paternité du thème sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Le thème sur la RSE a été véritablement développé entre les décennies 1960 et 1970. C'est ainsi que W. Frederick (1960) affirmait que les moyens de production devaient être utilisés de telle façon qu'ils améliorent le bien être socioéconomique global. Mc Guire (1963) a mis en évidence les obligations sociétales qui incombent à la firme (obligations qui dépassent le cadre économique et légal). Pour ce dernier, l'entreprise doit agir équitablement comme devrait le faire tout citoyen. Davis (1967) quant à lui, souligne la dimension éthique de la responsabilité sociétale de l'entreprise doit considérer les conséquences de ses actions sur le système social dans son ensemble.

La responsabilité sociale varie et s'adapte en fonction du contexte de chaque entreprise. De même que le marketing international, elle tient compte des spécificités économiques, environnementales, démographiques, politiques, écologiques et sociales de chaque pays. Dans le cas de l'environnement en particulier, sa protection a pris une envergure mon-

1 Liste des étudiants ayant exposé comme représentants de la classe de Master en Marketing et Stratégies à l'Université catholique d'Afrique centrale.

diale, dans le sens où l'enjeu des problèmes environnementaux est tel que les Etats et la communauté internationale se mobilisent pour sensibiliser toutes les parties concernées sur l'importance de la protection de l'environnement. Les premières actions contre la destruction de l'environnement s'appuyaient uniquement sur des dispositifs règlementaires. En 1972, l'OCDE énonce le principe de pollueur-payeur et la convention sur la biodiversité biologique adoptée au sommet de la terre à Rio De Janeiro en 1992, quant à elle, consacre la formule de développement durable : « un développement qui répond aux besoins du présent, sans omettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Il doit être un objectif important pour tout acteur qui se soucie des impacts négatifs qu'il peut avoir sur l'environnement, la santé et les générations futures et qui cherche ainsi à donner une profondeur éthique à ses activités économiques.

Les entreprises s'étant jusqu'à lors cantonnées à la dimension économique, il s'agit pour elles d'intégrer dans leur gestion quotidienne les deux autres dimensions, sociales et environnementales, qui leur permettront de concilier le développement et la protection de l'environnement. D'où la nécessité de la gestion de l'environnement au sein de l'entreprise. Pour mieux cerner cette problématique dans un contexte local, nous étudierons l'implication de certaines entreprises au Cameroun au niveau de leur responsabilité sociale. Lesdites entreprises ici étant TRADEX Cameroun, et la société AES-SONEL (actuel ENEO).

Inscrit dans un contexte de pauvreté, avec une stabilité politique, une croissance démographique élevée et un taux de chômage accentué, qu'en est-il de la pratique de la RSE au Cameroun par ces entreprises précédemment nommées ? C'est autour de cette question que se penchera notre travail. Il s'agira donc de ressortir d'une part le management environnemental, en particulier dans le cas du traitement des déchets dangereux par la société TRADEX S.A. et d'autre part, la privatisation de l'électricité par la société AES SONEL en occurrence, une analyse sous la perspective de la RSE.

2. Management environnemental au Cameroun : cas du traitement des déchets dangereux dans une société de distribution des produits pétroliers

Les entreprises de distribution des produits pétroliers qui traitent des produits polluants sont directement concernées par ce sujet. Il résulte en effet des activités de ces entreprises des déchets qui peuvent nuire à la santé de l'homme et à l'environnement. On parle ici de substances dangereuses résultant par élimination, de l'activité des entreprises, substances à caractère nocif qui nécessite d'accorder une place importante à leur gestion dans la politique environnementale des entreprises, notamment celles de la distribution pétrolière.

2.1. Les théories du management environnemental

La gestion des déchets est assurée par les producteurs eux-mêmes ou par des entreprises spécialisées à la charge de producteurs. Ainsi, la mise en place d'un système de gestion des pollutions peut représenter des investissements considérables. A ce sujet, il existe deux grands courants de pensées :

2.1.1. L'approche classique

Selon laquelle une réglementation environnementale, en imposant des actions environnementales aux entreprises, augmente nécessairement leurs coûts de production et réduit ainsi leur profit. Cette approche repose essentiellement sur deux analyses complémentaires des enjeux environnementaux.

La première analyse s'inscrit d'abord dans une perspective sociétale dans laquelle l'entreprise est soumise à des pressions externes auxquelles elle doit faire face. leur renforcement étant susceptible de compromettre non seulement l'image de l'entreprise, mais aussi de réduire considérablement sa marge de manœuvre en raison des contraintes réglementaires, des protestations du public, des campagnes médiatiques ou des opérations de boycott organisées par des groupes écologiques (Boiral, 2004). L'entreprise est donc obligée de prendre en considération les enjeux environnementaux qui entraînent des investissements difficiles à éviter et proportionnels à l'intensité de pressions subies par l'entreprise.

Ensuite, les nuisances causées par l'activité de l'entreprise entraînent des coûts externes à l'entreprise car elle ne les supporte pas et les intègre moins dans le prix de ses produits. La relation directe entre la pollution et l'augmentation des coûts supportés par l'entreprise suppose qu'il existe un niveau de rejet dit « optimal », permettant d'équilibrer les coûts supportés par l'entreprise et les dommages supportés par la collectivité. Outre les études d'impact traditionnel, ces dommages peuvent être évalués, selon certains auteurs, à partir du prix que les citoyens sont prêts à payer pour la protection de l'environnement (Boiral, 2004). Cette analyse « coût-avantages » suppose qu'il soit possible de donner un prix à la nature, or la nature échappe à la rationalité économique.

La seconde approche (perspective « win-win ») est celle de Michael Porter, qui remet en cause le postulat traditionnel du lien négatif entre actions environnementales et compétitivité des entreprises (Boiral, 2004). Pour les défenseurs de cette thèse, il existe des bénéfices de l'intégration des préoccupations environnementales dans l'activité des entreprises. Les enjeux environnementaux apparaissent comme un moyen d'améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises en présentant divers avantages : économie de matières premières et d'énergie, réduction des coûts de traitement des contaminants et des frais d'enfouissement des déchets, amélioration de l'image de marque de l'entreprise.

Selon Porter, le développement de la réglementation environnementale appelle des dépenses et des transformations susceptibles d'alourdir les coûts. Cependant, la réponse à ces contraintes engendre non seulement des bénéfices sociaux (réduction des dommages environnementaux), mais également des bénéfices privés pour les firmes qui y sont soumises. L'idée de base est que l'introduction de réglementations environnementales, sévères mais flexibles, forcerait les entreprises à une révision générale de leur processus de production et les pousserait donc à innover. Cette hypothèse n'est pas toujours vérifiée dans la pratique.

Dans les entreprises industrielles à l'instar des entreprises de fabrication et de distribution des produits pétroliers, cette quête d'efficacité environnementale dépend en particulier de l'excellence manufacturière, des choix technologiques, de performances actuelles ou visées, de l'anticipation des normes, du cycle de renouvellement des équipements, et enfin de la mondialisation des employés.

2.2. La gestion des déchets dangereux à TRADEX S.A.

Société de trading et d'exportation de pétrole brut et de produits pétroliers, TRADEX est une société anonyme au capital de 2 000 000 000F CFA, créée le 3 juin 1999 par la SNH (Société Nationale des Hydrocarbures) et des investisseurs camerounais et étrangers. Son ambition est de faire du Cameroun l'un des plus importants centres de distribution de produits pétroliers de l'Afrique subsaharienne et d'assurer à sa clientèle une excellente qualité de service couplée à une offre diversifiée. Les stations-services TRADEX doivent gérer des déchets dangereux, constitués principalement des huiles usées qui résultent de la vidange des véhicules. En plus des huiles de moteur, tous les filtres usés, ainsi que les chiffons et papiers en contact avec les huiles usagées sont considérés comme déchets dangereux et doivent suivre un traitement particulier. Il en est de même des résidus d'hydrocarbures qui résultent des déversements de carburants lors des dépotages et des lavages des véhicules.

Une étude menée auprès des employés des stations TRADEX a permis de mieux cerner la gestion des déchets dans la société et d'analyser le système management environnemental.

2.3. Les étapes de la gestion des déchets dangereux à TRADEX et le système management environnemental

TRADEX sous-traite le traitement des déchets dangereux de ses stations-services. Elle ne s'occupe que de la production et du stockage, tandis que le sous-traitant, BOCOM International, s'occupe de la collecte, du transport et du traitement. Les huiles usagées lors de la vidange sont récupérées dans un bac de récupération. Sur ce bac est fixée une vanne que le graisseur ouvre après chaque vidange pour stocker les huiles dans une cuve de récupération enfuie dans le sol et protégé des eaux de pluie. Le niveau d'huile contenue dans cette dernière est régulièrement contrôlé, afin d'alerter BOCOM à temps pour la vidange lorsqu'elle est pleine.

Avant de traiter les déchets dangereux des stations, BOCOM les collecte et les transporte au préalable. Pendant la collecte, BOCOM a l'obligation de se procurer le matériel adéquat pour la collecte et le transport des déchets jusqu'à son centre de traitement. Les déchets sont ainsi transportés dans des « Overpacks » qui sont des tonneaux de stockage des déchets. Au centre de traitement de BOCOM, les déchets suivent des traitements

selon leur nature. Les déchets solides ont une zone de stockage précise. Ils sont ensuite triés par catégorie et enfin leur incinération est programmée. Les gaz issus de l'incinération sont traités avant leur diffusion dans l'atmosphère.

Les huiles sont stockées dans les tanks. Elles sont traitées par centrifugation qui consiste à séparer les composés de l'huile de l'eau. Les huiles ainsi séparées de l'eau sont régénérées.

2.4. Le système de management environnemental de TRADEX S.A.

La mise en œuvre de la politique environnementale passe par la formation et la sensibilisation du personnel, la communication interne et externe et la documentation environnementale. En ce qui concerne la formation et la sensibilisation du personnel en matière de gestion de l'environnement, le personnel des stations-services TRADEX n'est pas formé directement par l'entreprise. La communication en interne en matière d'environnement se fait en mettant à la disposition du personnel des documents élaborés pour la prévention des risques environnementaux : les fiches et consignes de sécurité en stations-services et le tableau des équipements de protection individuelle. La documentation en matière d'environnement à TRADEX est composée de procédures sur l'hygiène et l'environnement, et des fiches de sécurité. Il existe aussi un document d'enregistrement des pannes dans les stations.

En ce qui concerne le suivi et le contrôle de l'application des procédures environnementales, il n'existe pas un coordonnateur EHS (environnement, hygiène et sécurité). C'est le chef du service consommateurs, lubrifiants et spécialités, qui est chargé du suivi EHS.

2.5. Analyse du système de management environnemental (SME) à TRADEX S.A.

L'analyse du SME est une partie essentielle de la planification d'un SME. Aucune analyse environnementale n'a encore été réalisée dans les stations-services fonctionnelles. La planification d'un SME ne peut pas être faite sans maîtrise des impacts des stations sur l'environnement. L'absence d'études d'impacts environnementaux pendant la construction des stations rend difficile l'analyse environnementale dans la mesure où les données sur la situation géographique et hydrologique, ainsi que sur la faune, la flore, le climat et les risques des sites sur lesquels ces stations

ont été construites nécessitent des études très techniques. Il est donc impossible de connaître dans les différents sites des stations notamment, la perméabilité des sols et la proximité ou non des nappes phréatiques. Ces informations sont nécessaires pour une connaissance des aspects et impacts environnementaux significatifs. Etant donné que les difficultés de planification du SME sont réelles à TRADEX, il est normal que sa mise en œuvre présente aussi des limites.

2.6. La mise en œuvre du SME à TRADEX S.A.

Une étude a permis de comprendre que l'insuffisance de la communication environnementale est l'une des raisons de la non-maitrise du SME par TRADEX. La communication interne sur la politique environnementale se fait à travers des documents d'information sur les risques environnementaux en station services. Ces documents sont insuffisants car ils mettent plus l'accent sur les dangers des carburants sans insister sur les dangers des huiles usées de moteur qui sont pourtant des déchets très dangereux pour la santé de l'homme et pour l'environnement. La communication externe quant à elle, est pratiquement inexistante.

De plus, les fûts de récupération des déchets solides souillés par les huiles usées de moteur ne se ferment pas bien et laissent entrer de l'eau de pluie. Le mélange des résidus et l'eau de pluie est une sorte de pollution puisque ce mélange est très dangereux et rend le traitement des déchets plus difficile et plus coûteux. Aussi les autres déchets en contact avec les huiles usées ne sont pas récupérés, mais sont jetés dans les poubelles ordinaires. Plusieurs stations TRADEX ne sont pas dotées de fûts de récupération des déchets souillés. Les documents d'incidents ne sont pas mis à jour et ne sont pas uniformes dans tout le réseau de distribution. Toutes ces irrégularités sont dues à l'absence d'un personnel chargé du suivi des problèmes environnementaux. Il est donc pénible de suivre rigoureusement l'application des procédures environnementales et de veiller à la protection de l'environnement dans de telles conditions.

De ce qui précède, nous pouvons conclure que, le système de management environnemental à TRADEX, la mise en place d'une politique de développement durable et l'application d'une RSE crédible dans la société TRADEX, sont encore à une étape embryonnaire et des mesures devraient être prises pour l'implémentation d'un SME solide. Nous pouvons même aller jusqu'à dire que, de par l'essence même de son activité, la société TRADEX n'est pas une entreprise socialement responsable.

3. La privatisation de l'électricité au Cameroun : une analyse sous la perspective de la RSE

L'évaluation ici est faite sur les aspects éthiques d'un partenariat public-privé pour la production et la distribution d'électricité dans un pays en développement caractérisé par un niveau élevé de corruption. Les sociétés multinationales opérant dans les pays en voie de développement, particulièrement dans ceux qui ont une mauvaise réputation en termes de corruption, sont considérés avec beaucoup de suspicion.

3.1. Les partenariats public-privés dans le secteur des « utilités »

Dans le secteur des biens comme l'eau et l'énergie, le contrôle ou la gérance de l'État reste d'une importance stratégique car il veillera au prix afin que le consommateur ne soit pas exploité par des prix exorbitants et une faible qualité en matière de produit. L'investissement dans ce secteur nécessite d'importantes sommes, ce qui limite la diversification dans le secteur de distribution et la fixe donc à un seul et unique distributeur, qui soulève la notion du monopole naturel.

De plus, le gouvernement trouve la libéralisation complète de ce secteur d'activité comme un grand risque surtout du point de vue de l'utilité (l'énergie). Ces biens sont considérés comme essentiel à la population et ne devraient pas être laissés à la merci de la force invisible du marché. Ce contrôle permet aussi au gouvernement d'avoir une main mise qu'il pourra utiliser à des fins politiques selon le parti (le gouvernement) au pouvoir. On notera ici le cas de Nicolas Sarkozy qui a maintenu le prix du gaz bas pour des raisons bien évidentes dont le but était d'améliorer le code de sa popularité en 2011.

La notion de privatisation des entreprises du secteur privé débute dans les années 80 plus précisément au Royaume-Uni. Ceci était soutenu par une école de pensée qui trouvait judicieux d'allouer la gérance d'une activité publique à une entreprise privée afin qu'elle la gère comme un produit ou service pour une clientèle et non comme un service pour une collectivité.

La privatisation néanmoins est avantageuse sur le point de vue de l'efficacité économique : le souci de rentabilité et l'incitation d'un changement apporté par la nouvelle équipe managériale en place. Il se pose néanmoins un problème par rapport au rôle de la mission sociale

de l'entreprise provenant du partenariat public-privé (AES-SONEL). Celle-ci a pour objectif premier de fournir un service vital à la population donc l'absence de gérance et la totale libéralisation causerait un vice à la population.

L'importance des PPP ne peut néanmoins être négligée car elle contribue au développement économique des pays en développement selon le sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg, en Afrique du Sud en 2002. Mais une question se soulève à savoir l'impact réel des PPP pour les principaux acteurs concernés. Il n'est donc pas toujours évident de savoir si l'intérêt de l'état dans le cadre d'un PPP est de dissimuler ses projets frauduleux encore moins l'intérêt de l'entreprise privé à couvrir les bénéfices acquis en excédent, tous cela au détriment de la population.

3.2. La RSE dans les partenariats public-privé (ppp)

La question de l'ambiguïté du rôle d'une entreprise privée découlant d'un PPP dans la RSE resurgit encore à cette étape. La nuance est de savoir si ces entreprises privées n'agissent pas sous contraintes du régulateur public ou s'ils agissent par leur propre vouloir. Le cas suivant en donne plus amples explications :

Durant une année en France, une entreprise dénommer TRANSPOLE a reçu le prix annuel de la RSE. Ce prix leur était décerné grâce au fait qu'ils ont opté pour des bus roulant au gaz naturel qui est donc moins polluant. Ce choix découlait-il vraiment de l'entreprise ou des réglementations imposées par le régulateur qui adopte les mesures de la RSE telles que définies par l'Union Européenne.

Pour un élément de réponse, l'action du privé découle des clauses contractuelles strictes entre l'État et le Privé. Ces clauses contractuelles strictes peuvent alors amener les entreprises à agir d'une manière minimale dans l'aspect de la RSE, et elles deviennent très peu disposées à réaliser des objectifs RSE émanant de leur propre volonté. Mais Alan Jones (2001), soutient le fait qu'une réponse plus louable que celle si peut prendre place à cette semblable de réponse. Le point de vue de Jones est que, dans le long terme, la meilleure stratégie pour une société privée qui exploite un « réseau d'utilité », c'est d'intégrer une dimension sociale dans sa mission. Dans ce cas, l'objectif de l'entreprise ne sera pas de satisfaire aux exigences du régulateur, mais d'essayer de répondre à ces

objectifs d'une manière créative. Il n'est pas évident cependant, que ce dernier point tienne également pour un fournisseur d'utilités dans un pays en voie de développement avec un taux de corruption très élevé et où les parties prenantes critiques ont beaucoup moins d'influence et de pouvoir.

3.3. La mise en œuvre de la RSE dans les pays avec un niveau élevé de corruption

Inscrit dans un contexte de pauvreté, la société d'électricité camerounaise avant d'être privatisée, était caractérisée par un taux de corruption très élevé, avec un système de management pas très claire sans aucune rigueur dans le suivi. C'est en 2001 que la société AES, après cinq longues années de négociation, a pu acheter 50% du capital de la société camerounaise d'électricité. Appelée à partir de cette date « AES-SONEL », la société va connaître à compter de ce jour, de multiples modifications dans son système de gestion et le suivi de ses activités.

La société SONEL avant sa privatisation était en effet dirigée par des corrompus, aux mentalités peu judiciables. Au moment d'exécuter le branchement d'un client par exemple, le supplément de câble utilisé était simplement prélevé d'un lot précédemment déclaré perdu ou volé, soit sur le terrain, soit dans les magasins mêmes de l'entreprise. Dans de nombreux cas, les agents SONEL « inventaient » des règles sur mesure qui leur permettaient d'extorquer de l'argent auprès de clients naïfs qui n'avaient aucun moyen, ni de protester, ni de résister. Mais les choses auront nettement évolué avec l'arrivée d'AES, qui est réputée pour son dynamisme, son éthique, son intégrité et sa force de travail. Des sources affirment même qu'AES Corporation a une « réputation qui en fait l'une des entreprises les plus socialement consciencieuses et innovantes au niveau de son organisation au plan mondial ». Puisque la production de l'électricité au Cameroun par AES est particulièrement respectueuse de l'environnement, - 80% de l'énergie électrique produite localement est d'origine hydraulique- nous pouvons postuler, sans risque de nous tromper, qu'AES-SONEL est raisonnablement responsable comme entreprise.

De même, une étude à l'aide du questionnaire de l'ISO 26000 administré au personnel d'AES, a permis de faire une comparaison entre la politique de RSE de SONEL et celle d'AES-SONEL. Parmi les 30 personnes interrogées, 22 seulement ont répondu à la totalité des questions ; Il en ressort que contrairement à son prédécesseur, AES a pu

créer une relation entre ses agents et ses abonnés, permettant à ces derniers de se plaindre, de donner leur avis sur la qualité des prestations. Il apparaît sans doute que le changement le plus spectaculaire intervenu dans la privatisation est, la relation avec les clients. Pour cela, un centre d'appel a été créé, pour permettre aux clients de se plaindre. Aussi les factures impayées ne conduisaient plus automatiquement à des coupures, plutôt à une convocation envoyée au préalable pour prévenir le client. Cette même étude nous permet de comprendre qu'une compagnie peut privatiser une autre dans un pays reconnu par son niveau élevé de corruption et garder sa même philosophie, son même dynamisme et sa performance.

4. Conclusion

La pratique de la RSE au Cameroun, les réalités de la RSE au Cameroun et les perspectives d'émergence, tel était le sujet de notre exposé. Après avoir mis en évidence les différents acteurs de la RSE au Cameroun, nous avons pu analyser deux cas de management de la RSE dans notre pays : le cas du management environnemental à TRADEX et l'analyse éthique de la privatisation du secteur de l'électricité par la société américaine AES. Il en découle donc que malgré les efforts fournis par des entreprises telle AES pour contextualiser la RSE, cette notion est encore au stade initial dans les entreprises camerounaises et des mesures devront être prises pour améliorer sensibiliser les populations et accélérer son développement.

Bibliographie

Boiral, O (2004) Mettre en œuvre ISO 14001 : de la quête de légitimité à l'émergence d'un «mythe rationnel», xiii conférence de l'AIMS, Normandie, vallée de Seine.

Jones, A (2001) Social Responsibility and the Utilities. *Journal of Business Ethics* 34: 219- 29.

Porter, ME, Van Der Linde, C (1995) Green and Competitive: ending the stalemate, *Harvard Business Review*, septembre-octobre, 120-134.

Epilogue

This publication on questions of corporate social and environmental responsibility emerged from a Mini-Colloquium held at the Faculty of Social Sciences and Management at the Catholic University of Central Africa (UCAC) in Yaounde, Cameroon on 6 - 8 November 2017. The publication is fully adaptive to Cameroon's bilingual language policy as it equally accommodates English and French essays. The bilingual language policy in Cameroon is founded by the Constitution and a publication such as this one truly fosters this constitutional reality.

The Mini-Colloquium was conducted in cooperation between the Yaounde based Climate Policy and Energy Security Programme for Sub-Saharan Africa (CLESAP) of the Konrad Adenauer Stiftung (KAS) and the Faculty of Social Sciences and Management at UCAC. KAS is a German political foundation influenced by Christian democratic values and principles. The topic of Corporate Social Responsibility (CSR) is an important cornerstone of the work of KAS worldwide. CSR is related to the role companies play in society; it is a concrete obligation to act in a socially responsible manner.

The essays collected in this book are based on presentations made at the Mini-Colloquium and discuss relevant contemporary practices of a corporate culture to transform economic systems and ways of doing business in Africa. The social and environmental paradigm is becoming more and more pertinent to modern corporations in their effort to align profitability and growth with general business ethics. In fact, the collection of articles much reflects the spirit of the 2015 Encyclical Letter *Laudato Si* of Pope Francis on "our care for our common home". As some closing thoughts, I would like to emphasise some of the relevant reflections of *Laudato Si* pertinent to our humble publication:

We are not God. The earth was here before us and it has been given to us (67). The natural environment is a collective good, the patrimony of all humanity and the responsibility of everyone (95). Ecological culture cannot be reduced to a series of urgent and partial responses to the immediate problems of pollution, environmental decay and the depletion of natural resources. There needs to be a distinctive way of looking at things, a way of thinking, policies, an educational programme, a

lifestyle and a spirituality which together generate resistance to the assault of the technocratic paradigm (111). It is essential to seek comprehensive solutions which consider the interactions within natural systems themselves and with social systems (139). The protection of the environment is an integral part of the development process and cannot be considered in isolation from it (141). An integral ecology is inseparable from the notion of the common good, a central and unifying principle of social ethics (156). Interdependence obliges us to think of *one world with a common plan* (164). But how can a society plan and protect its future amid constantly developing technological innovations? One authoritative source of oversight and coordination is the law, which lays down rules for admissible conduct in the light of the common good (177). Moreover, an assessment of the environmental impact of business ventures and projects demands transparent political processes involving a free exchange of views (182). The social and environmental responsibility of businesses often gets reduced to a series of marketing and image-enhancing measures (194). A change in lifestyle could bring healthy pressure to bear on those who wield political, economic and social power (206). Education in environmental responsibility can encourage ways of acting which directly and significantly affect the world around us (211).

In light of the aforementioned, I commend the joint effort captured in this publication with the hope that its wider dissemination shall contribute to and strengthen the understanding of corporate social and environmental responsibility in Cameroon, Central Africa and beyond.

Prof. Dr. Oliver C. Ruppel

Yaounde, 15 March 2018

© Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale



B.P. 11628 Yaoundé - Cameroun Tél.: 222 30 55 08 - 242 05 92 77

Email : pucac@ucac-icy.net ; Site : www.pucac.com

Mai 2018

LA QUESTION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ENTREPRISE - PERSPECTIVE AFRICAINE, CAS DU CAMEROUN

Le concept de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise (RSE) est encore à ses balbutiements en Afrique. Pour une compréhension moderne et complète de la RSE et du développement durable, le climat et la protection de l'environnement jouent aussi un rôle central. La RSE est la prise en charge par une organisation de l'impact de ses actions sur la société et l'environnement. De nombreux entrepreneurs ont réalisé qu'ils devaient contribuer au développement durable au Cameroun pour ainsi améliorer leur réputation dans la société.

ÉDITEURS

Dr. Epiphane Kinhoun, SJ, Vice-Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale. Il est jésuite et docteur en anthropologie philosophique.

Prof. Dr. Oliver C. Ruppel, Directeur du Programme sur les Changements Climatiques et la Sécurité Énergétique pour l'Afrique Subsaharienne de la Fondation Konrad Adenauer. Il est professeur de droit public et international.



UCAC
Université Catholique
d'Afrique Centrale

